

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**GOUVERNANCE COSMOPOLITE À L'ÈRE DE LA
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

par

Dominic Martin

Département de philosophie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en philosophie
option « recherche »

Août 2007

© Dominic Martin, 2007



RÉSUMÉ

Ce projet de recherche vise à approfondir la question suivante : l'émergence de la société de l'information encourage-t-elle la gouvernance cosmopolite? Autrement dit, peut-on tenir pour acquis, comme on le fait souvent, qu'elle encourage la formation de communautés politiques plus grandes, et ultimement, que l'on doit créer des institutions supranationales démocratiques qui auraient des comptes à rendre directement à la population mondiale. L'objectif est de montrer que cette idée repose sur des présupposés que l'on peut remettre en question.

Pour ce faire, on procédera en quatre temps en commençant par une réflexion générale sur l'impact des technologies de l'information. L'intérêt d'une telle démarche dépend en grande partie que l'on conçoive cet impact de manière instrumentaliste ou déterministe. Deuxièmement, on essayera de dresser un panorama de leurs effets sur la société dans son ensemble. On montrera qu'il est très difficile de dégager une vision unifiée des différentes théories de la société de l'information. Troisièmement, on s'intéressera à leurs effets sur la vie politique pour montrer qu'elles peuvent entraîner une homogénéisation ou une fragmentation de la vie culturelle. Elles peuvent aussi empêcher certains groupes de s'exprimer politiquement, elles peuvent faciliter l'expression de voix minoritaires, elles peuvent avoir des effets sur la psychologie du sujet politique et la qualité épistémique du débat politique.

Cela mènera, dans un quatrième temps, à répondre à la question de départ en analysant trois arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite. On démontrera

qu'il n'est pas possible de conclure qu'elles encouragent l'émergence d'une culture globale. Mais il est possible de supposer qu'elles encouragent l'émergence d'intérêts communs qui justifient la gouvernance cosmopolite, et finalement, la possibilité de faire un usage public de la raison.

Mots clés : philosophie politique, cosmopolitisme, gouvernance cosmopolite, démocratie cosmopolite, institution supranationale, développement technologique, technologies de l'information et de la communication, société de l'information, société en réseau, communication médiatisée par ordinateur.

ABSTRACT

The following research project aims at exploring the following question: has the emergence of the information society encouraged cosmopolitan governance? In other words, can we take for granted, as it has often been, that this leads to the development of bigger political communities and, ultimately, to the obligation of creating supranational democratically accountable international institutions. The objective is to show that this idea rests on questionable assumptions.

This research will proceed in four phases starting with a general discussion about the impact of information technologies. The interest of this project depends on whether this impact is conceived in a deterministic or instrumentalist manner. Secondly, it will try to give an overview of their effects on society as a whole. This will show that it is difficult to extract an unified vision of the information society from the various theories that try to define it. Thirdly, it will try to explain their effects on political life. It will show that they may fragment or homogenize cultural life. They might also prevent specific groups from expressing themselves; however, it could render the expression of minority groups easier. They might also have effects on the psychology of the political subject and the epistemic quality of the political public deliberation.

In the fourth phase, a return to the initial question will be done through an analysis of three arguments in favor of cosmopolitan governance. It will show that it is impossible to conclude that information technologies will bring about a global culture. Nevertheless, it is possible to suppose that they will encourage the world population to

share common interests that justify cosmopolitan governance, and finally, that they will offer them tools to practice an innovative conception of the public use of reason.

Keywords: political philosophy, cosmopolitanism, cosmopolitan governance, cosmopolitan democracy, supranational institutions, technological development, information and communication technologies, information society, network society, computer mediated communication.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	ix
Introduction.....	1
Chapitre I – La société et l’information.....	14
I-1. Trois familles de théories descriptives	15
I-2. Castells et la société en réseau	23
I-3. Conception normative de la société de l’information	27
I-4. Comment sortir du piège <i>substantiviste</i> , quelques critiques générales	30
I-5. Conclusion	37
Chapitre II – La médiatisation de la vie politique.....	40
II-1. Deux conceptions concurrentes.....	44
II-2. Qu’est-ce que le cyberspace?	53
II-3. Médiatisation par les technologies de l’information	57
II-4. Conclusion	67
Chapitre III – Technologies de l’information et gouvernance cosmopolite	70
III-1. Culture commune	76
III-2. Intérêts communs	81
III-3. Usage public de la raison ou la possibilité d’une raison publique universelle	85
III-4. Conclusion	90
Conclusion	92
Annexe 1 – Cinq conceptions de la société de l’information	98
Bibliographie	99

*The sky above the port was the color of a television
tuned to a dead channel.*

William Gibson, *Neuromancer*.

REMERCIEMENTS

Merci à mes parents pour leur générosité et pour leurs encouragements. Ils m'ont permis de poursuivre des études universitaires et ils m'ont offert tout le soutien dont j'avais besoin.

Merci à Wayne Norman et Daniel Weinstock pour leur générosité et pour leur esprit à la fois drôle et critique. J'ai beaucoup appris grâce à eux.

Merci à Jocelyne Doyon pour sa générosité, pour sa bonne humeur et sa grande compétence. Un étudiant à la maîtrise ne pourrait demander mieux.

Finalement, merci à Lyne pour sa générosité, pour son soutien au quotidien et, disons-le, sa bravoure. Elle a lu et corrigé la dernière version de ce mémoire, du début à la fin, malgré ses longues phrases parfois trop alambiquées.

INTRODUCTION

The New global communication systems offer access to social and physical settings which may never have been encountered by individuals or groups; they enable individuals and groups to 'overcome' geographical boundaries which once might have prevented contact; and they create access to a range of social and cultural experiences with which the individual or group may never have had an opportunity to engage. These systems transform relations between physical locales and social circumstances, and alter the 'situational geography' of political and social life : 'more and more the media make us « direct » audiences to performances that happen in other places and give us access to audiences that are not physically present'. In these circumstances, the traditional link between 'physical setting' and 'social situation' is broken; the new communication systems create new experiences, new commonalities and new frames of meaning independently of direct contact between people. (Held 1995, 123-124)

L'idée que les technologies de l'information¹ vont transformer les institutions politiques classiques est un thème récurrent de la littérature sur le sujet. Aussitôt qu'une nouvelle technologie fait son apparition, il se trouve au moins un auteur pour prédire de grands changements et de grands bouleversements. Jean-Jacques Rousseau avait écrit qu'un État politique devrait se limiter à un territoire qui peut être traversé à cheval en une journée. Des États plus larges auraient regroupé des communautés trop dispersées

¹ L'expression « technologie de l'information » possède de nombreux usages. Je l'utiliserai pour désigner l'ensemble des technologies servant à créer, stocker, traiter, analyser et échanger différentes formes de données numériques, mais également les technologies utilisées pour transmettre et recevoir cette information. On utilise parfois les expressions « technologies de la communication » ou « télécommunications » (sur lesquelles s'appuient les réseaux de télévision et de téléphonie cellulaire par exemple) pour désigner cette sous-catégorie. Il faudrait donc écrire « technologies de l'information et de la communication (TIC) » pour les désigner toutes, ou même « nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) » puisque je m'intéresse aux impacts du développement de ces technologies depuis les années 60-70. Après tout, le télégraphe inventé en 1837 ou même les systèmes de communication par réseaux de sémaphores utilisés dès le XVII^e siècle sont aussi des TIC. Par souci de simplicité et de légèreté du texte, je me contenterai d'utiliser l'expression « technologies de l'information » dans son sens le plus inclusif en m'assurant d'apporter les précisions lorsque cela est nécessaire.

pour s'exprimer efficacement au sein des mêmes institutions politiques. Impressionnés par l'invention du télégraphe et la possibilité de communiquer instantanément sur de grandes distances, les premiers commentateurs de cette invention avaient affirmé qu'elle remettait en question la théorie de Rousseau. Platon avait argumenté que la population optimale d'une communauté politique ne devait pas dépasser le nombre d'individus qui peuvent entendre la voix d'un crieur public. Avec ce critère en tête, Lewis Mumford (1934) a affirmé que les réseaux de télécommunication pourraient étendre cette communauté à une civilisation entière.

On a souvent eu tendance à tenir pour acquis que le développement des technologies de l'information encourage la formation de communautés politiques sans cesse grandissantes. Il arrive même qu'on y fasse référence, de manière tacite ou explicite, comme un argument en faveur de la création d'institutions supranationales. Dans la citation reproduite en ouverture, David Held suggère que l'apparition de systèmes globaux de communication transforme les relations que les êtres humains entretiennent entre eux et avec leur environnement, au point où l'on peut envisager un nouvel ordre politique mondial. Traditionnellement, l'État-nation était le garant des droits des citoyens à l'intérieur de son territoire. Mais la modification des relations économiques et politiques à l'échelle internationale (en partie à cause du développement technologique) ne lui permet plus de remplir ce rôle. Par conséquent, il faut se pencher vers une *gouvernance cosmopolite*, c'est-à-dire mettre sur pied des institutions supranationales, des fédérations multi-étatiques ou un état mondial qui seraient formés démocratiquement, et qui auraient des comptes à rendre directement à la population.

Ce genre d'argument cache pourtant un bon nombre de sous-entendus que l'on

peut remettre en question. L'émergence de vastes réseaux de communication (comme l'Internet, mais aussi les réseaux de téléphonie cellulaire, les réseaux de communication par satellite et par onde radio, les réseaux de télévision, etc.) peut-elle perturber à ce point les schèmes d'identité établis? Peuvent-elles entraîner l'émergence d'une culture globale comme le suggère Held? L'homogénéité culturelle est-elle une condition nécessaire pour qu'un groupe d'individus puissent s'exprimer au sein des mêmes institutions politiques? Les technologies de l'information sont-elles responsables de nouvelles formes d'économies, de nouvelles possibilités d'exercer la démocratie, le droit international et le travail des organisations internationales déjà existantes? Offrent-elles des outils permettant la formation d'une nouvelle société civile internationale? Leur impact se limite-t-il à l'usage qu'on en fait ou est-il conditionné par elles?

Ce mémoire a pour objectif d'approfondir cette idée afin de mener une réflexion sur les implications politiques du développement technologique. La société de l'information, encourage-t-elle l'argumentaire cosmopolite? Exige-t-elle la formation d'institutions supranationales tel que le suppose notamment David Held? Et, par conséquent, l'impact des technologies de l'information est-il un aspect négligé par les philosophes politiques? J'aurais plutôt tendance à répondre non à la dernière question et mon objectif est de montrer que ce n'est pas en faisant appel aux technologies de l'information que l'on peut trouver les meilleurs arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite.

Une des premières étapes de ma réflexion visera à déterminer si les technologies de l'information ont vraiment contribué à créer une « nouvelle société », une « nouvelle économie » et donc une « nouvelle forme d'État ». Dans le premier chapitre, j'essaie de

comprendre quel est l'impact des technologies de l'information sur la société dans son ensemble. Malheureusement, les théories sur le sujet sont fort diversifiées et il est difficile, voire impossible, de faire une synthèse cohérente. Je vais essayer de montrer quelles sont les conceptions les plus importantes avec les problèmes qui s'y rattachent.

Ce chapitre consiste essentiellement en une revue critique de la littérature sur la société de l'information. La plupart des arguments étudiés ne sont pas des arguments philosophiques puisqu'ils font une synthèse de recherches empiriques en études urbaines, en géographie, en géopolitique, en droit et en histoire du développement technologique. Il me semblait néanmoins important de m'y attarder, car ils vont fournir des éléments d'approfondissements essentiels. Pour affirmer que les technologies de l'information encouragent la gouvernance cosmopolite, on peut essayer de montrer qu'elles sont responsables de la mondialisation économique, politique et culturelle, ce qui justifie ensuite la création d'institutions supranationales. À la fin du premier chapitre, j'espère avoir convaincu le lecteur qu'à partir de la littérature existante, il n'est pas possible de conclure que la société de l'information existe ni qu'elle va entraîner les phénomènes propres à la mondialisation.

Le deuxième chapitre s'intéresse plus précisément aux effets des technologies de l'information sur la vie politique. J'emploie l'expression « médiatisation de la vie politique par les technologies de l'information » pour désigner les différentes tendances qu'elles entraînent. J'essaie d'expliquer comment il faut comprendre leurs effets sur la culture, sur l'inclusion ou l'exclusion du débat politique, sur la possibilité d'encourager l'expression des voix minoritaires, sur la psychologie du sujet politique et sur la qualité *épistémique* de la vie politique. Ce sont les effets sur la culture qui feront l'objet de

l'examen le plus long. J'analyserai un argument de Cass Sunstein selon lequel elles encouragent la fragmentation des références culturelles et de l'appartenance identitaire ce qui m'amènera aussi à questionner la notion de cyberspace.

Cela me permettra, finalement, de répondre à la question de départ dans le troisième chapitre : quels sont les liens entre développement des technologies de l'information et gouvernance cosmopolite? Dans un premier temps, j'essayerai de montrer que l'émergence des technologies de l'information est peut-être une condition matérielle nécessaire à la gouvernance cosmopolite, mais pas une condition suffisante. Je m'appuierai surtout sur les arguments présentés dans le chapitre I pour tirer cette conclusion. Je reprendrai ensuite trois arguments précis en faveur de la gouvernance cosmopolite pour montrer le rôle que peuvent y jouer les technologies de l'information. Je procéderai en faisant un résumé de ces arguments et en y appliquant la grille d'analyse développée dans le chapitre II.

L'ensemble de ce travail de recherche est structuré de la manière suivante : il aborde en premier lieu les questions les plus générales pour converger vers les questions plus précises, en s'intéressant d'abord aux effets des technologies de l'information sur la société, ensuite sur la vie politique et finalement sur la gouvernance cosmopolite. Fidèle à cette architecture en cercles concentriques, j'aimerais maintenant terminer cette introduction en donnant quelques indications et points de repère sur la façon dont il faut comprendre l'impact du développement technologique au sens le plus large.

L'impact des technologies de l'information, un point de départ théorique

Il se cache derrière la problématique exposée ci-haut une préoccupation afférente qui va animer l'ensemble de ce travail : qu'y a-t-il de vraiment intéressant pour un

philosophe politique dans une réflexion sur l'effet du développement des technologies de l'information? La réponse dépend en partie des types d'effets auxquels on s'intéresse. On peut les regrouper en quatre catégories qui vont d'une conception *déterministe* du progrès technoscientifique à une conception *instrumentaliste*². Dans le premier cas, on les perçoit comme une force autonome, indépendante et externe au contexte social. Leurs effets sur la société découlent inévitablement de leur essence même. Dans le deuxième cas, on perçoit davantage ces technologies comme des *instruments neutres*, dont l'impact sur la société dépend seulement de l'utilisation qu'on en fait. Une réflexion sur les technologies de l'information semblera plus essentielle du point de vue de la philosophie politique si on entretient davantage une conception déterministe. Avant d'expliquer cette idée, je vais donner quelques approfondissements sur ces quatre catégories d'effets.

1. Effets découlant de l'essence des technologies de l'information

Il est indéniable que les nouvelles technologies de l'information ont des caractéristiques propres qui en déterminent certains usages. Elles permettent de faire voyager facilement de grandes quantités de données numériques à distance sans pratiquement aucune contrainte spatiale et peu de contraintes temporelles. Elles entraîneront fort probablement une augmentation des flux mondiaux d'information, peut-être même des informations qui ne sont pas celles des voies de communication

² Voir par exemple Darin Barney (2004, 35 et suiv.) qui fait un bon survol de ces deux positions, il affirme également que les travaux de Max Weber, Martin Heidegger, Jacques Ellul, George Grant et Albert Borgmann sont de bons exemples de conceptions déterministes du progrès technologique. Levinson (1997) fait une distinction entre déterminisme « dur » et déterminisme « mou ». Voir aussi Manuel Castells (2000a, 5-13) et le livre de Merritt Smith et Leo Marx Smith (1994) pour une analyse exhaustive du débat. L'historien américain Melvin Kranzberg incarne quant à lui une perspective instrumentaliste enthousiaste. Sa loi sur l'histoire des technologies commence par le postulat suivant : « Les technologies ne sont ni bonnes, ni mauvaises, elles sont neutres. » Kranzberg, M. (1986).

traditionnelles ou qui sont réprimées par les normes sociales (bien qu'on ne puisse rien conclure pour le moment sur le type d'information qui voyagera). Elles permettent également de traiter ces données à une vitesse beaucoup plus rapide que ne pourraient le faire les êtres humains. À coup sûr, elles seront utilisées pour automatiser certaines tâches, préférablement celles qui peuvent être codées dans une logique binaire (calculer des modèles météorologiques, les trajectoires de missiles téléguidés, encrypter des données, traiter des données de recensement, etc.). Et parce qu'elles reposent essentiellement sur des calculs numériques, elles mèneront au développement d'univers sémantiques propres qui requièrent un grand pouvoir d'abstraction. Leur grande malléabilité et flexibilité amènent à prédire qu'elles se transformeront rapidement.

Cette liste n'est peut-être pas exhaustive, mais presque. Énoncer des effets qui accompagnent inévitablement le développement des technologies de l'information est plus difficile qu'il n'y paraît. Leurs impacts concrets sur la société sont très souvent conditionnés par un bon nombre de facteurs contingents qui ne découlent pas de leur nature propre. On commet souvent l'erreur d'exagérer le nombre de caractéristiques que l'on peut placer dans cette catégorie. Je reviendrai à cette critique dans le chapitre I.

2. Effets reliés à l'architecture des technologies de l'information

Une des premières catégories négligées par les tenants d'une approche trop déterministe regroupe les effets liés à l'architecture des systèmes informatiques ou des systèmes de communication. C'est-à-dire la manière dont ces systèmes sont structurés et leurs normes de fonctionnement. Par normes de fonctionnement, on entend les différents standards, spécifications techniques, protocoles, ententes mutuelles entre les

opérateurs des réseaux³. Si deux ordinateurs veulent communiquer sur l'Internet, si on veut effectuer un appel téléphonique, ou écouter un bulletin de nouvelles télévisé, il faut que les émetteurs, les récepteurs et tous les relais du réseau de communication respectent ces normes. Or, l'architecture des technologies de l'information n'est pas neutre. Elle est un facteur déterminant de son impact social, elle peut être l'incarnation de certaines politiques, d'intérêts économiques particuliers, encourager ou nuire à certaines pratiques. Par exemple, la décision de limiter à 128 caractères le American Standard Code for Information Interchange (ASCII) a longtemps rendu difficile l'affichage des caractères accentués utilisés dans les langues latines⁴.

On peut appliquer une logique similaire au réseau Internet. On a longtemps pensé qu'il s'agissait d'un réseau complètement ouvert, sans système central de contrôle, où les frontières géopolitiques n'étaient pas reproduites, où il était facile d'obtenir un degré relativement élevé d'anonymat et où la loi s'appliquait mal. Pourtant, il serait possible de modifier son architecture pour en faire un réseau complètement fermé qui encourage la surveillance et la régulation. Chaque internaute pourrait posséder un code

³ Par exemple les fameux *Request for comment* (RFC) qui institutionnalisent la majorité des normes de fonctionnement de l'Internet comme le courrier électronique (RFC 2822), les protocoles FTP et HTTP (RFC 2585). Peu de RFC sont des standards, mais tous les standards de l'Internet sont enregistrés en tant que RFC. Voir le site Web du *Internet Engineering Task Force* pour une liste exhaustive (<http://www.ietf.org/rfc.html>) et des explications supplémentaires. Voir aussi l'historique de Barry M. Leiner (2003) pour se faire une idée de l'impact des normes techniques sur le mode de fonctionnement de l'Internet tel que nous le connaissons aujourd'hui.

⁴ Voir Warschauer (2003, 203) pour une explication plus en détail. Langdon Winner (1986) a présenté une analogie intéressante pour illustrer les qualités politiques du *design* architectural des systèmes techniques. Afin d'empêcher les habitants des quartiers défavorisés d'accéder à la partie est du Long Island Robert Moses, grand planificateur urbain de la ville de New York au milieu du XX^e siècle a volontairement abaissé la hauteur des viaducs au-dessus des autoroutes qui desservaient l'île. Les ponts bas visaient à empêcher la circulation des autobus du réseau de transport public. Sans accès par autobus, les habitants du Bronx pouvaient difficilement se déplacer. Cette décision sur l'architecture routière de l'île entraîna des effets sociaux qu'il aurait été très difficile d'obtenir par les voix politiques conventionnelles. Il aura été difficile autrement d'interdire l'accès aux plages et parcs publics de Nassau et Suffolk qui sont parmi les comtés les plus riches aux États-Unis.

d'identification unique permettant de le localiser rapidement et de retracer ses transactions. Les protocoles de communication pourraient être bâtis avec une architecture en zones où il serait possible de limiter certaines portions du réseau en fonction de l'identité des utilisateurs ou même recréer des frontières politiques. Il ne faut pas tenir pour acquis l'architecture du réseau. Elle ne découle pas de la nature propre des technologies de l'information, elle est plutôt l'effet de choix structurels. Il est possible de modifier cette architecture par des politiques étatiques, des pressions économiques, ou simplement l'établissement de nouvelles normes de fonctionnement⁵.

3. Effets reliés au contexte d'utilisation

Les développements technologiques n'apparaissent pas dans des sociétés génériques ou dans un vide social. Ces technologies se développent et sont utilisées dans un contexte politique, économique et socioculturel préexistant qui renforce certaines de leurs propriétés ou normes d'utilisations. En Amérique du Nord, l'Internet est peut-être un réseau ouvert qui facilite l'échange d'information, mais en Chine, il est surtout le signe de la censure et d'un contrôle exagéré de l'État sur les informations auxquelles ont accès les citoyens⁶. On dit que les technologies de l'information ont contribué à rendre le savoir accessible aux masses et qu'elles permettent à des voix

⁵ C'est d'ailleurs la principale thèse de Lawrence Lessig (1999) pour qui les caractéristiques du cyberspace sont essentiellement déterminées par l'architecture de l'Internet : « Nous pouvons construire, concevoir ou coder le cyberspace pour protéger les valeurs qui nous sont chères ou nous pouvons construire, concevoir ou coder le cyberspace afin de faire disparaître ces valeurs. Il n'y a pas de juste milieu. » (6). Il dénonce d'ailleurs la trop grande influence des intérêts économiques sur les normes de fonctionnement du réseau. La « main invisible du cyberspace en modifie l'architecture pour en faire un réseau complètement fermé » (6) affirme-t-il. On peut aussi consulter les travaux de Stuart Biegel (2001, surtout 187-211) pour une analyse de cette question du point de vue du droit. Les initiatives des pays signataires de la *Convention sur la cybercriminalité* (Conseil de L'Europe 2001) sont un bon exemple de politiques étatiques visant à modifier l'architecture du réseau pour faciliter le contrôle et la surveillance des usagers.

⁶ Voir par exemple « The party, the people and the power of cyber-talk », *The Economist*, 2006-04-27.

contestataires de s'exprimer. Cette tendance est confirmée dans les pays industrialisés, mais on remarque que dans les pays où subsistent d'importantes inégalités de richesses, elles ont contribué davantage à creuser ces écarts. Le contexte d'utilisation est un facteur déterminant de l'impact d'une nouvelle technologie, déterminant en lui-même, mais aussi parce qu'il influe sur les choix structurels qui déterminent l'architecture des systèmes de communication. La Chine est malheureusement encore un exemple. L'architecture de l'Internet chinois a été développée de manière à pouvoir contrôler les flux d'information dans tous les embranchements du réseau.

4. Effets reliés aux usages particuliers

Ce qui détermine l'impact d'une technologie en dernier lieu, c'est l'utilisation qu'on en fait au jour le jour. Qui aurait pu prédire que la pornographie constituerait une des principales formes de contenu⁷ à voyager sur l'Internet? C'est une tendance lourde qui s'observe dans différentes sociétés et différents groupes culturels⁸. Elle peut être facilitée par l'architecture des réseaux de communication, mais n'est sûrement pas prévue par elle. On retrouve dans cette dernière catégorie tous les effets positifs ou négatifs, qui ne sont pas directement ou indirectement liés au contexte d'utilisation, à l'architecture ou à l'essence même des technologies d'information. On y retrouve aussi les usages qui sont contraires aux normes d'utilisation, aux normes de fonctionnement établies ou les usages qui sont contraires à loi. Par exemple, il y aura toujours des

⁷ On utilise parfois l'expression « contenu » pour désigner les paquets d'information qui sont exclusivement destinés à des êtres humains (un rapport des Nations Unies en format PDF, un article de journal, un vidéo en format DivX, etc.). Cette expression met l'accent sur ce qui est exprimé par ces informations. Les contenus ne sont pas des informations brutes, ils *contiennent* des messages artistiques, politiques, scientifiques, ils sont accompagnés d'un contexte, ils font référence à des faits sociaux ou culturels, et ils amènent avec eux des présupposés normatifs, des croyances, des visions du monde et ainsi de suite.

⁸ Voir le rapport de D. Thornburgh, H. Lin et collab. (2002), pour une évaluation de l'importance du marché de la pornographie sur l'Internet aux États-Unis.

individus qui vont commettre des crimes d'usurpation de l'identité, des violations de la propriété intellectuelle ou des détournements de fond, peu importe l'architecture d'un système informatique, ou les traits culturels des usagers. Après tout, l'utilisation des réseaux informatiques comme système de communication n'était pas prévue dans leur architecture initiale. Dans son historique de l'Internet, Janet Abbate (1999, 106-111) montre bien que les premiers réseaux avaient été conçus pour partager le temps de travail de supercalculateurs et non pour permettre aux opérateurs de communiquer entre eux. Selon cette perspective, les premiers courriels représentaient des usages particuliers.

Les deux premières catégories encouragent à concevoir l'impact des technologies de l'information de manière plus déterministe alors que les deux dernières encouragent une vision plus instrumentaliste. Si on adopte une perspective déterministe⁹, on cherche à comprendre les caractéristiques propres des technologies de l'information pour ensuite montrer comment ces caractéristiques *déterminent* leurs effets sur la société comme si, par nature, certaines innovations technoscientifiques étaient prédestinées à transformer le social. Dans ce cas, il est beaucoup plus facile d'attribuer une portée politique à un développement technologique parce que l'on croit que cette innovation entraîne à coup sûr des conséquences données sur le plan politique, économique ou social. Il semble important de bien comprendre ses impacts et de s'y intéresser, car agir sur la technologie est la seule façon de réduire ses effets nuisibles ou d'accentuer ses effets positifs. Par exemple, si une agence gouvernementale veut encourager la participation citoyenne en ligne, elle aura tendance, selon ce point de vue, à vouloir faciliter l'accès à

⁹ Les travaux de Marshall McLuhan (1964 et 1965) et Harold Innis (1951) sont de bons exemples de perspectives déterministes des technologies de l'information.

des ordinateurs, à offrir des connexions à l'Internet, à offrir des cours pour enseigner les rudiments de l'informatique.

À l'opposé, si on adopte une perspective instrumentaliste, on aura tendance à attacher plus d'importance aux motivations des utilisateurs¹⁰. On sera plus enclin à penser que le développement technologique n'est pas imputable en lui-même, seulement son utilisation. Par conséquent, on voudra agir sur la culture et la mentalité des usagers, sur le contexte d'utilisation. Si on revient à l'exemple plus haut, une approche instrumentaliste encouragerait à faire de bonnes campagnes d'éducation du public, à faire de la publicité pour les sensibiliser aux avantages de la participation en ligne. Bref, à agir de manière relativement indépendante aux technologies auxquelles ils ont accès.

Bien entendu, ces deux positions sont les points extrêmes d'un spectre théorique et en cela assez difficiles à isoler. Il est rare qu'une nouvelle technologie cache dans ses gènes l'impact qu'elle aura sur la société, de même, il est rare qu'elle soit complètement neutre du point de vue de son utilisation. Par sa nature et ses caractéristiques propres, elle encourage certaines formes d'usage. Cette distinction peut donc sembler fallacieuse si on la soumet à une critique exhaustive. Après tout, on peut faire ressortir des causes instrumentales et déterministes à l'ensemble des impacts des technologies de l'information. Il me semble néanmoins important de m'y attarder, car on la retrouve souvent dans la littérature¹¹. Il est rare que des auteurs entretiennent une vision aussi dichotomique et il est rare qu'ils fassent la défense d'une position extrême, mais il

¹⁰ La conception de Jerry Everard (2000) est un bon exemple de perspective instrumentaliste. En commentant l'histoire du développement de l'Internet, il affirme qu'il s'agit d'un « développement chaotique d'une technologie contrôlée par ses utilisateurs, bien avant ses concepteurs ou ceux qui l'ont développée » (ma trad., 20).

¹¹ Voir les note #2, 9 et 10.

arrive parfois que leurs arguments penchent trop d'un côté ou de l'autre. Lorsque leurs arguments semblent concevoir les effets du progrès technologique de manière trop déterministe ou trop instrumentaliste, cela peut être signe d'une vision trop schématique ou simpliste du contexte empirique que l'on veut cerner. Cette critique reviendra à plusieurs reprises dans les prochains chapitres.

Faire ressortir la distinction entre déterminisme et instrumentaliste permet aussi de répondre en partie à la question posée plus haut. Une réflexion sur les effets du développement technologique semblera plus pertinente, voire nécessaire, pour un philosophe politique s'il conçoit l'impact des technologies de l'information de manière déterministe, car il aura l'impression qu'il doit bien comprendre la technologie pour bien comprendre l'évolution du contexte politique. Si au contraire, il entretient une conception instrumentaliste, il aura tendance à croire que le facteur humain est une source d'explication et de réflexion plus importante.

Chapitre I – LA SOCIÉTÉ ET L’INFORMATION

Les hommes comptèrent les nombres, et finalement,
seuls les nombres comptèrent.

Armand Mattelart, *Histoire de la société de
l’information*.

Si on veut comprendre l’impact du développement technologique sur la politique internationale, il faut d’abord se faire une idée de son impact sur la société dans son ensemble. Ce premier chapitre vise à dresser un panorama critique des différentes conceptions de la société de l’information. Mon objectif est de montrer que les théoriciens de la société de l’information ont accordé peu d’importance à la définition de leur objet d’étude et on ne peut pas conclure, à partir de ce corpus théorique, qu’elle encourage les phénomènes propres à la mondialisation.

L’expression « société de l’information » fait aussi référence à la *société post-industrielle*, l’expression « village global », la *société câblée*, la *société du savoir* ou la *société en réseau*. Ces différentes expressions sont utilisées pour désigner une société où l’émergence des technologies de l’information et de la communication – ou l’augmentation des flux d’information à la suite de l’émergence de ces technologies – a profondément transformé les secteurs d’activité économique, politique et socioculturel. Mais au-delà de ce point de départ général, il est très difficile de faire une synthèse cohérente de ce concept. Il se décline de manière fort diversifiée selon la discipline académique ou l’auteur dont il est question.

Je présenterai d’abord les conceptions économiques, les conceptions politiques et les conceptions géographiques. La première section regroupe ces trois familles de

théories descriptive. Je présenterai la théorie de la société en réseau de Manuel Castells dans la deuxième section. Une place particulière est réservée à sa théorie. Elle reprend beaucoup des éléments des théories précédentes, mais il me semblait nécessaire d'en parler un peu plus longuement en raison de son importance dans la littérature. Je présenterai les conceptions normatives dans la troisième section. En plus des critiques propres à chaque conception, je poursuivrai dans la quatrième section en soulignant trois grands points problématiques, c'est-à-dire le flou autour du concept d'information, la conception *substantiviste* du progrès technologique et la difficulté de confirmer l'existence empirique de la nouvelle société annoncée par ces théories.

L'ensemble des conceptions de la société de l'information sont donc regroupées en cinq grandes familles : conception économiques, politiques et géographiques, théorie de la société en réseau et conceptions normatives (on peut aussi consulter le tableau récapitulatif à la fin du texte, voir l'

Annexe 1 – Cinq conceptions de la société de l'information à la p. 98). Cette taxinomie est différente de celle que l'on retrouve chez d'autres auteurs¹². Je pense qu'elle aura l'avantage de mieux faire ressortir les points communs et les points problématiques.

I-1. TROIS FAMILLES DE THÉORIES DESCRIPTIVES

La première famille de conceptions de la société de l'information met l'emphase sur des aspects économiques. Dans ce cas, la société de l'information est marquée par

¹² Par exemple, Frank Webster (2002, 8-29) fait la distinction entre les définitions « technologiques, économiques, occupationnelles, spatiales et culturelles » de la société de l'information. Pour Darin Barney (2004, 5-25) cinq discours sont derrière l'idée de la société en réseaux, soient : la théorie post-industrielle, le modèle du *joho shakai*, la théorie post-fordiste, le courant post-moderne et les différents discours sur la mondialisation.

des modes de production spécifiques qui sont à la base d'une *économie informationnelle* (ou une *économie du savoir*). Les critères qui définissent cette nouvelle forme d'économie et son impact sur la société varient d'un auteur à l'autre. Je m'attarderai surtout à la théorie de la *société post-industrielle*¹³ développée par Daniel Bell, sociologue américain qui s'est surtout fait connaître dans les années 60 et 70, car elle est une des théories les plus répandues et elle forme une des premières idées de la société de l'information. Bell considère d'ailleurs que les deux expressions peuvent être utilisées comme synonymes¹⁴.

Daniel Bell affirme qu'une nouvelle forme d'économie va s'installer après les formes d'économies propres aux phases de préindustrialisation et d'industrialisation. Cette économie possède trois caractéristiques principales :

1. Les sources de productivité seront de plus en plus liées à la génération du savoir par opposition à la production de biens comme c'était le cas dans la société industrielle. Le savoir doit être compris ici au sens de « savoir théorique » (par exemple, un procédé chimique pour produire un médicament, des théories économiques permettant de mieux structurer des programmes publics, les plans d'un photocopieur plus performant). Ce savoir sera étendu à tous les domaines de l'activité économique grâce à une meilleure capacité à traiter l'information;
2. L'activité économique se déplacera de la production de biens à la distribution de services; et

¹³ Voir Daniel Bell (1973) et Alain Touraine (1969). Pour une perspective critique, voir Krishan Kumar (1978), Theodore Roszak (1986), David Lyon (1988) Alain Touraine (1992), et surtout, Frank Webster (2002, 30-58).

¹⁴ Le terme « société post-industrielle » a été utilisé pour la première fois dans les années 50. Dans les années 80, Bell lui a substitué les termes « information » et « savoir » (Webster 2002, 30).

3. On assistera à l'émergence d'une nouvelle élite technologique et professionnelle formée des individus qui contrôlent l'information, qui peuvent la produire et la vendre. Ce groupe formera une classe dominante à la base de la nouvelle structure sociale¹⁵.

Le principe de l'industrialisme comme modèle économique était assez simple et assez bien défini : utiliser la force mécanique pour transformer des produits de base en produits qui peuvent être consommés et vendus, préférablement à grande échelle dans des marchés de masse. Le mode de vie est caractérisé par une « lutte contre une nature fabriquée » où « la machine prédomine dans un monde technique et rationalisé » (ma trad. de Bell 1973, 126), par opposition à l'époque préindustrielle qui est marquée par une « lutte contre la nature [...] où les individus exploitent la force physique brute ». Dans la société post-industrielle, les relations entre les individus et les modes de productions se transforment et le facteur déterminant devient, selon Bell, un « jeu (ou une compétition) entre les individus » (126).

L'analyse post-industrielle tend à concevoir l'individu comme un être conditionné par l'accès à l'information et sa capacité d'en tirer profit. L'émergence d'un schème de compétition s'explique par le rôle de l'information dans ce type d'interaction économique. Pour affronter la nature ou produire de grandes quantités de biens, il faut pouvoir développer une force physique ou mécanique, mais pour affronter d'autres individus en société, le savoir est l'outil déterminant du pouvoir, la nouvelle valeur marchande. Selon la théorie post-industrielle, la structure occupationnelle devrait se

¹⁵ On retrouve chez plusieurs auteurs cette vision de l'économie dirigée et alimentée par la capacité à manipuler l'information et l'idée qu'un groupe de travailleurs y ont un accès privilégié, voir Robert Reich (1991), Peter Drucker (1993) et Manuel Castells que j'aborderai un peu plus loin.

transformer au point où le travail informationnel deviendra l'occupation prépondérante. Pour Bell, ces effets sont essentiellement positifs. Ils doivent augmenter le nombre et l'importance des professionnels, des intellectuels, du niveau de scolarisation et de l'emploi dans le secteur des services (Webster 2002, 40).

Ce genre de raisonnement est suffisamment intuitif pour être convaincant aux premiers abords, mais il peut être difficile à mettre en pratique. On a reproché à Bell de faire reposer sa théorie sur des concepts flous comme celui de « savoir théorique »¹⁶, et surtout, l'idée de travailleur informationnel qui est pourtant un point central de la société post-industrielle. Normalement, une civilisation devrait atteindre le statut de société de l'information lorsque la majorité des individus occupent des tâches informationnelles. Dit autrement, leurs principales activités impliquent la manipulation de symboles abstraits dans une économie où le secteur des services prédomine. Il est pourtant difficile d'appliquer ce critère avec certitude (Webster 2002, 15). Marc Porat (1977, 3), qui s'est buté à cette difficulté, donne un exemple illustratif à partir du métier d'aiguilleur de chemins de fer et celui de réparateur de photocopieur. Le premier semble avoir tous les attributs de la catégorie « travailleur industriel » puisque ses tâches sont liées au secteur manufacturier et au transport de marchandises, et le deuxième semble être l'archétype de la profession informationnelle. Pourtant, le métier d'aiguiller de chemin de fer demande aussi de maîtriser un savoir abstrait sur les fréquences et les horaires des trains et communiquer par symboles avec les autres aiguilleurs sur la ligne. À l'opposé, le métier de réparateur de photocopieur oblige parfois à manipuler de lourdes pièces d'équipement dans des locaux bruyants mal climatisés et il arrive

¹⁶ Voir la critique de Krishan Kumar (1978, 219-230) ou son résumé par Frank Webster (2002, 51-57).

fréquemment que les réparateurs connaissent seulement le produit qu'ils doivent réparer. De la même manière, il n'est pas si simple de faire la distinction entre une économie basée sur la production d'information par opposition à une économie basée sur la production de services, ou de biens (Webster 2002, 38). Dans les trois cas, l'accès à l'information et la possibilité d'en tirer profit jouent un rôle crucial dans la chaîne de production. Je reviendrai plus en profondeur sur cette idée lorsque que je ferai une critique générale de l'utilisation du concept d'information¹⁷.

On peut aussi retrouver des conceptions économiques de la société de l'information dans la théorie du *joho shakai* (qui veut dire grossièrement « société de l'information ») développée par le futurologue japonais Yoneji Masuda¹⁸. On en retrouve aussi dans le courant *post-fordiste* qui prend racine dans les théories de l'*école de la régulation*¹⁹. Elles rajoutent l'idée que les technologies de l'information contribuent à rendre l'économie plus flexible : (1) les catégories d'emplois sont flexibles : les travailleurs n'occupent plus le même emploi pour de longues périodes, les schèmes de travail se modifient constamment; (2) la chaîne de production est flexible : il faut produire de manière polyvalente en temps réel (de grandes chaînes de production

¹⁷ Voir aussi les critiques de Frank Webster (2002, 44-47) qui questionnent le fait que les sociétés puissent passer à travers une transformation en trois étapes entre une période préindustrielle, industrielle et post-industrielle.

¹⁸ Voir Masuda (1981) ou Barney (2004, 7-8) pour un survol.

¹⁹ Pour l'influence du post-fordisme dans les différentes conceptions de la société de l'information, voir les travaux de Frank Webster (2002, 59-123) et Darin Barney (2004, 10-16). Les théories de l'école de la régulation avaient pour but de déterminer les modes de production stables en relation aux types de régulations ou des politiques économiques en place. Leur discours, qui prenait place dans les années 80, visait donc encore une fois à décrire les nouveaux modes de production qu'on pouvait observer dans les pays industrialisés à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Pour des approfondissements sur l'École de la régulation, voir Alain Lipietz (1987), Michel Aglietta (1979) et Robert Boyer (1990). Et sur l'importance de la spécialisation flexible, voir l'ouvrage très influent de Michel Piore et Charles Sabel (1984). Pour une perspective critique, voir Anna Pollert (1988 et 1990). Frank Webster (2002, 85-88) formule aussi quelques critiques intéressantes : il est facile pour lui de trouver des faits empiriques qui contredisent les analyses des théoriciens de l'école de la régulation. En dépit d'une tendance à la spécialisation flexible, la production de masse demeure un mode de production dominant.

comme celle de l'industrie de l'automobile sont trop rigides, elles ne peuvent s'adapter au caractère changeant des marchés mondiaux); et (3) les schèmes de consommation sont flexibles : l'idée étant qu'une chaîne de production plus flexible permet d'adapter les produits aux consommateurs. Mais je n'aborderai pas ces deux théories en profondeur, car elles reprennent beaucoup des éléments de la théorie post-industrielle²⁰.

Les modèles précédents accordent beaucoup d'importance aux aspects économiques de la société de l'information. Les modes de production, le savoir, la capacité d'innover ou de s'adapter sont des facteurs importants de son développement. On peut regrouper dans une deuxième famille les conceptions qui s'intéressent davantage à ses aspects politiques. Après tout, l'Internet permet aussi d'organiser les relations politiques de manière décentralisée et non hiérarchique, il permet à des gens éloignés de communiquer facilement, il fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, il est un média de communication bidirectionnelle et interactif. Les tenants de la conception politique de la société de l'information pensent que la capacité à accumuler, traiter, produire et diffuser de l'information devient un facteur déterminant de la manière d'exercer le pouvoir et d'interagir avec la population. En parlant des auteurs²¹ qui commentent l'usage politique du Web, Darrell West écrit :

Writers quickly seized on these features to argue that the Internet would usher in a new era that would transform government performance and democracy itself. Citizens would communicate quickly and easily with public officials. Economies of scale would allow technology to improve service delivery in the public sector. Bureaucrats would become more responsive to the concerns of the citizenry. Public trust would be restored because government would operate in an effective, efficient, and responsive manner. Direct democracy and citizen participation in elections would be facilitated because the costs of information acquisition and

²⁰ Krishan Kumar (1992) va jusqu'à affirmer que le post-fordisme est une version du post-industrialisme car il utilise les mêmes thèmes et identifie des tendances similaires.

²¹ Voir notamment *National Performance Review* et Albert Gore (1993), Garson (2003), Gant, Gant et collab. (2002).

political communications would drop to nearly zero. (West 2005, 165)

Dans sa forme la plus modérée, cette idée peut faire référence aux *gouvernements électroniques* ou aux *gouvernements en ligne*. On pense que les technologies de l'information peuvent être utilisées pour rejoindre plus facilement la population, recueillir son opinion, contribuer à rendre les institutions plus transparentes, améliorer la qualité de la délibération ou simplement les mœurs politiques²². Elles offrent la chance à plus d'individus de participer à la vie politique et elles rendent la participation citoyenne plus significative. Autrement dit, elles peuvent amener les institutions politiques à être plus sensibles aux intérêts des citoyens. Certains auteurs ont poussé cette idée à ses limites en définissant la société de l'information comme une société où l'omniprésence des moyens de communication allait entraîner l'avènement d'une démocratie parfaite, complètement décentralisée où chaque citoyen peut faire entendre sa voix, de manière directe, en tout temps²³. Je reviendrai sur l'impact des technologies de l'information sur la sphère politique plus en profondeur dans le prochain chapitre. Finalement, d'un point de vue du droit, la société de l'information fait référence à des problèmes de droit exacerbés par l'émergence des technologies de l'information comme les questions de propriété intellectuelle, de surveillance et de vie privée ou toutes les

²² Voir le livre de Darrell West (2005) pour une étude en profondeur des gouvernements électroniques. Mark Warschauer (2006, 181-197) affirme que les deux principaux avantages des gouvernements électroniques sont la transparence et la possibilité de recueillir les réactions de la population (plus particulièrement 173). Kyle Robinson et Edward Crenshaw (2000) tentent de montrer qu'il existe une corrélation entre le développement de l'Internet et la démocratisation. Bradley Buchner (1988) fait une distinction entre les médias de communication verticaux (comme les réseaux de télévision) et les médias de communication horizontaux (comme les réseaux téléphoniques) pour montrer que le développement des médias horizontaux est corrélé avec la libéralisation des mœurs politiques. L'Internet s'apparente au deuxième dans l'esprit de l'auteur. Finalement, voir l'article de Melvin Kranzberg (1985) pour une perspective critique.

²³ Voir les thèses de Pierre Lévy (1997 et 2002).

questions liées à la cybercriminalité²⁴. Dans ce cas, on se questionne sur les façons d'adapter le pouvoir légal au développement technologique.

On utilise parfois l'expression « société de l'information » dans le sens de « village global », c'est-à-dire une société sans contrainte géographique. Cette conception possède des implications politiques et économiques, mais elle est surtout animée par des considérations géographiques ou urbanistiques et c'est pourquoi on la présente dans une catégorie à part. Elle fait référence à la transformation des relations à l'espace et au temps à la suite du développement des réseaux de communication. Les technologies de l'information ont apporté avec elles la possibilité de communiquer facilement sur de grandes distances, mais aussi de faire voyager différents types d'information ce qui élimine un bon nombre de contraintes spatiales. On pense que l'expansion de ces réseaux aura différents impacts sur les structures sociales à commencer par l'oblitération de leurs frontières physiques.

Une des formulations les plus connues vient en partie des discours sur la mondialisation ou, bien avant, des théories de Marshall McLuhan (1964 et 1965) que l'on qualifie parfois de père de l'expression « village global »²⁵. Elles mettent l'accent sur le fait que les technologies de l'information ont contribué à faire des sociétés industrialisées des univers où les médias prédominent, où l'information est sans cesse en circulation, et où une culture dominante est imposée. Les références à ce genre de discours sont nombreuses, et même si elles ne portent pas toujours sur l'impact des

²⁴ Voir le livre à succès de Lawrence Lessig (1999 et 2004) et pour une perspective juridique, voir celui de Stuart Biegel (2001).

²⁵ Wyndham Lewis (1984) est en fait le premier à utiliser cette expression dans *America and Cosmic man*, mais c'est Marshall McLuhan (1964) qui l'a reprise et popularisée dans *The Gutenberg galaxy; the making of typographic man*.

technologies de l'information, elles prennent pour acquis que l'émergence d'une culture globale ne pourrait avoir eu lieu sans leur développement. C'est en réalité une des conceptions les plus répandues de la société de l'information, ou du moins l'un de ses aspects les plus universellement reconnus : la société de l'information est une société, une nation ou une communauté où l'omniprésence des moyens de communication facilite l'émergence d'une culture unique.

Il est difficile de faire une synthèse cohérente des récupérations de l'idée de société de l'information comprise comme société sans contraintes géographiques²⁶. Même s'ils partent tous de la même idée de base, différents auteurs vont anticiper différents effets. Néanmoins, ils en viennent souvent à conclure que la présence des réseaux de communication va entraîner une révolution sociale. C'est un présupposé que l'on peut questionner puisqu'il semble entretenir une conception *substantiviste* forte du développement technologique²⁷. Je vais revenir à cette critique également.

I-2. CASTELLS ET LA SOCIÉTÉ EN RÉSEAU

Manuel Castells utilise l'expression « société en réseau » pour désigner sa propre conception de la société de l'information. Elle n'est pas un projet politique ou social, elle ne va pas de pair avec une théorie morale ou des obligations normatives, elle est une théorie descriptive. Comme indiqué en introduction, on peut débattre du fait que sa théorie doit former une nouvelle catégorie à elle seule. Cela est justifié en partie par le

²⁶ Manuel Castells s'inscrit définitivement dans cette conception lorsque qu'il développe ses concepts d'*espace des flots* (Castells 2000a, 407-459) et de *temps atemporel* (Castells 2000a, 460-499). Pour d'autres exemples de cette conception de la société de l'information, voir Jann Barron et R.C. Curnow (1979), John Urry (2000) et Geoff Mulgan (1991).

²⁷ Frank Webster formule une critique similaire lorsqu'il se demande si « la présence de réseaux peut conduire les analystes à faire des sociétés de l'information une nouvelle catégorie de société » (ma trad. de Webster 2002, 18).

fait qu'il y a beaucoup de choses à dire sur le sujet, et surtout, parce que sa théorie reprend plusieurs des éléments des conceptions précédentes, particulièrement les trois premières. Castells avait le souci de faire une synthèse des différentes théories ou conceptions déjà existantes et cette orientation méthodologique se ressent dans son idée de la société de l'information²⁸.

Dit de manière succincte, il conçoit la société en réseau comme une société qui a été transformée en profondeur par le développement technologique (particulièrement le micro-ordinateur, les réseaux de communication et le génie génétique) qui s'est intensifié depuis les années 70. La sphère économique a été la première à ressentir ces effets à travers la transformation des modes de développement. Les sphères sociales et politiques ont été affectées par la suite, si bien que l'ensemble des pratiques de la société moderne sont structurées par ce qu'il appelle la « logique du réseau ».

[...] as an historical trend, dominant functions and processes in the Information Age are increasingly organized around networks. Networks constitute the new social morphology of our societies, and the diffusion of networking logic substantially modifies the operation and outcomes in processes of production, experience, power and culture. While the networking form of social organization has existed in other times and space, the new information technology paradigm, provides the material basis for its pervasive expansion throughout the entire social structure. (Castells 2000a, 500)

Il en découle un bon nombre d'effets concrets observables : émergence d'une économie informationnelle, apparition d'une classe de travailleurs délocalisés, mondialisation de l'économie et apparition d'un nouveau modèle d'affaires : « l'entreprise en réseau »²⁹. Il décrit l'entreprise en réseau comme une nouvelle pratique

²⁸ Il affirme même qu'il est le premier à avoir donné une « profondeur analytique » au concept de société de l'information, demeuré creux avant lui. Voir l'entrevue qu'il a accordée à Harry Kreisler (Castells 2001).

²⁹ Sa conception de l'économie est exposée en plusieurs chapitres dans trilogie (surtout Castells 2000a, 77-354). Darin Barney (2004, 79) donne quelques exemples précis des caractéristiques de l'économie informationnelle : croissance rapide du secteur des technologies et des entreprises faisant l'usage de ces

commerciale issue de la coopération entre des réseaux de compagnies, parfois locales, mais plus souvent multinationales, qui sont orientées autour de projets communs. Ces entreprises sont délocalisées (elles peuvent se déplacer facilement pour s'implanter dans les milieux les plus profitables) et décentralisées, elles se composent de réseaux de grandes firmes ou compagnies auxquelles se greffent des sous réseaux de compagnies plus petites et moins importantes. Sa conception de l'économie s'inspire grandement des caractéristiques de l'économie informationnelle et du post-fordisme. Il en découle aussi des effets dans la sphère politique³⁰. C'est une société où l'accès à l'information et sa capacité d'en tirer profit sont des facteurs déterminants du pouvoir. Et finalement, des effets qui ont une portée métaphysique comme l'apparition d'une « culture de la virtualité réelle » où les réseaux de communication deviennent le principal véhicule de symboles culturels (Castells 2000a, 355-406).

Il est surprenant de constater que Castells donne peu d'explications sur ce qu'il entend par le réseau et sa logique de fonctionnement (Stalder 2006, 169). C'est l'une des premières critiques que l'on peut faire. Il aurait fallu au minimum définir un concept aussi central. Dans son sens le plus général, le concept de réseau fait référence à une morphologie particulière. Un réseau est un ensemble de nœuds reliés par des

technologies et croissance des marchés des produits et services reliés au savoir ou à l'information; les firmes et les marchés dépassent rapidement les frontières des États, ils s'organisent selon une structure transnationale; une part croissante des activités économiques sont médiatisées par les technologies de l'information et de la communication (par exemple les initiatives voulant tirer profit du commerce électronique); demande croissante pour de la main-d'oeuvre spécialisée et des employés avec un haut niveau d'éducation, il suggère même l'apparition d'une classe d'employés informationnels; l'innovation, la recherche et le développement deviennent les premiers moteurs de croissance économique et de compétitivité; prolifération de nouveaux modèles de production et de gestion flexible.

³⁰ L'explication sur les effets du réseau sur la sphère politique demeure floue dans l'ensemble de l'œuvre de Castells. Felix Stalder (2006) affirme que le concept clé pour comprendre la constitution du pouvoir dans les réseaux politiques est l'idée de « protocole » (140). C'est-à-dire l'idée que ces réseaux établissent des codes et des conventions particulières, qui ne sont pas celles des chaînes de commande classique. Mais cette explication est sa lecture personnelle. Il conclut en ajoutant que l'analyse incomplète des relations de pouvoir dans la société en réseau constitue la plus grande faiblesse de la théorie de Castells.

connecteurs sur lesquels circulent des flots. Un connecteur relie un point du réseau à un autre. Les nœuds traitent les flots qu'ils reçoivent et ils s'occupent de les retransmettre aux autres points du réseau. Ces ensembles de connecteurs et de nœuds forment un système d'embranchement où les flots sont acheminés d'un point à l'autre en étant souvent dédoublés ou reproduits. Les nœuds qui sont situés à la fin d'un embranchement se contentent de traiter les flots qu'ils reçoivent sans les retransmettre. On dit parfois que la morphologie du réseau s'oppose à d'autres systèmes qui auraient une forme linéaire, pyramidale ou circulaire même si ces différentes structures pourraient aussi être comprises dans un réseau.

Le concept de réseau, ainsi défini, peut s'appliquer à toutes les formes d'interaction ou d'échange. Il est nécessaire de formuler une définition à un niveau aussi élevé d'abstraction pour tenir compte de la grande diversité des réalités auxquelles le concept de réseau fait référence : réseaux humains, réseaux de pouvoir, réseaux d'États, réseaux économiques, réseaux cellulaires, réseaux informatiques. Dans chacun de ces cas, ce qu'on entend par nœuds, connecteurs ou flots peut changer. Les réseaux informatiques font circuler l'information d'un ordinateur à un autre à travers différentes lignes de communication, un réseau économique achemine des flux monétaires d'une organisation à une autre, un réseau humain peut acheminer différentes séries d'engagements, de liens de solidarité et d'informations clés entre des professionnels du même milieu.

Dans le cas des théories sur la société de l'information, on fait surtout référence aux réseaux qui acheminent de l'information. Mais il arrive souvent que des auteurs dans la tradition de Castells (ou Castells lui-même) se laissent aller à une généralisation

schématique où ils parlent de réseaux différents (réseau de communication satellitaire, de réseaux de télévision, de réseaux familiaux, de réseaux de gens d'affaires, de réseaux de site Web ou de réseau d'États) sans montrer quelles sont les implications de ce glissement de sens. S'il est facile de montrer que l'un des premiers impacts des technologies de l'information est l'augmentation des réseaux informatiques, il est beaucoup plus difficile de cerner l'impact de ces nouvelles technologies sur les interactions humaines, l'économie, les relations de pouvoir entre les États. On ne peut pas appliquer la même analyse à toutes les formes de réseaux sur la base qu'ils possèdent une morphologie similaire. Je nomme cette critique le problème de la *non-différenciation morphologique*. Il se retrouve souvent chez Castells, chez les auteurs qui ont été influencés par lui et aussi ceux qui souscrivent à la conception géographique de la société de l'information.

I-3. CONCEPTION NORMATIVE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Les théories ou conception précédentes sont essentiellement descriptives. Elles font un constat de l'émergence des technologies de l'information, elles essaient de décrire leurs effets sur la société et elles essaient de prédire leurs impacts futurs. L'idée de la société de l'information peut aussi faire référence à des obligations normatives ou des théories éthiques. Malgré leur grande diversité, ces théories partent du même argument : sur la base que les technologies de l'information vont faciliter l'échange d'informations accessibles d'améliorer le sort des individus, on affirme qu'il faut développer une société où ces technologies sont omniprésentes et facilement accessibles. Différents arguments ont été avancés pour justifier cette revendication : amélioration de la compétitivité et de la croissance économique; amélioration de la

qualité de la vie démocratique, équité sociale, économique ou politique (ceux qui n'ont pas accès aux technologies de l'information sont défavorisés par rapport à ceux qui y ont accès); et augmentation de la mobilité sociale. Cela a encouragé différents auteurs à promouvoir des politiques permettant d'accélérer le développement des technologies de l'information ou à simplement mettre l'emphase sur la nécessité de s'adapter à ces technologies. On a souvent défendu l'idée qu'il faut réduire les écarts entre ceux qui ont accès aux technologies de l'information et ceux qui n'y ont pas accès. Cette deuxième revendication fait directement référence aux travaux sur la *fracture numérique*³¹.

La *Déclaration de principes* (WSIS 2003) du Sommet mondial sur la société de l'information³² est à ce titre l'une des formulations extrêmes de l'argument. Dans ce cas, la société de l'information désigne un projet de société, elle fait référence à une forme d'accomplissement social et aux obligations normatives qui en découlent. Malheureusement, la société qu'envisagent les auteurs de la déclaration se paye le luxe de toutes les utopies : les institutions politiques permettent d'atteindre des records de participation, elles sont plus près des citoyens, chacun a sa voix, les relations économiques sont plus vivantes, humaines, flexibles et adaptées aux individus, la vie culturelle foisonne, c'est un monde de progrès scientifiques positifs, de hauts taux d'éducation, les classes sociales sont aplanies, l'égalité des sexes est résolue, les écarts de richesse sont inexistantes et les structures sociales et matérielles se modifient pour épouser les besoins changeant de la population. Les différentes initiatives encourageant

³¹ De l'anglais « *digital divide* », voir les travaux de Pippa Norris (2001) qui sont parmi les plus cités, Darin Barney (2005, 1153-159), Marx Warschauer (2003), Serge Proulx (2005), P. DiMaggio, E. Hargittai et collab. (2001), E. Hargittai (1999 et 2003).

³² Le Sommet mondial sur la société de l'information (ou SMSI) est un forum mondial qui a eu lieu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. Son principal objectif est de créer un dialogue sur les politiques internationales entourant les technologies de l'information. Il a été organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), une agence affiliée à l'ONU.

les *autoroutes de l'information* s'appuient sur ce type d'argument³³. Finalement, d'autres auteurs ont essayé de faire valoir un *droit à l'information*³⁴. Ils essaient de montrer qu'on n'a pas le droit, du point de vue légal, de limiter l'accès à l'information ou aux technologies de l'information.

Les partisans de ce genre de position partent de la croyance qu'une utilisation positive et efficace des nouveaux outils technologiques va mener à une société meilleure où l'information, pleinement accessible à tous et en tout temps, va contribuer à éclairer les esprits, améliorer les moeurs politiques, lutter contre les causes matérielles néfastes (la maladie, la faim), pour ensuite conclure qu'on a l'obligation collective d'encourager l'avènement de cette société. Il y a au moins deux bémols qu'il faut mettre à ce genre de raisonnement. Le premier point s'applique plus directement à ceux qui veulent réduire la fracture numérique. Par le passé, on a eu tendance à ramener les questions de développement économique ou des questions de développement humain à des questions de développement des technologies de l'information. Mais l'accès à ces technologies peut être un facteur de progrès social seulement lorsque les bonnes infrastructures de base sont accessibles et lorsque qu'il existe de bonnes institutions économiques et politiques. Par exemple, on peut se demander s'il est utile d'équiper la population rurale d'un pays en voie de développement avec des ordinateurs portables bon marché si ceux-ci n'ont pas accès à un réseau téléphonique, à un réseau de distribution de pièces de

³³ Voir l'article de T. Vendel (1996) ou, à titre d'exemple, le rapport d'Industrie Canada (1999), *L'Autoroute de l'information*. La proposition d'Al Gore de construire une *Global Information Infrastructure* (GII) a beaucoup contribué à populariser cette idée. Voir Armand Mattelard (2001, 75-59) pour un survol de cette période de l'histoire de la société de l'information.

³⁴ Il est difficile de trancher si ce concept relativement flou sur le plan juridique est véritablement un droit ou une idéologie. Karim Benyekhlef (1995) le qualifie quant à lui d'une « hypothèse de travail ». Sur la question des droits humains dans la société de l'information, voir le livre édité par Rikke Frank Jorgensen (2006).

rechanges, ou même à l'eau potable. Avant de leur donner accès à cette technologie, il faut s'assurer qu'ils aient à d'autres outils du développement économique et humain comme la possibilité de réguler leurs marchés économiques et la possibilité d'atteindre une certaine stabilité politique. Il faut être prudent lorsqu'on perçoit la fracture numérique comme un problème en soi. Les technologies de l'information ne sont pas une panacée, elles ne sont qu'un aspect du développement international. Deuxièmement, on ne peut pas passer aussi facilement d'un constat positif des effets des technologies de l'information à une théorie normative. De nombreux développements technologiques ont des effets positifs et ce n'est pas une raison pour en imposer leur développement.

I-4. COMMENT SORTIR DU PIÈGE *SUBSTANTIVISTE*, QUELQUES CRITIQUES GÉNÉRALES

Cette dernière idée de la société de l'information complète ce panorama sommaire. Les idées évoquées par le concept de société de l'information sont très variées, pas toujours bien définies et parfois teintées d'un trop grand enthousiasme face aux impacts des technologies de l'information. Relever les contradictions internes et les manques de précisions conceptuelles de ces différentes théories dépasserait largement l'objectif de ce chapitre. Mais j'aimerais m'attarder sur trois critiques générales.

Un premier problème découle d'une simplification condamnable, et malheureusement très répandue, sur le concept d'information que l'on tend à utiliser au sens large sans répondre aux questions les plus élémentaires. Une augmentation de l'information entraîne-t-elle inévitablement un progrès social? L'accessibilité à l'information amène-t-elle les citoyens à être mieux informés? Et quels sont les types d'informations produites? L'« information » désigne une ou plusieurs données fictives

ou réelles, vraies ou fausses, exactes ou non, qui présentent un contenu sémantique, qui ont un sens, qui disent quelque chose sur le monde (du bruit sur une ligne téléphonique n'est pas de l'information, même si le fait de l'entendre peut informer l'auditeur sur l'état de sa ligne). Elles sont habituellement envoyées par un émetteur à un récepteur à travers un média, ou du moins destiné à ce dernier. Mais au-delà de ces caractéristiques fondamentales, les types de données qui voyagent dans les systèmes de communication sont d'une grande diversité. Il y a au niveau le plus fondamental les données qui n'ont pas de signification pour les êtres humains et qui sont destinées à être traitées ou transmises par des systèmes informatiques. Par exemple les impulsions électroniques, les ondes électromagnétiques ou les ondes radios qui sont utilisées pour transmettre l'information. Elles transportent parfois une seule unité d'information, le chiffre 0 ou 1. À plus grande échelle, il y a des informations destinées à des êtres humains ou compréhensibles par eux (la valeur d'une action en bourse, un fichier de musique en format MP3, l'adresse d'un serveur). Il arrive souvent que l'on s'en tienne à la conception de l'information développée par Claude Shannon et Warren Weaver (1949). Les deux ingénieurs en télécommunication sont reconnus pour leurs travaux qui montrent comment on peut exprimer l'information en termes mathématiques. Elle est perçue dans ce cas comme une quantité physique mesurable : des bits où des symboles qui ont une probabilité statistique d'être transmis sans égard au contenu sémantique qu'ils doivent transporter. Une définition comme celle-là peut être suffisante pour un ingénieur en électronique, mais elle devient rapidement limitée quand il faut expliquer des faits politiques.

Cette critique semble aller de soi, pourtant, la grande majorité des auteurs cités

précédemment parlent de l'information comme s'il s'agissait d'une seule et unique entité uniforme sans faire la distinction entre information, contenu et communication³⁵ (comment ce contenu est transféré, comment est-il reçu par le public auquel il est adressé). Il sûrement vrai que le nombre de bits d'information échangés augmente dans la société d'information. Mais quel en est l'effet sur le contenu des informations? En quoi cela est-il différent des informations qui pouvaient voyager sans les technologies de l'information? On retrouve une grande diversité de type d'information dans le cyberspace :

- | | |
|---|-----|
| « La température moyenne de l'atmosphère augmente », | (1) |
| « Les femmes sont des êtres impurs », | (2) |
| « La majorité simple n'est pas un résultat référendaire légitime », | (3) |
| « Tu as une jolie robe » et | (4) |
| 0110011101. | (5) |

Il est possible, par exemple, que des informations du type (1) ou (3) soient utiles à la bonne délibération publique et à la saine vie démocratique. Elles encouragent donc les prédictions des tenants des conceptions politiques de la société de l'information. Mais qu'en est-il des exemples (2), (4) et (5)? Si on veut affirmer que le développement technologique aura un impact positif sur la vie politique, il faut bien expliquer comme ces technologies peuvent améliorer le contenu des informations disponibles publiquement, pas seulement leur quantité.

Le deuxième, et le plus gros problème a trait à une prise de position métaphysique. À la base des différents concepts de la société de l'information, se trouve l'idée que la présence des nouvelles technologies de l'information est suffisante pour la

³⁵ C'est le cas de Manuel Castells, de Marshall McLuhan et des tenants de la *Déclaration de principes* (WSISS 2003) du Sommet mondial sur la société de l'information.

caractériser comme un nouveau type de société. De deux choses l'une, on considère qu'elles auront un impact déterminant sur la société et on considère qu'elles sont le trait caractéristique de l'époque en cours³⁶.

Il est vrai que l'invention et le développement de la micro-informatique a eu des impacts importants sur l'économie, la culture, la politique, mais c'est le cas pour un grand nombre d'innovations technoscientifiques dans les transports, la médecine, les services ménagés. Si on accorde autant d'importance à l'informatique, pourquoi ne pas accorder autant d'importance à d'autres inventions? On pourrait aussi considérer qu'elles déterminent les bases d'une nouvelle époque, d'une nouvelle ère, d'un nouveau type de société? Mais si on parle de l'époque comme « l'ère de l'information » il faudrait aussi en parler comme « l'ère de la voiture à essence » ou « l'ère de la machine à laver ». Après tout, ce deuxième appareil, comme beaucoup d'appareils ménagers, possède beaucoup des caractéristiques des technologies de l'information auxquelles on fait référence pour justifier le fait qu'elles entraîneront une révolution sociale : ils sont des systèmes complexes, présents seulement dans les sociétés modernes spécialisées, qui ont modifié les structures sociales et les relations de pouvoir. Parce que les technologies de l'information ont trait à la possibilité de manipuler, de traiter et d'échanger l'information, et puisque cette information peut être porteuse de savoir dans certains cas, on a eu l'impression que ce type de développement était plus important, qu'il était la cause de changement et de révolution sociale.

D'autre part, il faut être prudent lorsqu'on les décrit comme le trait distinctif de l'époque actuelle. Ce jugement manque-t-il de perspective historique? Il est peut-être

³⁶ Daniel Bell, Yoneji Masuda, les tenants du post-fordisme, Marshall McLuhan, Manuel Castells et les tenants de la *Déclaration de principes* du SMSI (WSIS 2003) semblent entretenir cette conception.

possible de dire que la vie agraire était le trait distinctif de l'époque préindustrielle et que la machine à vapeur, le moteur à combustion interne ou l'électricité étaient les inventions à la base de l'ère industrielle. Peut-on pour autant conclure que « L'informatique est à l'âge de l'information ce que la mécanisation est à la révolution, mais est-il possible d'industrielle » comme le fait John Naisbitt (Naisbitt 1982)? Si on veut choisir une réalité matérielle caractéristique de l'époque en cours et la considérer comme la source de transformation des structures sociales, la société de l'information devrait aussi s'appeler « société de l'eau », « société de l'automobile » ou « société de l'antibiotique » tant ces réalités ont eu un impact important. En suivant la même logique, il faudrait appeler l'Angleterre du XVIII^e siècle la « société du charbon » et l'Irlande du XIX^e siècle la « société de la pomme de terre ».

Beaucoup des théories précédentes semblent concevoir la technologie comme le premier moteur de transformation social. Cette façon de penser néglige les effets reliés à l'architecture, au contexte d'utilisation et aux usages particuliers³⁷. Ces théories tendent à considérer toutes les formes d'information de manière homogène et elles accordent trop d'importance à leur développement et, en cela, elles entretiennent des conceptions exagérément *substantivistes* de l'impact du progrès technologique³⁸. Elles semblent sous-entendre que le développement technologique modifie *substantiellement* les mécanismes à la base du fonctionnement d'une société, qu'il cause les grandes révolutions et qu'il transforme les rapports de force, les modes de production, la vie politique. En plus de cacher un biais *déterministe*, ce genre de conception peut mener à percevoir le progrès technoscientifique en général (ou même l'Histoire) de manière

³⁷ Voir L'impact des technologies de l'information, un point de départ théorique à la p. 5 en introduction.

³⁸ Cette critique s'appuie sur une série d'objection que formule Frank Webster (2002, 10-12).

téléologique. Si les développements technologiques vont de pair avec les révolutions qu'ils impriment sur la société, cela pousse à concevoir l'évolution comme une longue suite de progrès plus ou moins inévitables qui se sont engendrés les uns à la suite des autres. Ce genre de réflexion cache au moins deux sous-entendus qu'il faut relever. D'abord, l'idée que la marche de l'Histoire est orientée vers une fin donnée est une prise de position métaphysique qui n'est peut-être pas fausse, certes, mais qui ne manque pas d'audace. Il est difficile d'éviter de se livrer à une pétition de principe quand on adopte une thèse qui n'est pas vérifiable empiriquement. On ignore toujours si l'Histoire peut avoir une finalité autre que la seule que l'on puisse observer. Cela pousse aussi à entretenir une *illusion de l'historicisme*³⁹, l'idée qu'il est possible de mettre à jour les mécanismes à la base de l'évolution des civilisations, de les expliciter, de les comprendre, et éventuellement, de prédire leur évolution future.

Une troisième critique concerne les difficultés qui peuvent survenir lorsqu'il faut déterminer, à la lumière des théories des précédentes, si l'avènement de la société de l'information s'est produit ou non⁴⁰. On fait face à trois problèmes. Premièrement, il est difficile de déterminer le bon critère de démarcation. Les conceptions de la société de l'information partent du même point de départ, mais elles développent des critères fort différents (voir le tableau en

Annexe 1 – Cinq conceptions de la société de l'information). Doit-on essayer de mesurer l'importance du secteur informationnel, de la valeur du savoir théorique, de l'émergence d'une classe de travailleurs informationnels, l'importance du micro-

³⁹ Critiquée notamment par Karl Popper (1957) et Karl Marx. Voir aussi les articles de Gordon Graham (2006) et Christopher Thornhill (1998).

⁴⁰ Voir le livre de Frederick Williams (1988) et le rapport de Marc Porat (1977) pour une idée des types de problèmes qui peuvent survenir.

ordinateur, la flexibilité des modes de production, la présence des gouvernements en ligne, l'importance des réseaux? Certains effets peuvent se renforcer ou se contredire mutuellement, même s'ils semblent tous découler d'une même réalité empirique : l'émergence des technologies de l'information. Cette idée offre aussi un argument en faveur de la critique précédente. Il est problématique de définir les technologies de l'information comme le trait caractéristique de l'époque en cours parce qu'on ne peut pas s'entendre ensuite sur sa signification concrète.

Deuxièmement, il est difficile de quantifier l'importance des transformations sociales selon chacun de ces critères. On a vu que l'idée de travailleur informationnel est problématique en elle-même. Il en est de même pour l'idée de savoir théorique, ou l'idée que le secteur des services est appelé à jouer un rôle plus important. On peut voir les difficultés inhérentes à mesurer les prédictions d'autres théories comme la société en réseau de Castells : comment mesurer l'intensité de la logique du réseau, la transformation du rapport à l'espace? Et si on revient au fondement de l'ensemble des conceptions, comment mesurer l'augmentation des flux d'information? En comptant les bits, les mots, la diversité du contenu? Il est difficile de s'appuyer sur ces critères de démarcation parce qu'ils sont mal définis ou simplement parce qu'ils se prêtent mal à une analyse quantitative.

On pourra argumenter qu'un bon nombre de prédictions des théories précédentes peuvent être observées dans le monde malgré la difficulté de les mesurer. Par exemple, il ne fait pas de doute que le savoir et le secteur des services jouent un rôle plus important dans le capitalisme avancé, que les chaînes de production sont plus flexibles, qu'il existe une culture globale et que la quantité d'information échangée dans les

réseaux de télécommunication augmente sans cesse. Même si on peut difficilement contredire ce genre de fait, on doit soulever un troisième problème. Ces transformations sont-elles suffisamment importantes pour conclure qu'une nouvelle société est sur le point d'être formée? Derrière les conceptions de la société de l'information se trouve l'idée qu'elle est une société en rupture avec le passé. Pour arriver à cette conclusion, il faut montrer qu'il y a eu un saut qualitatif et pas seulement une série de petits sauts quantitatifs.

I-5. CONCLUSION

Il est difficile de faire une synthèse cohérente de la série de croyances sur lesquelles s'appuie l'idée de la société de l'information. Comme le résume Nick Dyer-Witherford :

[...] this doctrine has seven elemental beliefs: that the world is in a state of fundamental transition/upheaval, similar in kind and intensity to that experienced in the shift from agrarian to industrial society in the nineteenth century; that the crucial resource of the new society is knowledge/information; that the primary dynamic force in the revolution/society is technology development and diffusion; that the generation of wealth in the economy has eclipsed that of the material/manufacturing economy; that the social transformation accompanying these technical and economic changes is essentially positive; that the information revolution – technical, economic and social – is planetary in scale; that the information revolution is not only a new phase in human civilization but also an evolutionary step forward for life itself. We could add to this list a firm conviction that the information revolution is irresistible and irreversible. (résumé dans Barney 2004, 9)

Les faiblesses et les imprécisions dans les théories sur la société de l'information rendent très difficile la formulation d'une définition opérationnelle. Il ne me sera donc pas possible de garder ces conceptions ou de les reprendre dans les chapitres suivants, mais je reviendrai à cette description dans le chapitre III. Je vais reprendre certains éléments pour montrer comment elle peut encourager les phénomènes propres à la

mondialisation.

J'aimerais terminer en faisant la précision suivante. Il faut reconnaître que les différentes conceptions de la société de l'information ont traversé au moins deux vagues importantes correspondant plus ou moins aux théories développées dans les années 70 jusqu'aux années 90, puis les théories développées pendant et après les années 90. Les théoriciens de la première vague parlent de la société de l'information comme d'une société à venir et leurs propos sont parfois difficiles à distinguer d'un pur discours futurologique. La société de l'information est en devenir et son avènement suscite à la fois l'enthousiasme et la peur. Les manières de concevoir ou de percevoir l'impact des technologies dans cette période se raffinent constamment et il est presque exagéré de les regrouper sous une même étiquette, mais elles possèdent un lien commun qui a trait à leurs origines. Dans les années 70, 80 et 90, on a eu tendance à imaginer que la société de l'information allait matérialiser des caractéristiques que l'on identifiait aux technologies de l'information comme l'interactivité, la malléabilité, la déformation spatio-temporelle, la déterritorialisation et la possibilité d'exercer un contrôle décentralisé. Des sociétés où ces technologies allaient être pleinement accessibles pourraient mettre sur pied des gouvernements interactifs, des structures sociales malléables, un rapport à l'espace et au temps différent et ainsi de suite. On avait tendance à simplement plaquer les caractéristiques des technologies de l'information sur une société où ces technologies seraient omniprésentes. Ce genre de raisonnement peut être problématique. Par exemple, ce n'est pas parce que l'Internet est un réseau délocalisé sans système de contrôle central, où chaque ordinateur possède autant de privilèges qu'un autre, qu'une société exploitant la puissance des ordinateurs ira de pair

avec une gouvernance politique participative, où chaque citoyen peut faire entendre sa voix, et où les différences de classe n'existent plus. Ce lien de cause à effet ne tient pas la route.

Les théoriciens de la deuxième vague cherchent moins à identifier des effets généraux ou uniformes, ou des liens de causalité de premier degré. Ils ont vu la société de l'information en acte si l'on peut le formuler ainsi et c'est la principale distinction. Ils ne parlent plus d'une société à venir, mais d'un projet de société qui s'est réalisé, en partie ou en totalité. Leur méthodologie de travail est marquée par une distinction fondamentale : ils ne tentent plus de formuler des théories *holistes*, c'est-à-dire des théories qui tendent à considérer la société comme un tout uniforme et homogène qu'il est possible d'expliquer en entier avec seulement quelques concepts, dans ce cas, l'avènement d'une nouvelle technologie.

Chapitre II – LA MÉDIATISATION DE LA VIE POLITIQUE

Lorsque les hommes ne sont plus liés entre eux d'une manière solide et permanente, on ne saurait obtenir d'un grand nombre d'agir en commun, à moins de persuader à chacun de ceux dont le concours est nécessaire que son intérêt particulier l'oblige à unir volontairement ses efforts aux efforts de tous les autres.

Cela peut se faire habituellement et commodément qu'à l'aide d'un journal; il n'y a qu'un journal qui puisse venir déposer au même moment dans mille esprits la même pensée.

Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*.

Même si plusieurs auteurs l'ont présenté ainsi⁴¹, il est difficile de savoir si les technologies de l'information vont, ou ont déjà, transformé l'État politique moderne d'une manière décisive. Elles ont eu un bon nombre d'effets concrets observables : vote électronique, mise en ligne de documents et d'informations pour les citoyens sur les sites Web gouvernementaux et ceux des organisations non gouvernementales, transformation des relations entre la presse et les représentants politiques, transformation de la structure interne des parties politiques grâce à l'usage de mode de communication rapide, possibilité pour des groupes partisans de s'organiser et

⁴¹ S'il faut nommer un seul théoricien récent, Manuel Castells (2000a, particulièrement le chap. 5; 2000b; 2001; 2004) discute de l'impact des technologies de l'information sur l'État-nation. On peut aussi consulter les travaux de Darin Barney (2000; 2004; 2005), Jerry Everard (2000), Robert Burnett et David Marshall (2003), Pascal Robert (2005), David Lyon et Nicholas Garham (1992). Pour une perspective critique, voir Anthony Wilhelm (2004) et Frank Webster (2002). Sans discuter directement du dépassement de l'État-nation, certains de ces auteurs se sont intéressés à la possibilité de partager une conscience politique globale. Marshall McLuhan (1964 et 1965) et Norbert Wiener (1948 et 1950) ont définitivement contribué à forger cette idée. Sans remonter toute la paternité intellectuelle de ce genre de discours, on peut consulter les travaux de Pierre Levy's (1997 et 2002) pour se faire une idée des formes qu'il prend aujourd'hui.

d'exprimer leur point de vue (même lorsque leurs membres sont dispersés sur un grand territoire) et ainsi de suite. Mais peut-on aller jusqu'à affirmer qu'elles vont entraîner la dissolution de l'État-nation? Peut-on affirmer que la possibilité de communiquer facilement et sans contraintes géographiques ouvre la voie à une identité politique globale? Bref, que le cyberspace est ce lieu où s'exprime une seule et même communauté politique et où tous les citoyens du monde peuvent entrer en dialogue. Poser la question en ces termes montre les difficultés inhérentes à ce genre de raisonnement. L'impact de ces technologies est-il aussi important qu'on le suppose parfois?

Ce chapitre vise à montrer quel est l'impact des technologies de l'information sur la vie politique. Mon intention est de montrer que la *médiatisation de la vie politique* par les technologies de l'information est le phénomène le plus intéressant. Je compléterai cette introduction en essayant d'expliquer ce qu'il faut entendre par là. Je montrerai ensuite, dans la première section, comment le développement de ces technologies peut affecter la culture et l'identité politique. Je montrerai que l'on fait la promotion de deux conceptions concurrentes à travers une revue de la littérature. La première conception découle de l'argument de Cass Sunstein dans *republic.com* (Sunstein 2002) et elle suggère que les réseaux de communication comme l'Internet entraîneront l'émergence de factions qui vont mettre en danger l'homogénéité et la proximité d'intérêts nécessaires au bon fonctionnement de l'État politique moderne. La deuxième conception découle de l'idée assez répandue que le cyberspace est une *grille informationnelle globale* et qu'il encourage l'émergence d'une culture et d'une identité unique. Même si les arguments qui sous-tendent ces deux conceptions sont

intuitivement convaincants, ils mènent à des conclusions qui s'excluent mutuellement. Cela m'amènera, dans la deuxième section, à formuler des critiques sur ces deux conceptions en questionnant la nature du cyberspace. Finalement, j'expliquerai, dans la troisième section, quatre autres aspects de la médiatisation de la vie politique par les technologies de l'information.

L'État est considéré comme la forme première de l'organisation politique depuis le Moyen-Âge tardif. Il faut distinguer l'État politique moderne de ses formes prémodernes (et c'est pourquoi j'utilise l'expression « État politique moderne », pour le distinguer de ses formes précoces, mais aussi pour le distinguer de l'État-nation, qui est une expression régulièrement utilisée, mais qui devrait pourtant se limiter aux communautés politiques où l'État et la nation coïncident). L'État est perçu aujourd'hui comme une institution politique distincte des pouvoirs religieux et des autres formes d'organisation politique inférieure, distincte des personnes qui l'administrent et distincte des personnes sur lesquelles s'exerce son influence. Il regroupe un ensemble d'institutions permettant de gouverner un territoire donné (où les frontières sont préférablement définies et stables) et une population donnée (avec des critères permettant de séparer ceux qui en font partie et ceux qui n'en font pas partie). Son autorité est perçue comme la source légitime de la loi et la source légitime du pouvoir coercitif. Son appareil bureaucratique doit être suffisamment bien organisé et il doit posséder le pouvoir coercitif nécessaire pour revendiquer le monopole de la force à l'intérieur de ses frontières. Ses pouvoirs exécutifs et judiciaires doivent pouvoir s'exercer jusqu'aux limites de son territoire (ou du territoire qu'il revendique) (Giddens 1981, vol. 2 : 121 et Held 1995, 48-49). Sur le plan international, il est considéré

comme un membre à part égale de la société mondiale et la seule entité qui possède un droit à la guerre.

Le développement technologique est appelé à avoir un effet sur les gouvernements et sur l'infrastructure étatique, car ce sont des institutions sociales. Leur bon fonctionnement dépend de la légitimité qu'ils recueillent dans l'exercice de leurs fonctions. Il dépend de la qualité de la vie publique et les interactions sociales entre les membres de la population d'un État. Or, l'espace public contemporain est essentiellement *médiatisé*. Lorsque Rousseau écrivait *Du contrat social* ou Locke le *Traité du gouvernement civil*, une grande part du débat politique se faisait sans l'aide de média de communication particulier, directement de personne à personne. Mais les membres des États politiques modernes sont mis en relation les uns avec les autres par l'intermédiaire de médias : journaux, chaînes de télévision, sites Web, moteurs de recherche, téléphones cellulaires. Cela signifie que les caractéristiques propres des technologies de l'information peuvent affecter certains faits sociaux qui influent sur le bon fonctionnement des institutions étatiques : la qualité réelle ou perçue du débat public, l'attachement identitaire, la cohésion de la communauté politique (dans quelle mesure les individus ont des intérêts communs et des objectifs communs), l'homogénéité culturelle, le consensus de valeurs et ainsi de suite. Il est difficile d'évaluer l'impact réel de ces faits sociaux sur la vie politique, mais on peut assumer qu'ils auront, en totalité ou en partie, des effets non négligeables.

J'utilise l'expression *médiatisation de la vie politique* par les technologies de l'information pour faire référence à la manière dont un message, un contenu ou simplement des informations sont modifiés par leur passage à travers un média de

communication. Cette transformation peut prendre plusieurs formes. Des médias différents peuvent avantager ou nuire à certains messages ou affecter la qualité de ces messages. Certains médias peuvent rejoindre plus facilement ou plus difficilement certains groupes d'individus (les philosophes sont reconnus pour leur aversion au PowerPoint) ou affecter leur comportement (le niveau d'anonymat dans le cyberspace est souvent présenté comme une explication des problèmes de régulation qu'il pose). L'expression est dérivée de l'expression *communications médiatisées par ordinateur*⁴², elle fait référence à la dimension de la communication qui ne dépend pas directement du message, de l'émetteur ou du récepteur, mais surtout des médias ou des technologies utilisées pour communiquer ce message. Afin de donner une idée plus précise de ce concept, je vais donner deux exemples dans la section suivante. Dans les deux cas, on formule une conception de l'effet des technologies de l'information sur l'appartenance identitaire et l'homogénéité culturelle dans le cyberspace.

II-1. DEUX CONCEPTIONS CONCURRENTES

Il faut revenir à la question de la légitimité des institutions politiques pour comprendre la toile de fond sur laquelle Cass Sunstein (2002) bâtit l'argument de *republic.com*. On pourrait croire que les technologies de l'information contribuent à bâtir le capital de légitimité de ces institutions en encourageant la cohésion sociale et la bonne démocratie délibérative. Ce n'est pas le cas selon lui. Elles auront plutôt l'effet d'encourager la formation de factions virtuelles qui vont miner la qualité de la vie démocratique. La grande adaptabilité et malléabilité des technologies de l'information

⁴² De l'anglais « *computer mediated communication* », voir par exemple Crispin Thurlow, Alice Tomic et collab. (2004), Steve Jones (1995 et 1998) et Adam Joinson (2003).

et l'énorme quantité d'information à laquelle elles donnent accès amènent les usagers à filtrer ce qu'ils reçoivent, à garder ce qui leur plaît, ou ce qui conforte leurs opinions, et éventuellement à se radicaliser. Voyons la forme que prend cet argument.

Selon Sunstein (2002, 8-9), de bonnes institutions démocratiques devraient faire au moins deux choses : (1) exposer les individus à des points de vue diversifiés, à différentes conceptions du monde ou arguments qui ne concordent pas toujours avec leurs propres intuitions ou opinions politiques; et (2) permettre aux individus de partager des expériences communes à travers la délibération publique, la discussion ou la vie en communauté. Ce sont les conditions nécessaires pour préserver les bonnes relations et la bonne discussion qui amènent les individus à collaborer pour réaliser le contrat social. On peut aussi y voir une *raison épistémique*. Les membres d'une communauté politique ont plus de chance de trouver de bonnes solutions à leurs problèmes communs s'ils en discutent et s'ils en débattent publiquement.

Dans un premier temps, l'omniprésence des technologies de l'information nuit à cet objectif parce qu'elle mine la diversité d'opinions à laquelle sont exposés les individus (Sunstein 2002, 23-50). L'Internet a l'avantage de permettre aux usagers de transformer ou de structurer facilement les informations qu'ils obtiennent en ligne. Différentes technologies permettent de personnaliser, en fonction de leurs besoins particuliers, l'information qu'ils reçoivent ou l'information qu'ils consultent. Par exemple, ils peuvent s'inscrire à des listes de diffusion par courrier électronique, des bulletins d'information ou faire des recherches très ciblées. Les sites Web importants offrent des expériences de navigation personnalisées en adaptant leur publicité aux comportements des internautes. La compagnie Amazon.com est pionnière dans ce

domaine, le système de publicité de la compagnie Google Inc. fonctionne d'une manière similaire. Ils peuvent facilement personnaliser les portails Web qu'ils consultent fréquemment (ceux de Google, Amazon.com, Yahoo!, AOL notamment) pour recevoir un condensé d'informations choisies d'avance (les prévisions météorologiques, les cotes boursières, le fil de presse de leurs chaînes d'information préférées, etc.).

Nicolas Negroponte (1995) utilise l'expression « *Daily me* » pour désigner cette tendance. De plus en plus, les internautes amorcent leur navigation sur l'Internet en se rendant sur des portails qui affichent des informations qu'ils ont choisi de recevoir ou des informations qui confortent leurs choix. Étant donné la grande quantité d'information accessible en ligne, cela a l'avantage de leur permettre de filtrer mieux et d'être plus efficaces. Mais cela peut aussi avoir l'effet de conforter ou d'encourager leurs propres intérêts, préférences ou croyances. D'un point de vue politique, ce phénomène est à la fois positif et nuisible. Le *daily me* peut encourager les individus à être informés plus rapidement, plus efficacement, mais il peut aussi les amener à ne pas considérer d'autres points de vue. Par exemple, si un internaute est séduit par les politiques étrangères du Parti républicain américain, il est possible qu'il s'inscrive à la liste de diffusion du parti, qu'il passe beaucoup de temps sur le blogue du site Web officiel du parti, qu'il utilise le service de nouvelles de Fox News comme page d'accueil sur son navigateur Web et ainsi de suite. La majorité des électeurs qui s'identifient à un parti prennent rarement la peine de consulter d'autres sources, simplement pour avoir accès à un autre point de vue (en s'inscrivant sur la liste de diffusion du Parti démocrate par exemple).

Dans un deuxième temps, ce phénomène est amplifié par la fréquentation de

communautés en ligne qui ont un effet polarisant sur leurs membres (Sunstein 2002, 65-68). On utilise l'Internet pour s'informer, mais aussi pour rencontrer d'autres internautes, pour échanger des idées, discuter et bloguer. Les technologies de l'information ont aidé les communautés dispersées sur un grand territoire à se consolider. Leurs membres peuvent communiquer entre eux en temps réel plus facilement et fréquemment. Ce fait est plutôt positif et assez inoffensif lorsqu'il est question de se réunir pour discuter de ses passions ou passe-temps. Mais les amoureux des chats persans et les *trekkies* ne sont pas les seuls internautes à tirer avantage des technologies de l'information. Des individus peuvent se rassembler sur la base de critères qui ne profitent pas à la qualité de la vie démocratique comme des discours discriminatoires ou haineux. En l'espace de quelques clics de souris, il n'est pas difficile de rejoindre, par exemple, un groupe de jeunes hommes occidentaux à la peau blanche, opposés au contrôle des armes à feu, à l'égalité des sexes et favorables à des politiques d'immigrations exclusives, ou encore d'avoir accès au site Web d'un mouvement fondamentaliste religieux, un groupe paramilitaire. Leurs adhérents sont souvent des personnes modérées sur le plan idéologique. À force de discuter et de délibérer avec les autres membres qui ont pour la plupart des idées plus radicales, ils en viennent à changer d'opinion en faveur des idées du groupe.

C'est pourquoi Sunstein dira que l'usage d'Internet, ou le temps passé dans le cyberspace, encourage les individus à s'isoler dans des factions virtuelles qui défendent des idéologies propres et qui minent la qualité de la délibération démocratique. Les usagers sont amenés à consulter de l'information filtrée d'avance et à fréquenter d'autres usagers qui ont des idées politiques similaires aux leurs. Par

opposition, la vie dans le *monde tangible* nous force à interagir avec des individus qui ont des idées et des visions du monde diversifiées. Dans le cyberspace, les internautes peuvent décider des informations qu'ils reçoivent, des sites qu'ils visitent, des informations qu'ils lisent, de la musique qu'ils écoutent. Hillary Putnam affirme dans *Bowling alone* (Putnam 2001, 178) que la médiatisation par les technologies de communication amènerait les communautés rassemblée par la proximité géographique à être remplacées par des communautés rassemblée par la proximité d'intérêt. Cette réalité est condamnable du point de vue de Sunstein (2002, 95-96). Les individus doivent préserver un seuil critique d'expériences communes, pas tant pour s'amuser ensemble – en jouant au quilles comme le suggère Putnam – mais afin de promouvoir les interactions sociales. Les expériences partagées forment ce que Putnam (2001, 18-24) appelle le « stock de bonnes relations » ou le « capital social » nécessaire à la préservation du capital de légitimité de l'État politique moderne. En bas d'un certain seuil critique, une population perd les liens nécessaires à sa cohésion interne. Les individus ne s'identifient plus aux autres membres de leur communauté. Ils ont l'impression de faire partie de groupes différents, aux identités différentes et aux agendas politiques différents.

On peut faire au moins trois critiques à la thèse de Sunstein. Je vais présenter les deux premières dans ce qui va suivre, et la troisième dans la prochaine section. D'abord, son argument mène à conclure que les individus des sociétés où les technologies de l'information sont omniprésentes devraient être moins bien informés et plus polarisés sur le plan politique. Il n'est pas si simple de trouver des évidences empiriques confirmant ce phénomène. On peut montrer facilement des cas d'individus qui se sont

radicalisés à la suite de leur implication dans des groupes extrémistes découverts dans le cyberspace, mais peut-on conclure à une tendance de fond? Cela équivaudrait à dire que le cyberspace est un lieu d'idéologies polarisées où il faut choisir entre un extrême du spectre politique ou l'autre. Les exemples que je donnerai dans la dernière section de ce chapitre montrent qu'il peut aussi être une source de réflexions stimulantes, une manière d'apprendre des informations utiles et éclairantes, un média permettant de participer au débat public, bref, une source de points de vue diversifiés. Il est difficile d'évaluer ce genre de faits empiriques, car il existe un bon nombre de cas où l'accès aux technologies de l'information a élargi les horizons idéologiques des internautes⁴³. Sunstein pourrait répondre à cette critique en questionnant la capacité des internautes à évaluer leur propre niveau d'impartialité. L'endoctrinement est, par définition, un processus où des individus sont amenés à faire des choix spécifiques sans réaliser que ces choix sont biaisés. Mais cela montre qu'il n'existe pas d'évidences empiriques fortes confirmant les prédictions de sa théorie.

La deuxième critique prend une forme déductive. On conçoit habituellement l'être humain comme un agent qui participe à plusieurs sphères d'appartenance identitaire. Dans le monde tangible, notre identité, nos choix et nos réactions comportementales changent en fonction du rôle que nous occupons ou des gens que nous fréquentons : collègues du travail, époux/épouse, famille, amis, inconnus. Il est raisonnable de croire que c'est aussi le cas dans le cyberspace. Un individu peut faire partie de plusieurs

⁴³ John Momberg (1998) analyse comment l'utilisation de forum public et de sites Web a pu aider les habitants de la zone urbaine de l'Albany (*Albany metropolitan area*). Son étude montre qu'elles ont fourni de bons outils pour discuter et débattre des politiques à adopter en leur évitant de s'en tenir à des critères esthétiques (*dixit* Wilhelm 2000, 23). Ce point de vue est aussi défendu par Esther Dyson (1997), Andrew Shapiro (1999) et Langdon Winner (1998).

groupes dont les idéologies ne se renforcent pas mutuellement. Il peut être un lecteur chevronné de la liste de diffusion de son parti politique préféré et à la fois utiliser les technologies de l'information pour clavarder avec ses amis ou collègues de travail ou participer à un forum sur le site de son équipe de hockey préférée. Plusieurs communautés virtuelles n'engagent pas des idéologies particulières, et même si elles le font, cela ne signifie pas qu'un agent n'a pas l'impression de faire partie de plusieurs groupes qui partagent des points de vue différents. L'augmentation de la présence des technologies de l'information entraîne aussi l'augmentation des tâches accomplies dans le cyberspace et l'augmentation des individus avec lesquels on interagit, ce qui contribue à recréer la diversité qui existe dans le monde tangible. Cette tendance est exacerbée quand on pense à l'émergence de sites comme Facebook, StudiVZ, Hyves, Xiaonei et hi5 qui permettent de recréer en ligne des communautés d'individus fort diversifiées. Ces sites attirent une grande part du trafic Internet⁴⁴ et ils permettent de reformer, dans le cyberspace, des réseaux sociaux qui existent dans le monde tangible.

Sunstein serait probablement en accord avec cette affirmation. Mais si on l'accepte, elle amenuise grandement la portée et la force des tendances qu'il veut identifier. Il est possible que la participation à des groupes en ligne et la possibilité de filtrer les informations qu'ils reçoivent amènent les internautes à s'isoler et se radicaliser. Mais il est difficile de prouver que cette tendance, parfois observée, est plus qu'un épiphénomène si on tient compte des nombreuses occasions qu'ont les internautes de se joindre à des communautés qui ne sont pas polarisées idéologiquement ou les

⁴⁴ Au mois de juillet 2007, la compagnie Alexa qui fournit des statistiques sur la fréquentation des sites Web classait le site Facebook entre la 10^e et 13^e position en terme du nombre de visites. Voir le site de la compagnie Alexa Internet Inc. au <http://www.alexa.com/>.

nombreuses occasions où ils sont mis en contact avec des informations qu'ils n'ont pas choisies à l'avance.

On a étiqueté la position de Sunstein comme un argument qui défend la *fragmentation* de la vie culturelle. J'aimerais maintenant défendre la position inverse en montrant comment les technologies de l'information peuvent encourager l'homogénéisation culturelle. Pourquoi l'Internet ne serait-il pas un média qui encourage l'émergence d'une culture globale et d'une identité unique? C'est une conception que l'on retrouve chez un grand nombre de théoriciens de l'impact des technologies de l'information⁴⁵, pour ne pas dire une des grandes idées derrière toutes les conceptions de la société de l'information (voir la fin du chapitre 1).

En permettant l'échange de contenus culturels (la musique et le cinéma sont des exemples évidents) riches de valeurs, de prises de position ou de revendications politiques, les technologies de l'information ont contribué à rapprocher les individus et les peuples. De plus en plus, ils ont l'impression de faire partie d'un groupe plus grand que leur propre État et ils partagent une vision commune du monde. Cela les amène à penser en commun des problèmes communs et à vouloir développer des politiques communes. Le rapprochement des communautés politiques est un effet de la plus grande facilité à communiquer et à échanger de l'information sur de grands territoires. Différents auteurs ont essayé de présenter le problème différemment. Chacun possède ses propres critères ou son propre cadre d'analyse. Faire un survol de cette littérature sortirait du cadre du présent chapitre, mais ils conçoivent tous le cyberspace ou les réseaux électroniques comme une *grille informationnelle globale* où sont promues une

⁴⁵ Voir par exemple les travaux de Jerry Everard (2000) et Anthony Wilhelm (2004). Pour une version utopique de ces arguments, voir Pierre Levy (1997 et 2000).

culture commune et une identité unique. Cette conception est un thème central au cœur des *media studies* puisqu'on s'y inquiète des dangers et effets de la culture de masse⁴⁶. On la retrouve aussi chez des auteurs qui discutent de la *fracture numérique*⁴⁷, c'est-à-dire l'idée que les nations pauvres ou peu industrialisées n'ont pas accès aux technologies de l'information. L'information est vue comme un moteur important du développement économique et social. L'inégalité face à l'accès aux technologies de l'information ou à leur développement encourage les écarts de richesses entre les pays riches et les pays pauvres. Cela peut paraître contradictoire puisque ces auteurs condamnent la domination des nations *inforiches* sur les nations *infopauvres* pour ensuite démontrer que les premiers ont un devoir d'assistance envers les derniers. Mais au-delà de ces considérations morales, ils conçoivent les technologies de l'information comme un nouveau média qui rapproche les gens, les peuples et les cultures. L'Internet donne accès à un espace où les flots d'information ne sont pas confinés aux limites des États ou des nations traditionnelles.

On peut donc trouver dans la littérature des arguments en faveur de deux tendances qui se contredisent mutuellement. Les technologies de l'information peuvent à la fois encourager la fragmentation et l'homogénéisation culturelle. Je vais formuler une critique plus exhaustive sur ces deux tendances dans la prochaine section. Mais je tiens déjà à souligner que la conception de la grille informationnelle permet mal de rendre compte de la grande diversité culturelle qui existe déjà dans le cyberspace. Et cette diversité devrait augmenter au fur et à mesure que l'Internet se développera. Il

⁴⁶ Voir par exemple P. Dahlgren et C. Sparks (1991), Nicolas Garnham (1992), Lance Bennett (2005) et Kenneth Dautrich et Thomas Hartley (1999).

⁴⁷ Voir la note #31.

serait pour le moins surprenant que l'usage croissant des technologies de l'information entraîne l'homogénéité culturelle, comme il est difficile de montrer qu'il encourage la radicalisation des points de vue.

II-2. QU'EST-CE QUE LE CYBERESPACE?

Même si le concept de cyberespace paraît non controversé, il repose lui aussi sur des présupposés qui doivent être questionnés. L'expression « cyberespace » a été utilisée pour la première fois par William Gibson en 1982 dans une nouvelle intitulée *Burning Chrome*. Il l'a ensuite utilisée dans son roman *Neuromancer*, publié en 1984. L'expression est formée des racines « *cyber* » et « *espace* » pour désigner une abstraction métaphorique, un univers complètement virtuel qui existe seulement dans les ordinateurs et les réseaux électroniques. Il faut le comprendre comme un ensemble de programmes, de contenus, d'informations ou autres entités dont l'existence repose entièrement sur l'Internet. L'Internet est, pour sa part, le réseau formé par les réseaux informatiques mondiaux au sens physique du terme. Son fonctionnement repose sur différentes technologies de l'information et de la communication pour produire, stocker et transmettre l'information incluant les réseaux de télévision, la téléphonie cellulaire, etc. Le cyberespace est l'univers virtuel dans lequel *voyagent* les usagers de l'Internet pour obtenir de l'information et l'échanger, utiliser des logiciels, communiquer avec d'autres usagers du réseau. On peut aussi inclure les réseaux téléphoniques, les réseaux de télévision et autres réseaux électroniques. Même si ces différents canaux d'informations fonctionnent de manière indépendante, ils seront éventuellement appelés à converger dans un même réseau. On peut donc déjà parler du cyberespace comme de l'univers qui les a tous réunis.

On dit parfois que le cyberspace possède des caractéristiques propres qui ne sont *pas celles du monde tangible*, comme l'absence de contraintes spatiales, la possibilité de reproduire et transmettre l'information avec des ressources limitées et un degré relativement élevé d'anonymat. On a déployé beaucoup d'énergie à isoler les comportements des êtres humains dans ce nouveau média et à les comprendre. On a essayé de voir si le cyberspace transformerait la sphère politique (avons-nous découvert le secret d'une démocratie délibérative parfaite) et culturelle (quelles sont les caractéristiques de la culture du cyberspace). On s'est demandé s'il aurait un impact sur notre développement affectif et cognitif (représente-t-il un risque pour nos enfants, trop de temps passé en ligne pourrait-il avoir une incidence sur leur santé psychologique, peut-on développer une « dépendance » à l'Internet?). On s'est aussi demandé s'il ouvrirait la voie à de nouvelles formes de criminalité ou de terrorisme. Benjamin Barber écrit même que la vie virtuelle ressemble à celle d'un oiseau solitaire perché dans sa cage, coupé du reste du monde (Wilhelm 2000, 14).

Cette métaphore est intéressante, certes, mais elle peut induire en erreur. Elle porte à croire que le cyberspace comme un monde parallèle qui exhibe ses propres contraintes métaphysiques. Barber semble l'imaginer comme un univers écrasant qui enveloppe les usagers de l'Internet pour les tirer dans les abysses de la virtualité pure. Pourtant il faut être prudent lorsqu'on conçoit le cyberspace de manière métaphorique, car différentes métaphores peuvent conduire à différentes intuitions sur les effets des technologies de l'information. Il me faut aller puiser dans la littérature sur la cybercriminalité pour terminer cette idée. On a fait beaucoup dans les dernières années pour lutter contre les pratiques illicites dans le cyberspace. Une des premières

difficultés a été de s'entendre sur la manière d'adapter la législation actuelle pour qu'elle tienne compte de nouvelles formes de criminalité. Une grande part des débats a porté sur le type d'objet légal auquel il fallait comparer le cyberspace (Biegel 2001, 26-31) :

- une bibliothèque : cette analogie se base sur le fait que beaucoup d'internautes l'utilisent comme un outil de recherche et d'information;
- un réseau téléphonique ou un réseau postal : des applications comme le clavardage et le courrier électronique (qui représentent une grande partie des activités dans le cyberspace) sont de bons exemples de ce type d'utilisation;
- un espace public, l'équivalent virtuel d'un parc ou d'un coin de rue : les internautes peuvent s'y rencontrer, discuter, échanger, faire valoir leurs points de vue;
- les gouvernements ont tendance à le percevoir comme un média de diffusion : l'Internet permet de mettre en ligne des contenus et échanger de l'information comme le ferait une chaîne de télévision;
- selon une perspective économique, on peut le considérer davantage comme un centre d'achats : cette conception du cyberspace était pratiquement absente initialement, mais aujourd'hui une grande partie des activités en ligne implique des transactions marchandes.
- un ensemble de publications écrites, une clinique médicale, une salle de séjour privée, une institution d'éducation publique, et ainsi de suite.

Comme l'écrit Biegel (2001, 31), « aujourd'hui, il est virtuellement impossible de percevoir l'Internet autrement que *différent* ». Ces métaphores n'ont pas de valeur

ontologique. Elles ne décrivent pas la nature du cyberspace tel qu'il est vraiment. Elles sont seulement des modèles ou des images pour désigner une entité abstraite qui prend plusieurs formes en fonction des nombreuses utilisations qu'on peut en faire. Il ressort de ces nombreux exemples que le cyberspace est d'abord et avant tout un univers sémantique. Il sert à coder, organiser et transmettre des informations sur le *monde réel* dans le *monde réel*. Même lorsque les internautes paraissent complètement déconnectés du monde tangible (un courtier qui analyse les fluctuations des prix à la bourse, un adolescent évitant la lumière du soleil pour jouer à des jeux vidéos), ils interagissent avec des informations sur le monde réel ou avec d'autres usagers du monde réel. La plupart des internautes qui le fréquentent consultent des informations qui ont un sens et une utilité dans leur vie de tous les jours : des images, de la musique, un rapport des Nations Unies, des statistiques sportives. Ou sinon, ils l'utilisent pour communiquer avec d'autres êtres humains.

Par conséquent, il ne faut pas passer outre le caractère *métaphorique* de la *métaphore du cyberspace*. C'est l'une des critiques les plus fortes que l'on puisse faire à l'égard des deux conceptions de la médiatisation de la culture et de l'identité expliquée précédemment. Elles reposent sur une conception simpliste du cyberspace et probablement une compréhension simpliste de l'impact des technologies de l'information.

Dans une certaine mesure, l'argument de Sunstein a de la difficulté à échapper à cette critique. Il semble penser qu'un usager de l'Internet peut être complètement transformé par le temps qu'il passe en ligne. Un individu peut-il développer une nouvelle idéologie simplement par son usage des nouvelles technologies de

l'information? Non, il ne le peut pas si l'on tient compte du fait que les informations obtenues en ligne sont le reflet des informations que l'on obtiendrait dans le monde tangible. Il semble considérer le cyberspace comme un espace public (qui ne doit pas être perverti par des factions virtuelles). Non seulement cette idée implique qu'un internaute puisse être complètement endoctriné par ce qu'il fait en ligne, mais cela implique aussi que l'usage de l'Internet doive avoir des impacts qui se renforcent mutuellement.

Les tenants de l'approche de la grille informationnelle tendent à le concevoir comme un média de masse (il rejoint les gens, fait la promotion de valeurs précises et certains émetteurs ont un grand pouvoir sur l'information diffusée). Ces assumptions sont beaucoup trop schématiques. Comment faut-il comprendre l'effet de la fréquentation du cyberspace lorsqu'on adopte d'autres métaphores : la bibliothèque, le centre d'achats, le centre d'éducation? Le but n'est pas de suggérer qu'il faille choisir si le cyberspace ressemble plus à l'un ou à l'autre, mais bien de montrer que les technologies de l'information remplissent toutes ces fonctions.

II-3. MÉDIATISATION PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Cela ne signifie pas que la médiatisation par les technologies de l'information est un phénomène inintéressant. Les nouvelles technologies sont appelées à avoir un effet sur la vie politique. Mais il faut éviter de décrire ces effets en s'en remettant à des simplifications sur la nature du cyberspace ou de l'utilisation des technologies de l'information. J'aimerais terminer cette section en dressant liste de cinq façons par lesquelles l'usage des technologies de l'information peut médiatiser la vie politique.

- Fragmentation et homogénéisation culturelle

On a déjà vu ce premier point où deux effets semblent se contredire mutuellement. Il est possible de trouver dans la littérature des arguments pour ou contre.

– Médiatisation par l'accès

Il est certain qu'on ne peut pas participer à la vie politique en ligne si on n'a pas accès à un ordinateur ou à l'Internet. Par conséquent, l'inclusion ou l'exclusion du débat public est un effet important des technologies de l'information sur la vie politique. Si des groupes sont systématiquement exclus du cyberspace, s'ils ne savent pas ou ne peuvent pas en tirer profit, ils auront plus de difficulté à faire entendre leur voix. On a parlé de la *fracture numérique* pour désigner cette tendance. C'est-à-dire le clivage qui apparaît souvent avec le développement technologique et qui isole certains groupes. On y retrouve par exemple les classes les plus pauvres, les aînés, les autochtones, les populations immigrantes, ceux qui ne savent ni lire ni écrire et, d'une manière générale, tous ceux qui ont un faible niveau d'éducation.

Le clivage peut se faire de plusieurs façons. D'abord entre ceux qui ont accès à ces technologies au sens physique du terme. Les groupes qui n'ont pas les ressources matérielles nécessaires pour posséder un ordinateur ou se connecter à l'Internet sont les premiers touchés. Un clivage peut aussi apparaître entre ceux qui ne possèdent et qui ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour opérer les logiciels et naviguer dans le cyberspace. On peut aussi tracer une ligne de démarcation entre ceux qui peuvent produire et diffuser facilement de l'information dans le cyberspace et ceux qui doivent se contenter de recevoir ou de consommer cette information. Et, finalement, on fait parfois une distinction entre ceux qui peuvent contrôler la technologie et son développement et ceux qui doivent se contenter d'utiliser l'équipement et les

technologies produits par d'autres en respectant leurs normes de fonctionnement.

Bien que le phénomène de la fracture numérique soit en lui-même déplorable⁴⁸, il peut être aggravé par deux facteurs. Il arrive souvent que les groupes qui n'ont pas accès aux technologies de l'information soient déjà des groupes en marge de la société ou du débat public. Par exemple, les individus des classes plus pauvres ou peu éduquées ont souvent plus de difficulté à faire entendre leur voix sur le plan politique. Cette réalité risque de s'aggraver puisqu'on observe un faible taux de pénétration des technologies de l'information dans ces groupes⁴⁹. Un deuxième facteur peut jouer si ces groupes manifestent des considérations politiques propres qui ne sont pas présentes dans les autres classes de la société. Non seulement ces personnes ne peuvent pas participer à la vie en ligne, mais les revendications propres à leurs groupes ou classes sociales risquent d'être complètement écartées du débat. C'est aussi souvent le cas avec les populations plus pauvres, ou les groupes immigrants et les personnes âgées.

– Expression des voix minoritaires ou contestataires

Cette idée mène directement au point suivant. On a longtemps pensé que l'Internet était un nouveau média de communication où les groupes minoritaires pourraient faire entendre leur voix (lorsqu'ils ont accès aux technologies de l'information) parce qu'il permettait d'exprimer des points de vues en dehors des voies de communication traditionnelles⁵⁰. La facilité avec laquelle on pouvait mettre de l'information en ligne, la

⁴⁸ Anthony Wilhelm (2000, 6-7, 38-41, 67-85) affirme que les technologies représentent en elles-mêmes une barrière à l'entrée de la sphère publique numérique et c'est l'un des principaux défis qu'elles posent pour la saine démocratie.

⁴⁹ Les données présentées par Mark Warschauer (2003, 52-58) montrent bien que les groupes hispanophones, les groupes afro-américains, les personnes ayant des difficultés de lecture, de motricité, des problèmes de vision ou d'ouïe accèdent moins à l'Internet en comparaison aux moyennes nationales aux États-Unis.

⁵⁰ Voir par exemple « A World Wide Web of Terror » dans *The Economist*, 2007-07-14.

facilité d'accéder à cette information et la structure non hiérarchique du réseau devaient permettre à des individus ou des regroupements de faire entendre leurs revendications politiques. Manuel Castells affirme, par exemple, qu'un bon nombre de mouvements sociaux de la fin du XX^e siècle n'auraient pas pu consolider leurs activités sans l'usage des technologies de l'information (Castells 2004a, chap. 2). On y retrouve notamment l'Armée zapatiste de libération nationale au Mexique, la milice patriotique américaine, le réseau Al-Qaeda, le mouvement altermondialiste des années 90 et la secte nippone Aum Shinrikyo. Il écrit :

New communication technologies are fundamental to the existence of these movements: indeed, they are their organizational infrastructure. Without the Internet, fax, and alternative media, the Patriots would not have been an influential network, but a disconnected, powerless series of reactions. Without the communication capacity enabling the Zapatistas to reach urban Mexico, and the world, in real time, they might have remained an isolated, localized guerrilla force, as others still fighting in Latin America. [...] e-mail was one of the means of communication, and mobile, satellite phones are essential in the communications of terror networks. And the Internet is of the essence in the anti-globalization movement, as a mobilizing medium, as a form of organization and debate, and as a blueprint for the grassrooted, open, democratic society that the militants oppose to the seclusion and isolation of global corporate institutions. (Castells 2004a, 164).

Les exemples précédents montrent que le cyberspace peut servir de tribune pour l'expression des idées ou des revendications de ces groupes. Un des avantages des technologies de l'information est de permettre de diffuser beaucoup d'information facilement et rapidement à un large public. Les coûts de diffusion ne se comparent en rien à d'autres médias. Il est facile pour un internaute de monter un site Web ou un blogue qui pourra ensuite être consulté par l'ensemble des usagers du cyberspace. Les zapatistes ont su tirer profit de cet aspect. Deuxièmement, il peut aider ces groupes à organiser leurs activités d'un point de vue logistique; c'est le cas du mouvement

altermondialiste⁵¹. Troisièmement, on a parfois affirmé qu'il permettait de faire fi des pouvoirs politiques en place qui contrôlent directement ou indirectement les médias. Finalement, il permet aux individus dispersés sur un large territoire de se réunir et de se retrouver sur la base d'un intérêt commun⁵². La milice patriotique américaine est un exemple où l'on a exploité le troisième et le quatrième aspect. Elle a réussi à réunir un grand nombre de citoyens américains sur la base d'un discours idéologique. Pourtant, ces individus très éloignés les uns des autres manifestaient des considérations politiques fort diversifiées et opposées au pouvoir politique en place.

La théorie de la *longue traîne*⁵³ permet d'imaginer des manifestations empiriques intéressantes du quatrième aspect. L'expression fait référence à un concept statistique qui a été récupéré pour désigner une stratégie commerciale. Dans un certain nombre de distributions statistiques (distribution de Pareto, distribution de Lévy et la loi de Zipf notamment), le volume des échantillons à faible amplitude est supérieur au volume des échantillons à haute amplitude. Lorsqu'elles sont représentées graphiquement, ces distributions présentent une longue queue dont le poids est non négligeable, de là l'expression longue traîne. On a essayé de montrer que le modèle d'affaires de compagnies comme Amazon.com exploite ce phénomène lorsqu'elles vendent des livres rares ou d'occasion. En plus de vendre des biens populaires en grande quantité, la compagnie dégage un profit intéressant en vendant des biens rares en petite quantité à

⁵¹ Voir par exemple le texte de Charley Lewis (2006).

⁵² Voir Mark Warschauer (2003, 187-197) pour des approfondissements. Hilary Putnam (2001) défend probablement la même idée lorsqu'il parle des « communautés basées sur la proximité d'intérêts ». Il y a aussi lieu de mettre des bémols sur ce type de phénomène. Selon les études de Keith Hampton et Barry Wellman (1999), il n'est pas si facile de trouver des exemples concrets de groupes formés d'individus très éloignés les uns des autres. Le phénomène s'observe davantage pour les individus qui sont juste hors de portée.

⁵³ De l'anglais « *long tail* », voir « Wag the Dog » dans *The Economist*, 2006-07-06, et le livre à succès de Chris Anderson (2006) pour une idée des applications économiques de ce type de phénomène.

un grand nombre de consommateurs. Ce modèle a aussi été reproduit par des compagnies comme eBay, Yahoo! et Google (à travers leur système de publicité), iTunes Store et Netflix (réseau de location de films).

Il est plus facile d'imaginer les implications politiques de ce genre de phénomène si on pense à des cas comme la maison d'édition Lulu qui publie n'importe quel livre au prix demandé par l'auteur (dans la mesure où il dépasse les frais d'impression). La maison d'édition pense qu'elle peut dégager un profit intéressant en vendant des livres sur des sujets très précis car elle compte utiliser les technologies de l'information pour rejoindre une masse critique de lecteurs. Les maisons d'éditions traditionnelles essaient de trouver un petit nombre d'auteurs qui vont vendre un grand nombre de livres. Le modèle d'affaire de la compagnie Lulu inverse ce rapport en essayant de trouver un grand nombre d'écrivains qui vendront un petit nombre de livres⁵⁴. L'effet de la longue traîne peut aussi encourager d'autres fournisseurs de biens culturels à se diversifier comme les chaînes de télévision.

Dans tous les cas, les technologies de l'information ont ceci en commun : elles ont permis de faire émerger des préférences particulières. Elles offrent une infrastructure pour mettre en contact une masse critique d'individus qui veulent partager ces préférences et les exprimer. Selon une perspective économique, il s'agit de biens ou de services rares. Sur le plan politique, ces préférences peuvent être portées vers des politiques publiques précises, des revendications propres à un groupe d'individus ou simplement des faits sur le monde. Il est intéressant de souligner en terminant que ce

⁵⁴ Isabelle Laporte, « *Ne privez plus le monde de vos talents d'écrivain* » dans *La Presse Affaires*, 22 janvier 2007, p. 2.

genre de théorie offre un contrepois aux critiques classiques des *médias studies*⁵⁵. L'effet de la longue traîne pourrait atténuer l'effet homogénéisant des médias et de la culture de masse.

– Effets sur la psychologie du sujet politique

Un autre aspect important de la vie politique a trait à la qualité de la participation des citoyens. Dans un monde idéal, on veut que les individus apportent leurs voix au débat public de manière honnête et non biaisée. On a souvent laissé entendre que les technologies de l'information n'encourageaient pas ce type de comportement. Par exemple, Sunstein affirme que les communautés en ligne peuvent avoir un effet polarisant sur leurs membres. On a également affirmé que le degré élevé d'anonymat dans le cyberspace encourageait les comportements répréhensibles en augmentant la criminalité⁵⁶.

D'une manière générale, une grande part de la littérature sur les communications médiatisées par ordinateur vise à montrer que les technologies de l'information sont un média qui augmente l'éloignement entre les interlocuteurs ce qui a pour effet de diminuer la qualité des interactions. Entre autres choses, elles entraînent un phénomène de *désindividuation* du sujet⁵⁷. C'est-à-dire un état où il est moins conscient de lui-même, de sa personne, de ses préférences et des choix qu'il ferait en temps normal. Plusieurs caractéristiques de ces nouveaux médias encouragent cet effet. Le niveau relativement élevé d'anonymat encore une fois, mais aussi le niveau plus bas de

⁵⁵ Voir la note #46.

⁵⁶ Voir Stuart Biegel (2001, chap. 2).

⁵⁷ Warschauer (2003) explique que les « interactions face à face fournissent un cadre plus riche de communication et de support que les interactions en ligne » (ma trad., 159). Voir le livre de Adam Joinson (2003, chap. 2) pour une application du concept de *désindividuation* dans le contexte de communications médiatisées par ordinateur. Voir aussi L. Festinger, A. Pepitone et collab. (1952) et Zimbardo (1969) pour l'origine du concept.

responsabilité ressentit par le sujet, le grand nombre de personnes avec qui on a la possibilité d'interagir, la sensation du temps qui peut être différente, l'absence de dimension psychologique aux actions posées et la grande diversité des contextes que l'ont peut rencontrer (Joinson 2003, 33-34). Le phénomène du *flingue* (de l'anglais « *flaming* ») qui consiste à envoyer des messages délibérément hostiles ou insultants sur les groupes de discussion peut être un bon exemple. Les internautes peuvent se livrer à ce genre de pratique parce qu'elles s'effectuent dans un univers qui semble éloigné de leur réalité tangible.

Mais encore une fois, il faut relativiser ce genre de considération. Il est difficile d'établir l'importance du phénomène de *désindividuation* d'une part (après tout, l'écriture est aussi un média de communication qui éloigne les interlocuteurs, en sont-ils *désindividué*s pour autant?), et d'autre part le degré d'éloignement devrait diminuer lorsque les communications médiatisées par ordinateur deviennent plus conviviales ou lorsqu'elles sont intégrées dans les activités de tous les jours.

– Effets sur la qualité *épistémique* de la vie politique

Il est légitime de prendre pour acquis la qualité de l'information à laquelle on peut avoir accès publiquement est un aspect important de la vie démocratique. Si on perçoit la démocratie comme un exercice où les membres d'une population se mettent ensemble pour régler des problèmes et ensuite faire entendre leur volonté collective, on voudra qu'ils puissent avoir accès à des faits, des données, des points de vue et des opinions représentatifs de la réalité. On a longtemps pensé que les technologies de l'information auraient un impact positif en ce sens. Le développement technologique permet de stocker, d'échanger et d'analyser beaucoup plus facilement l'information. Cela ouvre la

voie à des phénomènes d'intelligence collective comme l'encyclopédie en ligne Wikipedia ou la possibilité de discuter, puis d'échanger facilement ses idées et de les faire entendre à un grand nombre d'individus. On a parfois parlé de *cognition collective*, ou *intelligence collective*, pour désigner ce genre de phénomène⁵⁸. De plus, les technologies de l'information offrent sûrement de bons outils pour augmenter la transparence des institutions politiques en leur offrant la possibilité de mettre de l'information en ligne. Elles facilitent la communication et les interactions avec la population et les échanges entre les individus. Ces constatations sont intéressantes à la base, mais elles reposent sur l'assomption d'un lien de causalité que l'on peut questionner. Le fait de fournir de bons outils à la population et aux gouvernements ne garantit en rien l'augmentation de la qualité épistémique du débat dans la sphère publique⁵⁹.

Il existe aussi des raisons pour être sceptique de la capacité des technologies de l'information à bien informer la population. On a souvent affirmé que la grande facilité de produire et diffuser de l'information en diminuait la qualité. On retrouve dans le cyberspace, ou à cause des technologies de l'information, beaucoup d'informations qui ne sont pas à jour ou erronées; des informations qui peuvent être nuisibles pour la qualité de la vie politique (des discours dégradants ou haineux, des instructions sur les façons de construire une bombe, des conseils pour frauder le fisc, etc.); des informations mal organisées au point où elles perdent toute utilité; et finalement des

⁵⁸ Voir les travaux de Philip Agre (1999).

⁵⁹ Anthony G. Wilhelm (2000, 86-104) s'est penché sur la question de la délibération dans les groupes de nouvelles électroniques. Il arrive à la conclusion qu'ils n'ont pas d'incidence sur la qualité de la délibération. Si le « cyberspace devient une avenue pour identifier, articuler et régler des problèmes politiques », il faut encore découvrir « comment il peut prendre cette fonction en charge » (ma trad., 102-103).

informations inutiles⁶⁰. On peut aussi considérer, comme le fait Sunstein (2001, 25-26), que l'augmentation de la quantité d'information entraîne les utilisateurs de ces technologies à filtrer davantage ce qui a pour effet de les priver de la richesse et de la diversité des idées que l'on retrouve dans le cyberspace. Elles peuvent aussi entraîner ce que Sunstein (2001, 49 et 80-84) appelle des « cascades d'information » ou des « cybercascades », c'est-à-dire un processus où un fait ou un point de vue devient très répandu simplement parce qu'un nombre suffisant de personnes ou de sources en font la diffusion en se référant mutuellement.

Quatrièmement, on peut considérer que cette information est biaisée ou du moins fortement influencée par des intérêts partisans dans le but de divertir, de camoufler, de détourner l'attention ou de tromper l'opinion publique. Cette critique est au cœur des *médias studies* qui questionnent l'objectivité des médias de masse⁶¹. On la retrouve aussi chez les auteurs qui se sont intéressés à l'impartialité du discours et de la délibération dans la sphère publique⁶². Les tenants de ces différentes positions ont

⁶⁰ Burbules et Callister (2000, 96) auraient parlé des quatre « M » pour qualifier la mauvaise qualité de l'information que l'on retrouve dans le cyberspace : « *misinformation* », « *malinformation* », « *messed-up information* » et « *mostly useless information* ».

⁶¹ Voir la note #46.

⁶² À ce titre, la critique d'Habermas sur la transformation de la sphère publique est l'une des positions les mieux connues (Webster 2002, 161-201). Voir la traduction en anglais de son livre paru en 1962 (Habermas 1989). Pour une perspective critique, consulter le très bon ouvrage de Robert C. Holub (1991). L'argument de Laurence Lessig (1999, 6) va un peu dans la même direction lorsqu'il affirme que l'industrie amène l'architecture de l'Internet et ses normes de fonctionnement à se transformer en faveur de ses intérêts.

Habermas affirme que l'avènement du capitalisme au XVIII^e et XIX^e siècle a permis l'émergence, en Angleterre, d'une sphère publique exemplaire qui est entrée dans un état de déclin à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. À la base, elle était un aréna de discussion facilement accessible à tous les citoyens, où se formait l'opinion publique, et où l'on pouvait mener des discussions ouvertes sur des enjeux publics, soulever les points de vue de manière rigoureuse, impartiale et indépendante des intérêts particuliers ou des pressions économiques. L'avènement des technologies de l'information aurait contribué à renforcer la culture capitaliste, ce qui aurait fait apparaître éventuellement une culture de la relation publique qui a fait du débat contemporain une illusion de la sphère publique générique. Les systèmes de communication de masse se seraient transformés en une industrie oligopolistique soumise aux pressions économiques.

tendance à concevoir la société de l'information (ou la société occidentale moderne) comme une société où la publicité, les campagnes de relations publiques et les discours démagogiques jouent un rôle beaucoup trop important dans la création et la dissémination de l'information (Webster 2002, 161). Dans son interprétation la plus forte, cette critique suggère que le processus démocratique puisse être mis en danger. En reprenant des arguments de type madissoniens⁶³, ces auteurs affirment que l'avènement des technologies de l'information réduit le stock de « bonnes informations » nécessaires à la démocratie délibérative et à la qualité de la vie politique en général. Ces informations doivent être neutres, non biaisées, véridiques et accessibles à tous.

II-4. CONCLUSION

Ce chapitre visait trois buts. Premièrement je voulais fournir un exemple de conceptions concurrentes de l'effet des technologies de l'information sur la vie politique. J'espère avoir réussi à montrer dans la deuxième section qu'il existait une contradiction entre la théorie de Sunstein et la conception du cyberspace comme *grille informationnelle*. Si on affirme que les technologies de l'information encouragent la formation de factions ou de sous-cultures très fortes, on ne peut pas aussi affirmer que le

Bien entendu, il y a plusieurs raisons de remettre cette théorie en question. On peut raisonnablement douter qu'une sphère publique telle que la définit Habermas ait déjà existé. Elle est peut-être une théorisation beaucoup trop utopique d'une réalité historique complexe. On peut aussi affirmer que, dans une forme minimale, cette sphère publique existe déjà aujourd'hui. On peut remettre en question le mécanisme par lequel l'espace public s'est transformé. Finalement, on peut douter que l'existence d'une sphère publique idéale soit nécessaire à la bonne marche de la démocratie.

⁶³ Ce dernier affirme qu'un « gouvernement sans information populaire est le prologue d'une farce, le prologue d'une tragédie, ou les deux. Le savoir triomphera toujours l'ignorance, et ceux qui veulent être leurs propres maîtres doivent s'armer des pouvoirs que confère la connaissance » (ma trad. de Madison 1953, 337). Mais on pourrait aussi les qualifier d'arguments Tocquevilliens comme en témoigne la citation en ouverture à ce chapitre.

cyberespace est le lieu d'une culture globale et d'une identité globale. Cela implique-t-il qu'il faille choisir entre une conception ou l'autre?

Si j'ai réussi à atteindre mon deuxième but, on devrait répondre non à cette question. Je voulais aussi montrer que la plupart des théories qui tentent d'établir l'impact des technologies de l'information sont trop schématiques. Il faut résister à la tentation de faire ressortir des liens de causalité de premier degré entre un développement technologique (l'émergence de réseaux informatiques planétaires) et une série de faits politiques (un risque pour la bonne délibération publique, la possibilité de faire émerger une identité cosmopolite, l'amélioration de la qualité du débat politique, etc.). Il ne faut pas confondre des effets liés à l'architecture des réseaux d'information, au contexte et aux usages particuliers pour des effets liés à l'essence même de ces technologies (voir *L'impact des technologies de l'information, un point de départ théorique* à la p. 5). On ne peut pas brandir le développement technologique tantôt comme le gage d'une démocratie participative pleinement réalisée, tantôt comme une menace pour la saine vie démocratique. À mon avis, il est impossible de savoir si l'existence du cyberespace ou autres réseaux de communication auront un effet décisif sur l'État politique moderne, car des faits politiques aussi complexes ne se ramènent pas à une question de technologie.

Finalement, et une fois que certains présupposés avaient été écartés (notamment dans la deuxième section), je voulais donner quelques outils pour mieux comprendre la médiatisation du débat politique par les technologies de l'information. Cela a fait l'objet de la troisième section. J'ai identifié quatre tendances en plus de la fragmentation et l'homogénéisation culturelle soient : la médiatisation par l'accès, l'expression des voix

minoritaires ou contestataires, les effets sur la psychologie du sujet politique et les effets sur la qualité épistémique de la vie politique. Encore une fois, il ne faut pas interpréter ces tendances de manière univoque. Le but était seulement de dresser un premier panorama que je pourrai réutiliser dans le chapitre suivant.

Chapitre III – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET GOUVERNANCE COSMOPOLITE

Now, if I walk down New York's Fifth Avenue on an ordinary day, I will have within sight more human being than most of those prehistoric hunter-gatherers saw in a lifetime.

Kwame Anthony Appiah, *Cosmopolitanism*

Le développement technologique est en grande partie responsable des transformations des modes de vie des êtres humains. Il a permis à la population mondiale de croître, de se densifier, de se déplacer plus facilement et de consommer des biens et des services produits un peu partout sur la planète. Bref de former de grandes communautés politiques et sociales dont la survie repose sur de vastes réseaux économiques. Pourtant, il est surprenant de constater que les modes d'organisation de ces communautés s'appuient sur des principes qui sont restés les mêmes depuis plusieurs siècles et même quelques millénaires. Devant ce constat et devant l'intensification des activités économiques, politiques et sociales des dernières décennies, particulièrement dans la sphère internationale, on a proposé de faire migrer les institutions politiques pensées de manière territoriale vers un ordre politique global. Cela a donné lieu à différentes idées de la gouvernance cosmopolite.

On prend souvent pour acquis, de manière implicite ou explicite, que le développement technologique, particulièrement le développement des technologies de l'information, encourage ces nouvelles formes de gouvernance. Le but de ce troisième et dernier chapitre est de répondre à la question posée en introduction. Est-il raisonnable

de s'appuyer sur cette supposition? Il est certain que le progrès technoscientifique est l'une *des conditions matérielles nécessaires* à la création de gouvernements mondiaux, mais il n'est pas si simple d'aller au-delà de cette intuition de base.

Après avoir expliqué ce qu'il faut entendre par gouvernance cosmopolite, et après avoir montré ce qu'il faut entendre par cette intuition de base, je vais essayer d'isoler trois arguments généraux pour la gouvernance cosmopolite afin de montrer le rôle que peuvent y jouer les technologies de l'information. Je m'intéresserai d'abord à l'idée que l'on doit passer à une forme de gouvernance globale parce qu'il existe une culture globale, ensuite, l'idée que cette forme de gouvernance est la meilleure façon de défendre les intérêts de la population mondiale, et finalement, je reprendrai l'argument kantien selon lequel les citoyens cosmopolites doivent faire un usage public de leur raison pratique. Le chapitre précédent avait pour but de donner des outils pour comprendre l'impact du développement technologique sur la vie politique. Je vais maintenant reprendre cette grille d'analyse et l'appliquer à ces trois arguments.

Les travaux sur le cosmopolitisme touchent un bon nombre de courants et de doctrines en philosophie politique qui remontent parfois jusqu'aux politologues grecs⁶⁴. Même s'il est difficile de faire un résumé exhaustif des auteurs qui font parti de cette tradition, on peut faire ressortir quelques principes de base qui recueillent un consensus. Sur le plan moral, on y trouve l'idée que tous les êtres humains appartiennent à la même communauté morale et qu'ils devraient pouvoir jouir des mêmes droits. Dans sa version moderne, le cosmopolitisme moral fait surtout référence aux différentes *théories de la*

⁶⁴ Voir le très bon article de Pauline Kleingeld et Eric Brown (2006), l'article de David Held (2005) et la taxinomie que développe Samuel Scheffler (1999) pour des approfondissements sur le courant cosmopolite dans son ensemble ainsi que son origine historique.

*justice distributive globale*⁶⁵. Ces théories s'intéressent notamment aux devoirs d'assistance des pays riches envers les pays pauvres. Sur le plan politique, il fait référence à l'idée que les êtres humains appartiennent à une même communauté politique internationale qui transcende les limites traditionnelles de l'État. Les auteurs qui se revendiquent du cosmopolitisme politique le font souvent dans le cadre d'un discours critique sur la mondialisation⁶⁶. Ils partent du principe que les êtres humains ne devraient pas être soumis à des forces qu'ils ne maîtrisent pas. Ils devraient pouvoir prendre part aux institutions politiques, sociales et économiques qui ont une influence sur leur vie. Or, affirment-ils, le modèle de l'État-nation est une approche dépassée car il ne réussit plus à protéger les intérêts de ses citoyens sur son propre territoire. À bien des égards, leur vie est conditionnée par des phénomènes globaux comme la mondialisation des marchés économiques, l'augmentation de la croissance du droit international, l'existence de forces armées internationales, la mondialisation de la culture. La seule façon de rétablir ce déficit démocratique est de créer des institutions plus grandes que les États qui auraient des comptes à rendre directement à la population du monde. J'utilise l'expression « gouvernance cosmopolite » dans ce deuxième sens, pour faire référence à un type de gouvernance ou d'organisation politique qui s'efforce d'incarner les principes du cosmopolitisme politique en encourageant la formation d'institutions supranationales.

On peut penser à plusieurs façons d'incarner, en pratique, cet argument théorique.

⁶⁵ Voir par exemple les travaux de Brian Barry (1999), Charles Beitz (1979), Onora O'Neill (1996), Thomas Pogge (2002), Henry Sue (1996), Peter Singer (2004) et Simon Caney (2005).

⁶⁶ Voir les travaux de Daniel Archibugi et David Held (1995), David Held (1995), Daniele Archibugi, David Held et Martin Köhler (1998), Richard Falk et Andrew Strauss (2001), David Held et Anthony McGrew (2002) et Tony McGrew (1999).

On pourrait recourir à une réforme de l'ONU (en commençant par le Conseil de sécurité) pour augmenter son pouvoir et la rendre plus démocratique⁶⁷. On pourrait aussi formuler des propositions plus audacieuses comme la formation d'une fédération *multiétatique* mondiale ou un modèle similaire à l'Union européenne. Ou au contraire, on pourrait tenter de créer certaines organisations démocratiques internationales qui auraient des mandats plus précis comme par exemple lutter contre la dégradation environnementale, réguler les flux économiques et l'utilisation de l'énergie atomique.

Ce genre de position soulève, bien entendu, un bon nombre de questions et de critiques. Comment peut-on garantir que des institutions supranationales auront la légitimité nécessaire pour exercer un pouvoir coercitif? Des communautés politiques aussi grandes pourront-elles fonctionner efficacement? Réussiront-elles à susciter un sentiment d'appartenance assez fort auprès de la population mondiale? Est-il possible de regrouper des individus provenant de cultures aussi diversifiées sous les mêmes institutions politiques?

On prend souvent pour acquis que le développement des technologies de l'information encourage la gouvernance cosmopolite. Cette intuition semble s'appuyer sur une idée de base : les technologies de l'information sont probablement une des *conditions matérielles nécessaires* à la création de gouvernement mondiaux. Cette idée peut se diviser en deux aspects. Premièrement, on croit que leur utilisation permet de consolider, de renforcer et de rendre plus cohérent le pouvoir des États sur un large territoire. Pour former de grandes communautés politiques, il faut pouvoir accumuler, échanger et traiter un grand nombre d'informations (données sur le recensement, les

⁶⁷ Voir David Held (1995, 267-286) et Daniel Archibugi (1995, 121-162).

casiers judiciaires, les infrastructures de transport, les flux migratoires, etc.). Il faut aussi pouvoir communiquer facilement avec la population, et, même sur de grandes distances. Deuxièmement, on croit qu'elles ont une influence sur les phénomènes propres à la mondialisation qui justifient la création de gouvernements mondiaux. David Held (1995, 99-140) s'attarde sur cinq cas : l'accroissement de l'importance du droit international, l'existence d'institutions supranationales (comme le FMI, la Banque Mondiale ou l'Organisation Mondiale du Commerce) qui ont un pouvoir grandissant, l'existence de forces armées internationales, la mondialisation de l'économie et la mondialisation de la culture. Il écrit « *the developments in transnational media networks are directly linked, of course, to the globalization of economic activity which has challenged local, national and regional ways of life in many parts of the world.* » (Held 1995, 127). Sans le développement technologique, il serait beaucoup plus difficile, voire impossible, d'appliquer la loi internationale, de gérer de grandes institutions économiques, de gouverner les forces armées mondiales et de bâtir des réseaux financiers à l'échelle planétaire. Le développement technologique est donc un des facteurs permettant l'augmentation des relations politiques et économiques à l'échelle internationale.

Pourtant, on a vu dans le chapitre I qu'il est très difficile de tirer des conclusions précises sur les effets qu'elles auront sur la société dans son ensemble. Il est certain qu'elles offrent des outils qui facilitent un certain nombre de phénomènes propres à la mondialisation, mais on ne peut pas conclure, à partir des théories étudiées, qu'elles entraîneront inévitablement la mondialisation de l'économie, l'émergence du droit international, la création de forces armées mondiales ou la consolidation du travail de

certaines institutions supranationales déjà existantes.

Il ne faut donc pas confondre *condition nécessaire* et *condition suffisante*. Ce n'est pas parce les technologies de l'information sont nécessaires au bon fonctionnement des grandes communautés politiques dispersées sur un large territoire qu'elles vont inévitablement entraîner la formation de gouvernement mondiaux. Omettre cette distinction équivaudrait à défendre une conception trop *déterministe* de l'impact des technologies de l'information.

Il est difficile de voir le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information dans la gouvernance cosmopolite au-delà de ce présupposé de base. Pourquoi devraient-elles encourager la communauté internationale à adopter ce type de gouvernance? Crée-t-elle une obligation morale de le faire? Il est difficile de trouver un bon cadre de référence pour répondre à ces deux questions, car les auteurs qui défendent la gouvernance cosmopolite tendent à le faire pour des raisons variées. Je vais reprendre trois arguments en particulier dans ce qui va suivre :

1. On affirme parfois que l'émergence d'une culture globale est l'une des raisons encourageant la création de gouvernements mondiaux car elle permet l'existence d'une identité cosmopolite;
2. On fait parfois appel à des arguments instrumentalistes : il faut encourager la gouvernance cosmopolite parce que les êtres humains partagent des intérêts communs et doivent s'associer pour lutter ensemble contre des problèmes communs;
3. On se base sur des arguments de type kantien qui visent à démontrer la possibilité d'un usage public de la raison.

III-1. CULTURE COMMUNE

Le premier argument est développé par David Held (1995, 121-127). Il affirme que la mondialisation de la culture est l'un des cinq phénomènes démontrant le caractère archaïque du modèle de l'État-nation. Le fait que les êtres humains partagent, dans une certaine mesure, une culture unique, est une des raisons pour lesquelles il faudrait créer des institutions supranationales.

Il part du constat que l'amélioration des technologies de communication de l'époque (comme l'impression et le télégraphe) est en grande partie responsable de la naissance d'une appartenance identitaire forte à l'État-nation au XVIII^e et XIX^e siècle. À partir de cette époque, les membres de ces États ont commencé à se percevoir comme membre de communautés politiques nationales. Ils sont devenus conscients des droits et des obligations rattachées à ce statut. Ce sentiment d'appartenance identitaire, vague au départ, est devenu plus important au fur et à mesure que les moyens de communication se sont développés, car ils ont permis à l'État de développer et consolider son pouvoir. Held écrit : « *They have extended the range and scope of individuals reflexivity and have contributed to the creation of collective pools of information – in the sphere of economics, culture and politics – upon which people could draw despite being spatially separated from one another.* » (122) Ils sont un des principaux facteurs d'érosion de la culture orale ce qui a eu pour effet d'affaiblir les mécanismes de reproduction des sociétés traditionnelles⁶⁸. Dans ce type de société, la majorité des interactions politiques se faisaient directement, de personne à personne, sans être médiatisées par les

⁶⁸ Voir aussi Benedict R. Anderson (1983), Anthony Giddens (1990) et Ronald J. Deibert (1997) pour plus d'approfondissement sur cette idée.

technologies de l'information. Par conséquent, la vie politique était beaucoup plus localisée et concentrée autour de problèmes précis. On n'avait pas les ressources, ni les connaissances nécessaires pour se préoccuper d'enjeux plus grands.

Si les technologies de communication du XVIII^e et XIX^e siècle ont joué un rôle aussi important dans la formation de l'identité nationale, il est normal de penser que l'apparition de nouvelles technologies de l'information marquera aussi le passage vers une autre forme d'organisation politique. Non seulement l'apparition de réseaux de communication internationaux amène les individus à être plus conscients de la réalité politique nationale, mais ils sont plus conscients de la réalité politique internationale. Un habitant d'un village isolé aujourd'hui peut facilement être plus informé des actualités internationales que ne l'était un chef d'État un siècle plus tôt. Cette expansion des horizons ne serait pas envisageable sans la mise en commun du savoir et sa dissémination qui sont à la base des systèmes de communication contemporains. Le développement des technologies de l'information a contribué à créer un monde où « *the particularities of place and individuality are constantly mediated by regional and global networks* » (123). Elles facilitent la dispersion et la diffusion de produits culturels et permettent aux individus de dépasser les frontières géographiques et transforment le caractère localisé de la vie politique et sociale. On peut s'informer beaucoup plus facilement de l'actualité politique internationale qu'on pouvait le faire dans les 20 ou 30 dernières années. L'acuité et le réalisme de la couverture médiatique se sont grandement améliorés. Par exemple, la communauté internationale a pu lire des comptes-rendus des événements politiques qui se sont déroulés en Pologne en 1968 ou au Chili en 1973. Mais ce n'est pas comparable aux événements de la place Tian'anmen en Chine en 1989

ou les événements de 1991 sur la Place Rouge en Russie qui ont été filmés, diffusés et regardés par des millions de spectateurs comme s'ils étaient sur place. La possibilité d'avoir accès à une couverture aussi réaliste de ces événements amène à se préoccuper beaucoup plus des réalités politiques internationales. Held en conclut que cela conduit à la rupture du lien traditionnel entre la proximité physique et l'organisation sociale. Ces transformations dans l'accès à l'information ont entraîné un sentiment d'appartenance global qui transcende la loyauté envers l'État-nation. Il écrit : « *These developments have been interpreted as creating a sense of global belonging and vulnerability which transcends loyalties to the nation-state; that is, to 'my country right or wrong'.* » (124)

Les technologies de l'information facilitent le traitement, la distribution et l'accumulation d'information. Et sur la base que les échanges d'information par le biais de réseaux informatiques sont un aspect de plus en plus important de la vie politique, économique et sociale, il dira que les flots d'information ont contribué à oblitérer les frontières de l'État politique moderne pour amener tous les individus à partager une culture et des valeurs uniques. Il prend pour exemple différents phénomènes de manifestations populaires mobilisées autour d'enjeux régionaux et internationaux (comme la protection des ressources naturelles, la lutte contre la maladie, la pauvreté) qui montrent l'existence d'une société civile globale.

Il met ensuite un bémol à cette réflexion. Même si les nouveaux systèmes de communication donnent accès aux autres individus et aux autres nations, et même s'ils offrent de nouvelles avenues de coopération politique, ils entraînent également leurs usagers à être plus conscient de la différence, de la diversité des styles de vie et des différentes valeurs. Cette conscience de la diversité peut encourager

l'intercompréhension mutuelle, mais elle peut aussi mettre l'emphase sur ce qui est différent, et entraîner la fragmentation de la vie culturelle. Il termine son argument en affirmant que les nouveaux réseaux de communication peuvent avoir un double effet : « *new networks of communication and information technology, thus, both stimulate new forms of cultural identity and rekindle and intensify old forms* » (125). Cela dit, la première tendance, c'est-à-dire l'homogénéisation culturelle, demeure plus forte que la deuxième, la fragmentation culturelle. L'apparition de nouveaux réseaux d'information, de communication et de pouvoirs perturbent les schèmes d'identités politiques traditionnels. Ils ne sont plus confinés au modèle de l'État-nation.

Il y a plusieurs commentaires à faire sur cet argument. Premièrement, sa structure reprend la dualité entre *homogénéisation et fragmentation culturelle* développée dans le chapitre II. Or j'ai essayé de montrer plus haut qu'il était très difficile de trancher sur cette question. Il est difficile de montrer que les technologies de l'information encouragent ou non l'apparition d'une culture dominante, car leurs effets ne sont pas aussi unifiés. Les arguments de ceux qui s'opposent à la fracture numérique ou les grandes critiques des *media studies*⁶⁹ semblent encourager cette tendance, mais d'autres arguments, comme ceux de Sunstein, montrent qu'elles peuvent entraîner une fragmentation des schèmes d'appartenance culturelle. On peut donc observer les deux tendances. J'ai ensuite montré qu'il était difficile, voire impossible, de trancher sur la tendance dominante, car les usages que l'on fait des technologies de l'information sont trop diversifiés pour conclure qu'elles encouragent l'émergence d'une culture unique. J'ai essayé de défendre cette idée en donnant plus de précisions sur la nature du

⁶⁹ Voir la note # 46.

cyberespace. Par ailleurs, la très grande diversité d'informations à laquelle on peut avoir accès doit minimiser l'effet homogénéisant de l'utilisation des technologies de l'information.

Deuxièmement, Held est conscient de cette dualité, mais il semble néanmoins penser qu'elles encouragent surtout l'émergence d'une culture dominante unique et une identité unique qui est le sentiment d'appartenance à cette culture. Cette idée, assez répandue, est assez difficile à contredire, mais elle est aussi difficile à défendre de manière convaincante. On peut mettre trois bémols. Tout d'abord, elle se mesure très mal. Combien d'informations partagées ou de traits culturels communs faut-il pour conclure qu'il existe une culture unique? Quels faits ou quelles informations doivent être échangés? Les êtres humains ont toujours partagé un certain nombre de traits culturels communs. Ne serait-ce qu'en vertu de leur appartenance à la même espèce au sens biologique. Bien entendu, le partage de ces traits ou faits culturels s'est intensifié avec le développement des technologies de l'information, mais quels sont les bons critères pour déterminer qu'il y a eu un saut qualitatif et non une série de petits sauts quantitatifs. Et même s'il est raisonnable de penser que la mondialisation de la culture est un phénomène existant, il est aussi raisonnable de penser que la culture n'est pas complètement globale. Il existe un grand nombre de traits culturels ou de particularités régionales qui n'ont pas été mondialisés. Comment se fait l'équilibre ou la tension entre les deux⁷⁰? Le deuxième bémol est en lien avec l'effet de *médiatisation par l'accès*

⁷⁰ Manuel Castells consacre un livre de sa trilogie sur l'*Ère de l'information* à la question de l'identité. Il affirme que le développement des technologies de l'information a entraîné un conflit entre le « réseau et le moi » (de l'anglais « *The net and the self* »); ses vues sur les conflits identitaires sont exprimées dans le deuxième tome de sa trilogie (Castells 2001 et voir aussi 2000a, 6-12). Il affirme que les individus ont naturellement tendance à donner une signification à ce qu'ils expérimentent localement. Or, le réseau (par

expliqué dans le chapitre II. Il ne faut pas oublier qu'une grande part des habitants du monde n'ont pas accès aux technologies de l'information ou ne peuvent en faire qu'un usage restreint. Par conséquent, il ne faut pas conclure trop vite que les nouveaux réseaux de communication et d'information peuvent facilement rejoindre la population mondiale et l'amener à se préoccuper de questions communes. Finalement, on peut poser un troisième bémol si on se base sur les effets des technologies de l'information *sur la psychologie du sujet politique*. Cet aspect de la médiatisation par les technologies de l'information visait à montrer qu'elles entraînent parfois un phénomène de *désindividuation* du sujet. C'est-à-dire que leurs usagers ressentent un degré relativement élevé d'éloignement qui diminue l'effet qu'ont sur eux les communications médiatisées par ordinateur. Peut-on penser que les traits culturels partagés en commun dans le cyberspace sont suffisants pour justifier une culture commune? Ils n'ont peut-être pas la même force que ceux partagés dans le monde tangible.

III-2. INTÉRÊTS COMMUNS

Un autre argument général en faveur de la gouvernance cosmopolite a trait à l'idée que les gouvernements ont pour rôle de promouvoir l'intérêt commun. Résumé rapidement, cet argument prend la forme suivante. Lorsque des individus s'associent pour former une communauté politique, ils doivent sacrifier certains privilèges et certaines libertés. Ils le font parce que cela leur permet de mieux défendre leurs intérêts.

exemple l'Internet ou de grands réseaux de télévision, des réseaux d'affaires) les confronte à des identités globales qui ne font plus sens localement. Différentes tendances propres à la société en réseau attisent cette tension : la mondialisation économique, le dynamisme technologique, mais aussi le « déclin de l'habileté de l'État-nation et des institutions traditionnelles (comme la société patriarcale) à inculquer aux individus un sens de l'autonomie ou de l'efficacité, ou de leur incapacité à distribuer la richesse et le bien-être nécessaire pour assurer l'allégeance et l'assentiment de leurs propres adhérents » (Barney 2004, 147).

Si on se base sur les textes classiques de la philosophie politique du XVIII^e et XIX^e siècle, ces intérêts correspondent à des préoccupations collectives comme la sécurité, la protection des menaces extérieures, la possibilité de garantir le respect de la propriété privée, de préserver l'ordre public, etc.⁷¹. La formation de l'État-nation et le pouvoir qu'il peut avoir sur ses membres sont justifiés par la possibilité de garantir ces avantages communs.

Certains des tenants de la gouvernance cosmopolite appliquent cet argument au contexte politique actuel. Ils affirment que l'État-nation est un modèle dépassé justement parce qu'il ne peut plus faire la promotion des intérêts de ses membres. Avec la mondialisation, il a perdu beaucoup de sa force et de son pouvoir sur les activités économiques et politiques qui se déroulent sur son territoire. Qui plus est, l'état de nature qui règne entre les États dans la sphère internationale rend difficile la mise en place de mesures harmonisées à l'échelle internationale. On peut trouver un bon exemple de cette idée chez Daniele Archibugi.

The perspective offered by cosmopolitan democracy argues that the violent nature of the modern state, as well as its difficulty in fully realizing its promise of democracy, depends largely on its failure to integrate itself internationally with other states. It suggests that a democratic state is an imperfect political entity as long as there exist no institutions able democratically to link its citizen to the citizens of other states. This is because a large share of the political problems on governments' agendas, including security and environment, are only partially addressable by intergovernmental organizations, since the interests of one part will often contradict those of the global community. (Archibugi 1995, 156)

Les institutions supranationales sont plus efficaces pour faire la promotion de l'intérêt commun et elles sont sûrement plus efficaces pour lutter contre les problèmes communs, comme la dégradation environnementale, la transmission de maladies

⁷¹ Voir des textes comme le *Contrat social* de Rousseau (2001), *Traité du gouvernement civil* de Locke (1984) et les *The Federalist Papers* (Hamilton, Madison et collab. 2003).

infectieuses et la sécurité internationale. Ses problématiques sont rarement confinées aux frontières des États et demandent des mesures internationales harmonisées⁷².

Daniel Weinstock (2006) formule une version plus élaborée de cet argument lorsqu'il affirme que la « *democratization of the global sphere should be guided by a concern with the realization of people's fundamental interests* » (13). Il défend l'idée que les principales raisons pour encourager des institutions supranationales démocratiques sont instrumentales. Les institutions démocratiques devraient être pensées de manière à faire la promotion des intérêts de leurs membres, et non simplement de leur volonté politique⁷³, ce qui correspond à une vision plus traditionnelle du principe démocratique. Les institutions démocratiques sont la meilleure façon de promouvoir l'intérêt collectif pour des raisons *épistémiques* (les individus sont les meilleurs juges de ce qui est bon pour eux) ou simplement pour des raisons motivationnelles (ils sont les seuls à posséder les bonnes motivations pour défendre ces intérêts). Cela l'amène à défendre l'idée qu'il est possible d'envisager des institutions démocratiques internationales où beaucoup des représentants peuvent défendre leurs intérêts sans avoir été élus par la population.

Cette famille d'arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite est intéressante, car il est facile d'y voir le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information. Premièrement, elles permettent beaucoup plus facilement l'association d'individus sur la base de la proximité d'intérêts au lieu de la proximité géographique. C'est l'un des effets que j'ai expliqué dans le chapitre II lorsque j'approfondissais

⁷² Voir le livre de Kaul, Grunberg et collab. (1999) pour des approfondissements sur le caractère entremêlé d'un bon nombre de problématiques globales.

⁷³ De l'anglais « *political agency* ».

l'argument de Sunstein et lorsque j'essayais de montrer qu'elles facilitent *l'expression des voix minoritaires ou contestataires*. Des individus qui partagent certaines préoccupations (face à la protection de l'environnement par exemple) peuvent facilement se regrouper et faire valoir leurs points de vue. Le développement technologique faciliterait aussi le travail d'institutions supranationales qui prendraient en charge ces problématiques.

On peut estimer, en second lieu, qu'elles ont amené les êtres humains à partager des intérêts convergents. La facilité de communiquer et d'échanger de l'information à l'échelle internationale les conduit à partager un ensemble de préoccupations communes et de besoins communs et peut-être à envisager des politiques publiques communes. Si dans une certaine mesure plus de faits culturels sont partagés globalement, et si la communauté internationale tend à se préoccuper davantage de la réalité politique à l'échelle internationale, cela signifie qu'elle aura tendance à rechercher des solutions similaires. Cette idée reprend un peu l'argumentaire de David Held exposé plus haut, mais elle ne va pas aussi loin. David Held essaie de montrer que l'accès à des réseaux internationaux d'information crée une culture commune et un sentiment d'appartenance identitaire commun alors qu'on s'intéresse seulement à la possibilité de faire émerger des préoccupations et des intérêts communs.

Finalement, on peut dire que le développement des technologies de l'information a contribué à créer des problématiques communes contre lesquelles il faut lutter globalement. Comme je l'écrivais plus haut, elles sont l'une des conditions nécessaires à un bon nombre de phénomènes propres à la mondialisation et elles sont aussi responsables de nouvelles problématiques internationales qui n'existeraient peut-être

pas sans elles. Dans le chapitre II, je montre comment elles ont pu faciliter l'émergence de mouvements terroristes internationaux comme le réseau *Al Qaeda* et l'émergence de nouvelles formes de criminalités contre lesquelles il est très difficile de lutter à l'échelle nationale⁷⁴.

III-3. USAGE PUBLIC DE LA RAISON OU LA POSSIBILITÉ D'UNE RAISON PUBLIQUE

UNIVERSELLE

Une troisième famille de justifications de la gouvernance cosmopolite s'appuie sur une conception du cosmopolitisme qui remonte à la philosophie des Lumières avec l'apparition de l'expression « citoyen du monde ». Les écrits de Kant (1790, 41-53; 1791, 41-51, 73-131) forment l'une des contributions les plus importantes (Held 2005, 11). Kant y définit l'idéal cosmopolite comme la possibilité de faire un « usage public de la raison » (Kant 1791, 45). Il tente par là de fournir une nouvelle définition du projet des Lumières qui va au-delà de la simple réalisation d'une société civile. À l'époque où écrit Kant, ce nouveau projet est une proposition relativement originale. Il ne se définit pas en terme de ce qu'il permet d'accomplir, mais de ce qu'il permet d'éviter. « Les Lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable » (43), écrit-il. L'atteinte de cet objectif passe selon lui par l'élimination des contraintes sur l'usage public de la raison. Cet usage permet aux individus de critiquer, à partir d'une perspective universelle, les dogmes et l'autorité excessive de la société civile de l'époque.

Il faut explorer la distinction entre les usages privés et publics de la raison pour

⁷⁴ Voir Stuart Biegel (2001, surtout le chap. 4 et 6) pour une explication des mesures qui doivent être entreprises pour lutter contre la cybercriminalité dans la sphère internationale.

comprendre ce qu'on entend par là. Lorsqu'ils sont engagés dans un usage « privé » de leur raison, un usage contraint par les attentes qui découlent de la position ou du rôle qu'ils occupent, les individus ne sont que des membres passifs de leur société. Ils doivent se conformer à ses normes, ses règles de fonctionnement et, dans une certaine mesure, à ses dogmes. Mais ils sont aussi membres, à tout moment, d'une « société cosmopolite » et en tant que membre de cette communauté rationnelle universelle ils ont le droit de faire un usage de leur raison de manière complètement libre et sans restriction. Ils ont le droit de critiquer ce qu'on attend d'eux dans la société civile (*cf.* Schmidt 1998, 424-425).

[...] quelques membres de la communauté doivent se comporter de manière purement passive afin d'être dirigés [...] par le gouvernement vers des fins publiques ou, du moins, d'être empêchés de détruire ces fins. Sans doute n'est-il alors pas permis de raisonner; on est obligé d'obéir. Mais dans la mesure où cette partie de la machine se considère en même temps comme membre de toute une communauté, voire de la société cosmopolite, il peut par la suite, en sa qualité de savant qui s'adresse avec des écrits à un public au sens propre du terme, en tout état de cause raisonner sans qu'en pâtissent les activités auxquelles il est préposé en partie comme membre passif. (Kant 1991, 45-46)

Par exemple, un prêtre qui doit instruire sa paroisse sur les principes de la foi ne pourrait pas les instruire sur sa propre interprétation divergente de la doctrine chrétienne. En tant que prêtre, il est le symbole de l'Église et doit s'en tenir aux tâches que prescrit cette fonction. Il est nécessaire, pour la bonne marche de la société, que les individus respectent les tâches qui les incombent, mais cela ne doit pas les empêcher de raisonner et de s'exprimer publiquement en dehors de leurs fonctions. De la même manière, il serait pour le moins pernicieux qu'un officier conteste les ordres de son supérieur. Il est obligé d'obéir lorsqu'il est en exercice. Mais on ne peut pas l'empêcher de critiquer publiquement les politiques qu'il exécute sur le champ de bataille. La société civile confronte ses membres avec des règles et restrictions qui doivent être

tenues pour acquises. Mais ces individus seront en position d'examiner la rationalité de ces pratiques lorsqu'ils se percevront comme membre d'une société cosmopolite. Kant perçoit la participation dans une société cosmopolite comme un droit, le droit d'accéder à un monde où le dialogue peut s'exercer de manière libre et sans contraintes. Il utilise l'expression « droit cosmopolite » (1991, 93-97) pour désigner cette idée. Le droit cosmopolite représente pour Kant un complément nécessaire aux codes de loi nationaux et internationaux. Il fait référence à la possibilité pour un individu de se présenter et d'être entendu à l'intérieur de sa propre communauté politique et à travers la sphère internationale.

Il peut sembler discutable de reprendre ici un argument aussi théorique qui n'a pas été développé en profondeur par son auteur. Mais cela me semble justifié, car l'idéal cosmopolite de Kant alimente beaucoup des travaux sur le cosmopolitisme par la suite. Il a été repris par de nombreux auteurs contemporains qui ont essayé de le pousser plus loin⁷⁵. David Held écrit :

In certain respect, [contemporary conceptions of cosmopolitanism] seems to explicate, and offer a compelling elucidation of, the classical conception of belonging to the human community first and foremost, and the Kantian conception of subjecting all beliefs, relations, and practices to the test of whether or not they allow for uncoerced interaction and impartial reasoning. (Held 2005, 11)

Selon lui, l'idéal kantien est en grande partie fondateur des valeurs et principes de base du cosmopolitisme moderne que doivent incarner de nouvelles institutions politiques. Alors que Kant limite le droit cosmopolite aux conditions de l'hospitalité universelle (c'est-à-dire le droit de se présenter et d'être entendu à l'intérieur et à travers les communautés politiques), Held le comprend comme la « façon appropriée de

⁷⁵ Charles Beitz (1979, 1994), Thomas Pogge (1989; 1994a; 1994b; 2002) et Brian Barry (1998a; 1999) notamment.

représenter le statut moral égal de tous les êtres humains et leur droit à des libertés égales et à l'accès à des formes de gouvernance basées sur la délibération et le consentement » (26). Le droit cosmopolite kantien est, pour lui, la meilleure façon d'incarner les principes et les valeurs du cosmopolitisme contemporain⁷⁶. Si on se place dans le cadre de pensée du droit cosmopolite, l'idée de « l'autorité légitime », qui a souvent été associée à l'État ou à des communautés politiques territorialement définies, doit être refondue et pensée différemment. L'autorité peut être pensée au-delà des frontières géographiques et former, en principe, un attribut de la loi démocratique cosmopolite appliquée de manière universelle. Cette loi peut ensuite être enchâssée par différents paliers d'institutions politiques à commencer par les associations locales, en passant par les villes, les États et les réseaux mondiaux. Dans ce nouveau schème d'organisation du pouvoir politique, l'État-nation n'est plus la seule institution à pouvoir faire un usage légitime de son pouvoir, comme c'est déjà le cas dans de nombreux États.

Il est facile de rendre explicite l'impact que peuvent jouer les technologies de l'information dans l'argument de Kant. Leur rôle est, dans ce cas, flagrant, au point où on se demande s'il ne fallait pas attendre un certain nombre de progrès technologiques pour envisager la réalisation de l'idéal kantien. Kant semble concevoir le citoyen cosmopolite comme un individu qui assume un certain rôle ou certaines fonctions sociales conformément aux règles établies par la société, mais qui profite de ses temps

⁷⁶ Ces principes, au nombre de huit, sont (1) le principe de la valeur et de la dignité égale; (2) la possibilité d'exercer sa volonté politique de manière active; (3) la responsabilité et l'imputabilité personnelles; (4) le consentement; (5) la possibilité de décider en commun des affaires publiques à travers des procédures électorales; (6) l'inclusion et la subsidiarité; (7) l'évitement des torts sérieux; (8) la durabilité. Voir Heid 2005, 12-16 pour une explication de ces principes en profondeur.

libres pour s'exprimer publiquement sur ce qu'il juge acceptable dans ces règles de fonctionnement et sur la société en général. Deux des effets approfondis dans le chapitre II semblent encourager cette tendance, soient le fait que les technologies de l'information permettent plus facilement *l'expression des voix minoritaires ou contestataires* et les effets qu'elles peuvent avoir sur *la qualité épistémique de la vie politique*. Dans le premier cas, j'essayais de montrer qu'elles encourageaient l'émergence de point de vue particuliers qui n'auraient pas recueilli un seuil critique d'adhérents dans un monde où les technologies de l'information n'existent pas. Dans le deuxième cas, j'essayais de montrer qu'elles pouvaient peut-être augmenter le stock de bonnes informations utiles dans le processus de délibération politique. Il faut retenir dans les deux cas que les technologies de l'information donnent beaucoup d'outils à leurs usagers pour s'exprimer publiquement en leur nom personnel. Plusieurs caractéristiques les rendent plus efficaces que les moyens de communication traditionnels. Premièrement, des outils comme les listes de diffusion par courrier électronique ou les blogues sont des outils qui permettent aux individus de rejoindre facilement, et à peu de frais, un large public. Il faudrait disposer de capitaux et d'infrastructures beaucoup plus importantes pour avoir le même impact sans faire usage des nouvelles technologies (en distribuant des tracts par exemple). Deuxièmement, elles peuvent servir à mettre sur pied des outils pour discuter et débattre des enjeux publics. Les nombreux forums de discussion et encyclopédies collaboratives sont de bons exemples de cette utilisation des technologies de l'information. Troisièmement, elles permettent aux individus de s'exprimer sans obtenir l'autorisation de l'État. Il est toujours possible de se faire censurer par l'État lorsqu'on s'exprime sur les ondes

publiques (télévision ou radio), mais cela est beaucoup plus difficile dans le cyberspace. Les individus acquièrent donc une plus grande liberté d'expression, d'une part, et d'autre part, ils peuvent plus facilement échanger et discuter avec d'autres citoyens, bref, faire un usage public de leur raison.

III-4. CONCLUSION

Les trois arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite présentés précédemment possèdent une structure similaire. Ils font appel à un aspect important des communautés politiques (certains traits culturels, intérêts communs, raison publique commune) et ils essaient de montrer que cette réalité est partagée par l'ensemble des êtres humains. On pourrait rajouter beaucoup d'autres arguments tentant de justifier la création d'institutions supranationales, mais j'ai retenu ces trois derniers parce qu'il me semblait plus facile d'y faire ressortir le rôle des technologies de l'information.

J'espère avoir réussi à montrer comment on peut appliquer le cadre d'analyse développé dans le deuxième chapitre à des arguments précis en faveur de la gouvernance cosmopolite. Cela a permis de montrer qu'on ne peut pas conclure, comme le faisait David Held, que le développement technologique encourage l'émergence d'une culture dominante unique, qui justifie à son tour le passage à une gouvernance cosmopolite. Il est plus facile de voir le rôle qu'elles peuvent jouer dans les deux arguments développer par la suite. Mais même si elles peuvent entraîner la communauté mondiale à partager des intérêts communs et des préoccupations communes, et même si elles offrent, à coup sûr, de nouveaux outils pour encourager les individus à faire un usage public de leur raison, cela ne semble pas suffisant pour conclure qu'elles encouragent la gouvernance cosmopolite. Ce qui ressort surtout est l'idée que les

technologies de l'information sont une condition matérielle nécessaire à la gouvernance cosmopolite, mais pas une condition suffisante. C'est-à-dire qu'il serait difficile d'imaginer l'existence de grands États sans les outils que les technologies de l'information permettent d'offrir, mais ce n'est pas parce qu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement des grandes communautés politiques dispersées sur un large territoire qu'elles vont inévitablement en entraîner la formation.

CONCLUSION

Effects of technological innovations are typically overrated in the short run but underestimated in the long run.

Arthur C. Clarke

Ce projet de recherche avait pour objectif de fournir des éléments de réponse à la question suivante : est-ce que l'émergence de la société de l'information encourage la gouvernance cosmopolite? On a souvent eu tendance à croire que c'était le cas. En dépit du fait que cette idée soit intuitivement convaincante, j'espère avoir réussi à montrer que la réponse n'allait pas de soi. On ne peut pas trouver des arguments qui montrent que le développement des technologies de l'information entraîne la formation de communautés politiques internationales sans cesse grandissantes.

Dit autrement, on ne peut pas montrer que la société de l'information va de pair avec la création d'institutions démocratiques supranationales : cette conclusion est justifiée tout d'abord par le fait qu'il est très difficile de déterminer si l'avènement de la société de l'information s'est produit ou non. Il est difficile de dégager un consensus à travers les 5 grandes conceptions de la société de l'information que j'ai survolée dans le chapitre I : les conceptions économiques, politiques et géographiques, la société en réseau développée par Manuel Castells et les conceptions normatives. On conçoit la société de l'information comme une société en rupture avec le passé et on semble penser que la ressource cruciale de la nouvelle société est l'information ou le savoir et que la dynamique à la base de l'économie est le développement et l'implantation de nouvelles technologies. On croit aussi que cette révolution est de portée globale ou planétaire, et

que les changements qui l'accompagnent sont essentiellement positifs et dans la plupart des cas irréversibles et inévitables. Par exemple, Manuel Castells annonce l'émergence d'une nouvelle économie informationnelle internationale qui doit transformer l'ensemble des modes de production (Castells 2000a, 500). Mais les différentes théories exposées dans le chapitre I ont des implications qui peuvent se contredire mutuellement ou à tout le moins se mesurer difficilement. Daniel Bell affirme qu'une classe de travailleurs informationnels va faire son apparition. Il est pourtant difficile d'évaluer quels types d'emplois correspondent à cette catégorie (Webster 2002, 15). Par conséquent, il est très difficile de faire ressortir un tout cohérent. On peut seulement affirmer que la société de l'information est une société où le développement des technologies de l'information et de la communication (ou l'augmentation des flux d'information à la suite de l'émergence de ces technologies) a profondément transformé les secteurs d'activité économique, politique et socioculturelle.

Ce point de départ général n'est pas suffisant pour trouver des arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite. On ne peut conclure que les technologies de l'information sont responsables de nouvelles formes d'économies, de nouvelles possibilités d'exercer la démocratie, le droit international, le travail des organisations internationales déjà existantes ou autres phénomènes propres à la mondialisation. Au mieux, elles montrent que les technologies de l'information sont des outils nécessaires. Elles permettent de communiquer facilement, sur de grandes distances, elles offrent l'infrastructure nécessaire pour stocker et traiter un grand nombre de données, elles permettent de consolider les activités des institutions politiques, elles offrent des outils pour rejoindre la population. Mais ces aspects du développement technologique ne sont

pas suffisants pour justifier la gouvernance cosmopolite.

La conclusion de ce travail de recherche est aussi justifiée par le fait qu'il est difficile de montrer que l'émergence de vastes réseaux de communication peut perturber les schèmes d'identité établis afin d'amener tous les êtres humains à se rassembler sous des institutions politiques communes. Il est difficile de savoir s'ils permettent l'émergence d'une culture globale. C'est une des idées qui se dégage du chapitre II. Ce deuxième chapitre s'intéressait aux effets des technologies de l'information sur la vie politique. J'emploie l'expression *médiatisation de la vie politique par les technologies de l'information* pour désigner les différentes tendances qu'elles entraînent. J'ai montré dans un premier temps qu'elles pouvaient entraîner une homogénéisation ou une fragmentation de la vie culturelle. Cette démonstration s'appuie en partie sur un argument de Cass Sunstein où il suggère que les réseaux de communication comme l'Internet entraînent l'émergence de factions qui vont mettre en danger l'homogénéité et la proximité d'intérêts nécessaires au bon fonctionnement de l'État politique moderne. Cela m'a amené à questionner la nature du cyberspace. J'ai essayé de montrer que ce concept n'avait pas de valeur ontologique. Le cyberspace ne désigne pas un monde en lui-même qui exhibe ses propres caractéristiques métaphysiques. Il est seulement un nom, une analogie ou une image pour désigner un univers sémantique qui organise des informations sur le monde réel dans le monde réel. J'ai aussi montré dans un deuxième temps que les technologies de l'information pouvaient entraîner l'exclusion du débat politique auprès des groupes qui n'y avaient pas accès. En contrepartie, elles peuvent encourager l'expression des voix minoritaires, et par conséquent, elles ont sûrement encouragé l'émergence d'une société civile internationale. Quatrièmement, j'ai montré

qu'elles pouvaient avoir un effet négatif sur la psychologie du sujet politique et que, cinquièmement, leurs effets sur la qualité épistémique du débat politique sont mitigés. Les principaux effets des technologies de l'information sur la vie politique sont donc ceux qui affectent les relations sociales entre les citoyens, ceux qui transforment leur façon de communiquer et de s'exprimer politiquement. Autrement dit, elles ont comme principal impact de médiatiser les relations entre les individus.

Je reprends ces cinq effets des technologies de l'information sur la vie politique dans le chapitre III et j'essaie de les appliquer à trois arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite. Premièrement, il devrait sembler évident qu'elles ne permettent pas de conclure, comme le fait David Held, qu'elles encouragent l'émergence d'une culture globale. On peut toutefois supposer qu'elles encouragent la communauté internationale à partager un certain nombre d'intérêts communs et qu'elles offrent des outils pour régler collectivement ces préoccupations communes. Finalement, on peut aussi supposer qu'elles offrent des outils pour la réalisation du sujet cosmopolite tel que défini par Kant dans le *Projet de paix perpétuelle*. Mais même si on peut voir que les technologies de l'information jouent un rôle dans ces deux derniers arguments, ce n'est pas suffisant pour conclure qu'elles encouragent la gouvernance cosmopolite de manière générale. Ce qui ressort surtout du troisième chapitre est l'idée que les technologies de l'information sont une condition matérielle nécessaire à la gouvernance cosmopolite. C'est-à-dire qu'il serait difficile d'imaginer l'existence de grands États sans elles. Mais ce n'est pas une raison pour confondre *condition nécessaire* et *condition suffisante*. Ce n'est pas parce que les technologies de l'information sont nécessaires au bon fonctionnement des grandes communautés politiques dispersées

sur un large territoire, qu'elles vont inévitablement en entraîner la formation d'institutions supranationales.

En résumé, je me suis intéressé aux questions les plus larges pour me concentrer ensuite vers les questions plus précises. C'est pourquoi j'ai commencé en faisant une revue de la littérature pour montrer comment il faut comprendre l'impact des technologies de l'information sur la société. Ensuite, j'ai voulu montrer comment un peu comprendre cet impact sur la vie politique. Et finalement, dans un troisième temps, j'ai essayé de répondre à la question de départ : quelles sont les implications pour la gouvernance cosmopolite. J'aimerais maintenant revenir à la première partie de ma réflexion où je donne quelques éléments pour comprendre l'impact des technologies de l'information.

J'expliquais que l'impact des technologies de l'information peut se diviser en quatre catégories générales qui vont d'un niveau déterministe (inévitables en quelque sorte) à un niveau instrumentaliste (qui est essentiellement conditionné par les usages qu'on en fait) :

1. Certains de leurs impacts découlent de leur essence même (elles seront probablement utilisées pour automatiser certaines tâches de traitement de données numériques);
2. Certains impacts sont reliés à leur architecture (le caractère décentralisé de l'Internet est conditionné par ses normes de fonctionnement et ces normes peuvent être changées);
3. Certains impacts découlent de leur contexte d'utilisation (le fait que les technologies de l'information soient utilisées comme outil de censure et de

propagande est souvent un effet du contexte politique);

4. Certains impacts découlent des usages particuliers (par exemple l'augmentation de la cybercriminalité ou l'augmentation de la consommation de pornographie).

J'espère que ce travail de recherche a réussi à montrer qu'il ne faut pas accorder trop d'importance aux deux premières catégories. On ne peut pas déterminer avec certitude l'impact des technologies de l'information sur la vie politique. Leurs effets sont variés et dépendent, dans une large mesure, du contexte politique, économique et social et des usages particuliers. Ce n'est pas dans une réflexion sur les technologies de l'information que l'on peut trouver les meilleurs arguments en faveur de la gouvernance cosmopolite. Et par conséquent, à la question posée en introduction, « l'impact du progrès technologique est-il un aspect négligé par les philosophes politiques? », on peut répondre : il faut s'intéresser davantage au facteur humain, ce qu'a toujours fait la philosophie politique.

ANNEXE 1 – CINQ CONCEPTIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Nom	Description	Critères de démarcation
1. Conception économique	<p>La société de l'information est marquée par des formes d'économies particulières qui sont l'effet du développement des technologies de l'information. On peut faire ressortir au moins trois variantes :</p> <p>(a) Une économie post-industrielle telle que la décrit Daniel Bell (qui est l'une des premières formulations de l'idée de société de l'information).</p> <p>(b) Le modèle du <i>joho shakai</i> où l'on annonce la flexibilité des structures sociales dans leur ensemble grâce à l'avènement du micro-ordinateur et le rôle des technologies de l'information comme moteur de développement économique.</p> <p>(c) Une économie post-fordiste flexible et adaptable : flexibilité de la chaîne de production, et flexibilité de l'offre de produit grâce aux technologies de l'information qui permettent d'adapter rapidement la production, de la délocaliser et de la porter à une échelle globale.</p>	<p>(a) Importance du secteur informationnel, importance du savoir théorique, présence du travailleur informationnel</p> <p>(b) Présence du micro-ordinateur</p> <p>(c) Flexibilité des modes de production</p>
2. Conception politique	<p>La capacité à accumuler, traiter, produire et diffuser de l'information devient un facteur déterminant du pouvoir ou la manière dont il s'exerce. Elle fait référence aux gouvernements électroniques ou dans sa version la plus audacieuse, à la réalisation d'une démocratie parfaite, décentralisée.</p>	<p>Présence des gouvernements en ligne, qualité de la vie démocratique</p>
3. Conception géographique	<p>Dépeint la société de l'information comme une société sans contraintes géographiques où les frontières traditionnelles sont oblitérées par les flux d'information.</p>	<p>Expression de faits culturels, politiques et économiques classiques en l'absence de contraintes géographiques</p>
4. Conception de la société en réseau	<p>Conception de la société de l'information développée par Manuel Castells. Il la conçoit comme une société transformée en profondeur par le développement du micro-ordinateur, des réseaux de communication et du génie génétique.</p> <p>Cela a eu pour effet de structurer un bon nombre de pratiques sociales selon la logique du réseau. Il en découle les effets observables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Apparition d'une nouvelle forme d'économie informationnelle; – Transformation des schèmes de pouvoirs politiques classiques et apparition de la politique informationnelle; – Modification du rapport aux réalités intersubjectivement partagées, à l'espace et au temps; – Bouleversement des schèmes d'appartenance identitaire : conflit entre le réseau et le soi. 	<p>Importance des réseaux</p> <p>Caractère informationnel de l'économie</p> <p>Organisation des structures sociales selon la logique du réseau</p> <p>Tension entre l'identité véhiculée par le réseau et l'identité telle qu'elle voudrait s'exprimer localement</p>
5. Conception normative	<p>Sous la base que les technologies de l'information vont faciliter l'échange d'informations susceptibles d'améliorer le sort des individus, on y affirme qu'il faut développer une société où ces technologies sont omniprésentes et facilement accessibles.</p>	<p>Présence d'écart de richesse et de pouvoir entre ceux qui ont accès aux technologies et ceux qui les contrôlent et ceux qui n'y ont pas accès.</p>

BIBLIOGRAPHIE

- Abbate, J. (1999). *Inventing the Internet*, Cambridge, Mass, MIT Press, viii, 264 p.
- Aboulafia, M. (2001). *The cosmopolitan self : George Herbert Mead and continental philosophy*, Chicago, University of Illinois Press, x, 169 p.
- Aglietta, M. (1979). *A theory of capitalist regulation : the US experience*, London, NLB, 390 p.
- Agre, P. E. (1999). « Growing a Democratic Culture: John Commons on the Wiring of Civil Society », <http://web.mit.edu/comm-forum/papers/agre.html>.
- Anderson, B. R. O. G. (1983). *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*, London, Verso, 160 p.
- Anderson, C. (2006). *The long tail : why the future of business is selling less of more*, 1st, New York, Hyperion, xii, 238 p.
- Archibugi, D. (1995). « From the United Nations to Cosmopolitan Democracy », dans D. Archibugi et D. Held (dir.), *Cosmopolitan democracy : an agenda for a new world order*, Cambridge, MA, Polity Press, p. 121-162.
- (2000). « Cosmopolitical Democracy », dans *New Left Review*, vol. 4, July-August 2000, p. 137-150.
- Archibugi, D. et D. Held (1995). *Cosmopolitan democracy : an agenda for a new world order*, Cambridge, MA, Polity Press, viii, 190 p.
- Archibugi, D., D. Held et M. Köhler (1998). *Re-Imagining Political Community: Studies in Cosmopolitan Democracy*, Standford University Press, 354 p.
- Archibugi, D. et M. Koenig-Archibugi (dir.) (2003). *Debating cosmopolitics*. London; New York, Verso.
- Bakis, H. et D. Parrochia (2001). *Penser les réseaux*, Paris, Champ Vallon, 267 p.
- Barber, B. R. (1998). *A passion for democracy : American essays*, Princeton, N.J., Princeton University Press, xii, 293 p.
- Barlow, P. (1996). « A Declaration of the Independence of Cyberspace », consulté le 2007-04-30, <http://homes.eff.org/~barlow/Declaration-Final.html>.
- Barney, D. D. (2000). *Prometheus wired : the hope for democracy in the age of network technology*, Vancouver, UBC Press, ix, 340 p.
- (2004). *The network society*, Cambridge; Malden, MA, Polity, 198 p.
- (2005). *Communication technology*, Vancouver, UBC Press, xiii, 210.
- Barron, I. et R. C. Curnow (1979). *The future with microelectronics : forecasting the effects of information technology*, London; New York, F. Pinter; Nichols Pub. Co., 243 p.

- Barry, B. (1998). « International society from a cosmopolitan perspective », dans D. Mapel et T. Nardin (dir.), *International society : diverse ethical perspectives*, Princeton, N.J., Princeton University Press, p. x, 263 p.
- (1999). « Statism and Nationalism: A Cosmopolitan Critique », dans I. Shapiro et L. Brilmayer (dir.), *NOMOS XLI : Global Justice*, vol. XLI, p. 12-66.
- Beitz, C. R. (1979). *Political theory and international relations*, Princeton, N.J., Princeton University Press, ix, 212 p.
- (1994). « Cosmopolitan liberalism and the state system », dans C. Brown (dir.), *Political restructuring in Europe : ethical perspectives*, London; New York, Routledge.
- Bell, D. (1960). *The end of ideology : on the exhaustion of political ideas in the fifties*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- (1973). *The coming of post-industrial society; a venture in social forecasting*, New York, Basic Books.
- (1976). *The cultural contradictions of capitalism*, London, Heinemann Educational.
- Beniger, J. R. (1986). *The control revolution : technological and economic origins of the information society*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- Bennett, W. L. (2005). *News : the politics of illusion*, 6th, New York, Pearson/Longman, xxvi, 278 p.
- Benyekhlef, K. (1995). « Liberté d'information et droits concurrents : la difficile recherche d'un critère d'équilibration », dans *Revue générale de droit*, vol. 26, no 2, p. 265-306.
- Biegel, S. (2001). *Beyond our control? : confronting the limits of our legal system in the age of cyberspace*, Cambridge, Mass., MIT Press, xiv, 452 p.
- Bloche, P. et Bureau du Premier ministre (1999). *Le désir de France : la présence internationale de la France et de la francophonie dans la société de l'information : rapport au Premier ministre*, Paris, Documentation française, 203 p.
- Bohman, J. (1998). « The globalization of the public sphere: cosmopolitan publicity and cultural pluralism », dans *The Modern Schoolman*, vol. 75, p. 101-117.
- (2001). « Cosmopolitan republicanism: citizenship, freedom and global political authority », dans *The Monist*, vol. 84, no 1, p. 3-21.
- (2005). « Constituting Humanity: Democracy, Human Rights, and Political Community », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Bohman, J. et M. Lutz-Bachmann (1997). *Perpetual peace : essays on Kant's cosmopolitan ideal*, Cambridge, Mass., MIT Press, vi, 260 p.
- Bouchindhomme (2002). « Habermas », dans J.-P. Zarader (dir.), *Le vocabulaire des philosophes*, Paris, Ellipses, p. 990-1047.
- Boyer, R. (1990). *The regulation school : a critical introduction*, New York, Columbia University Press, xxvi, 150 p.
- Brock, G. (dir.) (2005). *The Political Philosophy of Cosmopolitanism*. Cambridge, Cambridge University Press.

- (2005). « Global Distributive Justice, Entitlement, and Desert », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Brown, P. et H. Lauder (1992). *Education for economic survival : from Fordism to post-Fordism?*, London; New York, Routledge, xi, 279 p.
- Brown, P. G. et H. Shue (1977). *Food policy : the responsibility of the United States in the life and death choices*, New York, Free Press, viii, 344 p.
- Brubaker, R. (1996). *Nationalism reframed : nationhood and the national question in the New Europe*, New York, Cambridge University Press, xi, 202 p.
- Buchner, B. J. (1988). « Social Control and the Diffusion of Modern Telecommunications Technologies: A Cross-National Study », dans *American Sociological Review*, vol. 53, no 3, 06, p. 446-453.
- Burnett, R. et P. D. Marshall (2003). *Web theory : an introduction*, London; New York, Routledge, x, 242 p.
- Calhoun, C. (2003). « The Class Consciousness of Frequent Travellers: Towards a Critique of Actually Existing Cosmopolitanism », dans D. Archibugi et M. Koenig-Archibugi (dir.), *Debating cosmopolitics*, London; New York, Verso, p. 86-116.
- Calhoun, C. J. (1992). *Habermas and the public sphere*, Cambridge, Mass., MIT Press, x, 498 p.
- (1994). *Social theory and the politics of identity*, Oxford, UK; Cambridge, Mass., Blackwell, vi, 350 p.
- Cameron, D. et J. G. Stein (2002). *Street protests and fantasy parks : globalization, culture, and the state*, Vancouver, UBC Press, 184 p.
- Canada Télécommission (1971). *Instant world : a report on telecommunications in Canada*, Ottawa, Information Canada, ix, 256 , [2] f. de pl. pliés.
- Caney, S. (2005). *Justice beyond borders : a global political theory*, Oxford; New York, Oxford University Press, 319 p.
- (2005). « Cosmopolitanism, Democracy and Distributive Justice », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Caney, S., D. George et P. Jones (1996). *National rights, international obligations*, Boulder, Colo., Westview Press, x, 213 p.
- Castells, M. (1977). *The urban question : a marxist approach*, Cambridge, Mass., MIT Press, x, 502 p.
- (1989). *The informational city : information technology, economic restructuring, and the urban-regional process*, Oxford, UK; New York, NY, USA, B. Blackwell, viii, 402 p.
- (1996). « The Net and the self: working notes for a critical theory of informational society », dans *Critique of Anthropology*, vol. 16, no 1, p. 9-38.
- (2000a). *The rise of the network society*, 2nd ed., Malden, Mass., Blackwell Publishers.
- (2000b). *End of millennium*, 2nd ed., Oxford; Malden, MA, Blackwell Publishers.
- (2001). *Identity and Change in the Network Society: Conversation with history*, H. Kreisler, Berkeley, Institute of International Studies.

- (2002). *The Internet galaxy : reflections on the Internet, business, and society*, Pbk., Oxford; Toronto, Oxford University Press, xi, 292 p.
- (2004a). *The power of identity*, 2nd ed., Malden, Mass., Blackwell Publishing.
- (2004b). « The information city, the new economy, and the network society », dans F. Webster et R. Blom (dir.), *The information society reader*, London; New York, Routledge, p. 150-164.
- Castells, M. et Y. Aoyama (1994). « Paths toward the informational society: employment structure in G-7 countries , 1920-1990 », dans *International Labour Review*, vol. 133, no 1, p. 5-33.
- Castells, M., G. Cardoso et Johns Hopkins University. Center for Transatlantic Relations. (2006). *The network society : from knowledge to policy*, Washington, DC, Center for Transatlantic Relations, The Paul H. Nitze School of Advanced International Studies, Johns Hopkins University, xxiv, 434 p.
- Castells, M. et M. Ince (2003). *Conversations with Manuel Castells*, Oxford; Malden, MA, Polity, 174 p.
- Cavalier, R. J. (dir.) (2005). *The impact of the Internet on our moral lives*. Albany, State University of New York Press.
- Charlan, M. (1986). « Technological nationalism », dans *Canadian Journal of Political and Social Theory*, vol. 10, no 1-2, p. 196-220.
- Chung, R. (2005). « Domination and Destitution in an Unjust World », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume), p. 311-334.
- Cohen, J. (1989). « Deliberation and Democratic Legitimacy », dans A. P. Hamlin et P. Pettit (dir.), *The Good polity : normative analysis of the state*, Oxford, UK; New York, NY, USA, B. Blackwell, p. viii, 207 p.
- (2003). « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », dans T. Christiano (dir.), *Philosophy and democracy : an anthology*, Oxford; New York, Oxford University Press, p. x, 359 p.
- Conein, B., S. Proulx et F. Massit-Folléa (2005). *Internet, une utopie limitée : nouvelles régulations, nouvelles solidarités*, Québec, Presses de l'Université Laval, ix, 335 p.
- Conseil de L'Europe (2001). *Convention sur la cybercriminalité (STE no 185)*, Budapest.
- Dahlgren, P. et C. Sparks (1991). *Communication and citizenship : journalism and the public sphere in the new media age*, London; New York, Routledge, 266 p.
- Dautrich, K. et T. H. Hartley (1999). *How the news media fail American voters : causes, consequences, and remedies*, New York, Columbia University Press, 203 p.
- Davis, R. (1999). *The web of politics : the internet's impact on the American political system*, New York, Oxford University Press, xvii, 225 p.
- De Kerckhove, D. (1997). *Connected intelligence : the arrival of the Web society*, Toronto, Somerville House, xxxii, 224 p.
- Deibert, R. J. (1997). *Parchment, printing, and hypermedia : communication in world order transformation*, New York; Chichester, England, Columbia University Press, xi, 329 p.

- Delors, J. et Commission européenne (1994). *Pour entrer dans le XXI^e siècle*, Paris, Michel Lafon/Ramsay, 298 , [21] de pl.
- Dertouzos, M. L. et J. Moses (1979). *The Computer age : a twenty-year view*, Cambridge, Mass., MIT Press, xvi, 491 p.
- DiMaggio, P., E. Hargittai, W. R. Neuman et collab. (2001). « Social Implications of the Internet », dans *Annual Review of Sociology*, vol. 27, p. 307-336.
- Dodge, M. et R. Kitchin (2001). *Mapping cyberspace*, London, Routledge, x, 260 , [8] de pl.
- Drucker, P. F. (1993). *Post capitalist society*, 1st ed., New York, HarperBusiness, 232 p.
- Dryzek, J. S. (2000). *Deliberative democracy and beyond liberals, critics, contestations*, Oxford; New York, Oxford University Press, vii, 195 p.
- Duhamel, A., L. Tremblay et D. Weinstock (2001). *La démocratie délibérative en philosophie et en droit : enjeux et perspectives*, Montréal, Éditions Thémis, xxiii, 274 p.
- Dumort, A., W. Herrmann et Commission européenne. Direction générale Télécommunications marché de l'information et valorisation de la recherche (1995). *La préparation des Européens à la société de l'information*, Bruxelles, Commission européenne Direction générale XIII Télécommunications marché de l'information et valorisation de la recherche, xi, 262 p.
- Dyer-Witheford, N. (1999). *Cyber-Marx : cycles and circuits of struggle in high-technology capitalism*, Urbana, University of Illinois Press, x, 344 p.
- Dyson, E. (1997). *Release 2.0 : a design for living in the digital age*, 1st, New York, Broadway Books, viii, 307 p.
- Dyson, E., G. Gilder, G. Keyworth et collab. (1996). *Cyberspace and the American Dream: A Magna Carta for the Knowledge Age (Release 1.2, August 22, 1994)*.
- Elster, J. (1998). *Deliberative democracy*, Cambridge, U.K.; New York, Cambridge University Press, xi, 282 p.
- Ess, C. (2002). « Cultures in Collision Philosophical Lessons from Computer-Mediated Communication », dans *Metaphilosophy - Oxford*, vol. 00033, no 00001, 2002-01-01, p. 229-254.
- Everard, J. (2000). *Virtual states : the Internet and the boundaries of the nation state*, London; New York, Routledge, xviii, 174 p.
- Fabre, C. (2005). « Global Distributive Justice: An Egalitarian Perspective¹ », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Falk, R. et A. Strauss (2001). « Toward Global Parliament », dans *Foreign Affairs*, vol. 80, no 1, Jan/Feb 2001, p. 212-220.
- Festinger, L., A. Pepitone et N. T. (1952). « Some consequences of deindividuation in a group », dans *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 47, p. 382-389.
- Fischer, H. (2001). *Le choc du numérique : essai*, Montréal, VLB, 395 p.
- Gant, D. B., J. P. Gant, C. L. Johnson et collab. (2002). *State web portals : delivering and financing e-service*, Arlington, VA, PricewaterhouseCoopers Endowment for the Business of Government.

- Garnham, N. (1992). « The Media and the Public Sphere », dans C. J. Calhoun (dir.), *Habermas and the public sphere*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- Garson, G. D. (2003). *Public information technology : policy and management issues*, Hershey, PA, Idea Group Pub.
- Gellner, E. (1983). *Nations and nationalism*, Oxford, Blackwell, viii, 150 p.
- Gershuny, J. et I. Miles (1983). *The new service economy : the transformation of employment in industrial societies*, New York, Praeger, x, 281 p.
- Gibbins, R. (2000). « Federalism in a Digital World », dans *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 33, no 4, Dec., p. 667-689.
- Gibson, W. (1984). *Neuromancer*, New York, Ace Books, 271 p.
- Giddens, A. (1981). *A contemporary critique of historical materialism*, London, Macmillan, 2, v.
- (1990). *The consequences of modernity*, Stanford, Calif., Stanford University Press, ix, 186 p.
- (1991). *Modernity and self-identity : self and society in the late modern age*, Stanford, Calif., Stanford University Press, 256 p.
- Goldsmith, J. L. et T. Wu (2006). *Who controls the Internet? : illusions of a borderless world*, New York, Oxford University Press, xii, 226 p.
- Goodin, R. E. (1996). *The theory of institutional design*, Cambridge [England]; New York, NY, USA, Cambridge University Press, x, 288 p.
- Gosseries, A. (2005). « Cosmopolitan Luck Egalitarianism and the Greenhouse Effect », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Gould, C. C. (2004). *Globalizing democracy and human rights*, Cambridge, UK; New York, Cambridge University Press, xi, 276 p.
- Graham, G. (1998). « History, Philosophy of », dans E. Craig (dir.), *Routledge Encyclopedia of Philosophy*, London, Routledge, vol. 2006.
- Gutmann, A. et D. F. Thompson (1996). *Democracy and disagreement*, Cambridge, Mass., Belknap Press of Harvard University Press, viii, 422 p.
- Habermas, J. (1976). *Legitimation crisis*, London, Heinemann Educational, xxv, 166 p.
- (1984). *The theory of communicative action*, Boston, Beacon Press.
- (1989). *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, Cambridge, Polity.
- (1996). *Between facts and norms : contributions to a discourse theory of law and democracy*, Cambridge, Mass., MIT Press, xliii, 631 p.
- (1998). *L'intégration républicaine : essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 386 p.
- (2000). *Après l'État-nation : une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 149 p.
- (2001). *The postnational constellation : political essays*, 1st MIT Press, Cambridge, Mass., MIT Press, xix, 190 p.
- Habermas, J. et J. Rawls (1997). *Débat sur la justice politique*, Paris, Éditions du Cerf, 187.

- Hamilton, A., J. Madison, J. Jay et collab. (2003). *The Federalist with Letters of "Brutus"*, Cambridge, U.K.; New York, Cambridge University Press, lv, 575 p.
- Hampton, K. N. et B. Wellman (1999). « Netville on-line and off-line: Observing and surveying a wired suburb », dans *American Behavioral Scientist*, vol. 45, no 3, p. 477-496.
- Hargittai, E. (1999). « Weaving the Western Web: explaining differences in Internet connectivity among OECD countries », dans *Telecommunications Policy*, vol. 23, no 10-11, p. 701-718.
- (2003). *How wide a web? Inequalities in accessing information online: Dept. of Sociology*, Princeton University, Ph.D.
- Harvey, D. (1989). *The condition of postmodernity : an enquiry into the origins of cultural change*, Oxford, England; Cambridge, Mass., USA, Blackwell.
- Hawkesworth, M. E. et M. Kogan (2003). *Encyclopedia of government and politics*, 2nd, London, Eng., Routledge, 2 vol., xxxi, 1483 p.
- Heath, J. (2005). « Rawls on Global Distributive Justice: A Defence », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Heidegger, M. (1977). *The question concerning technology and other essays*, 1st Harper pbk., New York, Harper & Row, xxxix, 182 p.
- Held, D. (1995). *Democracy and the global order : from the modern state to cosmopolitan governance*, Stanford, Calif., Stanford University Press, xii, 324 p.
- (2005). « Principle of cosmopolitan order », dans G. Brock (dir.), *The Political Philosophy of Cosmopolitanism*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 10-27.
- Held, D. et M. Koenig-Archibugi (2003). *Taming globalization : frontiers of governance*, Cambridge, Polity Press, xi, 196 p.
- Held, D. et A. G. McGrew (2002). *Globalization/anti-globalization*, Cambridge, UK, Polity, Blackwell Publishers, x, 158 p.
- Hinsley, F. H. (1963). *Power and the pursuit of peace: theory and practice in the history of relations between states*, Cambridge, Cambridge University Press, 416 p.
- Holub, R. C. (1991). *Jürgen Habermas : Critic in the Public Sphere*, London; New York, Routledge, xii, 210 p.
- Huggett, N. et C. Hoefler (2006). « Absolute and Relational Theories of Space and Motion », dans *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/entries/spacetime-theories/>.
- Hulme, P. et L. J. Jordanova (1990). *The Enlightenment and its shadows*, London; New York, Routledge, viii, 232 p.
- Hutchings, K. et R. Dannreuther (1999). *Cosmopolitan citizenship*, New York, St. Martin's Press, viii, 218 p.
- Industrie Canada (1996). *La société canadienne à l'ère de l'information : pour entrer de plain-pied dans le XXIe siècle*, Ottawa, Ont., Industrie Canada, 33 p.
- (1999). *L'autoroute de l'information*, Ottawa, Industrie Canada.
- Innis, H. A. (1951). *The bias of communication*, Toronto, University of Toronto Press, 226.

- Ito, Y. (1991). « Birth of joho shakai and johoka concepts in Japan and their diffusion outside Japan », dans *Keio Communication Review*, vol. 13, p. 3-12.
- Jauréguiberry, F. et S. Proulx (2002). *Internet, nouvel espace citoyen?*, Paris, L'Harmattan, 249 p.
- Joinson, A. N. (2003). *Understanding the Psychology of Internet Behavior*, New York, Palgrave Macmillan.
- Jones, C. (2005). « Institutions with Global Scope: Moral Cosmopolitanism and Political Practice », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Jones, S. (1995). *CyberSociety : computer-mediated communication and community*, Thousand Oaks, Calif., Sage Publications, ix, 241 p.
- (1997). *Virtual culture : identity and communication in cybersociety*, London; Thousand Oaks, Sage Publications, x, 262 p.
- (1998). *CyberSociety 2.0 : revisiting computer-mediated communication and community*, Thousand Oaks, Calif., Sage Publications, xvii, 238 p.
- Jørgensen, R. F. (2006). *Human rights in the global information society*, Cambridge, Mass., MIT Press, x, 324 p.
- Kant, I. (1991). *Vers la paix perpétuelle; Que signifie s'orienter dans la pensée?; Qu'est-ce que les lumières? et autres textes*, Paris, Flammarion, 206 p.
- (1996). *Practical philosophy*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, xxxiii, 668 p.
- Kant, I. et H. S. Reiss (1970). *Kant's political writings*, Cambridge [Eng.], University Press, xi, 210 p.
- Katz, R. L. (1988). *The information society : an international perspective*, New York, Praeger.
- Kaul, I., I. Grunberg et M. A. Stern (1999). *Global public goods : international cooperation in the 21st century*, New York; Toronto, Oxford University Press, xxxviii, 546 p.
- Keohane, R. O. (1984). *After hegemony : cooperation and discord in the world political economy*, Princeton, N.J., Princeton University Press, ix, 290 p.
- Kleingeld, P. et E. Brown (2002, 2006-11-28). « Cosmopolitanism », dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/archives/win2006/entries/cosmopolitanism/>.
- Kling, R. (1996). *Computerization and controversy : value conflicts and social choices*, 2nd, San Diego, Academic Press, xxiv, 961 p.
- Koenig-Archibugi, M. (2004). « Transnational Corporations and Public Accountability », dans *Government and Opposition*, vol. 39, no 2, p. 234-259.
- Kok-Chor, T. (2000). *Toleration, diversity, and global justice*, University Park, Penn, Pennsylvania State University Press, xii, 233 p.
- (2005). « Cosmopolitan Impartiality and Patriotic Partiality », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Kokaz, N. (2005). « Institutions for Global Justice », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).

- Kowalski, M. (2002). *Cyber-Crime: Issues, Data Sources, and Feasibility of Collecting Police-Reported Statistics*, C. C. f. J. Statistics, Statistics Canada, 31 p.
- Kranzberg, M. (1985). « The information age: evolution or revolution? », dans *Information Technologie and Social transformation*, p. 35-54.
- (1986). « Technology and History », dans *Technology and Culture*, vol. 27, p. 544-560.
- (1992). « The scientific and technological age », dans *Bulletin of Science and Technology Society*, vol. 12, p. 63-65.
- Kranzberg, M. et W. H. Davenport (1972). *Technology and culture; an anthology*, New York, Schocken Books, 364 p.
- Kumar, K. (1978). *Prophecy and progress : the sociology of industrial and post-industrial society*, London, Allen Lane, 416 p.
- (1992). « New Theories of Industrial Society », dans P. Brown et H. Lauder (dir.), *Education for economic survival : from Fordism to post-Fordism?*, London; New York, Routledge, p. 45-75.
- Kuper, A. (2004). *Democracy beyond borders : justice and representation in global institutions*, Oxford; New York, Oxford University Press, viii, 228 p.
- Lafontaine, C. (2004). *L'empire cybernétique : des machines à penser à la pensée machine*, Paris, Seuil, 235.
- (2005). « La polysémie de l'empire », dans *Argument*, vol. 7, no 2, Printemps-Été 2005, p. 137-145.
- Lash, S. (1990). *Sociology of postmodernism*, London; New York, Routledge.
- Leiner, B. M., V. G. Cerf, D. D. Clark et collab. (2003, 2003-12-10). « A Brief History of the Internet », Internet Society (ISOC), consulté le 2005-01-10, <http://www.isoc.org/internet/history/brief.shtml>.
- Lessig, L. (1999). *Code and other laws of cyberspace*, New York, Basic Books, xii, 297 p.
- (2004). *Free culture : how big media uses technology and the law to lock down culture and control creativity*, New York, Penguin Press, xvi, 345 p.
- Levinson, P. (1997). *The soft edge : a natural history and future of the information revolution*, London; New York, Routledge, xviii, 257 p.
- Lévy, P. (1997). *L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 245 p.
- (2002). *Cyberdémocratie*, Paris, Édition Odile Jacob, 283 p.
- Lewis, C. (2006). « The Right of Assembly and Freedom of Association in the Information Age », dans R. F. Jørgensen (dir.), *Human rights in the global information society*, Cambridge, Mass., MIT Press, p. 151-183.
- Lewis, W. (1948). *America and cosmic man*, London, Nicholson & Watson, 231 p.
- Leydet, D. (2002). « La démocratie délibérative », dans *Philosophique*, vol. 29, no 2.
- (2006, 2006-10-13). « Citizenship », dans *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/entries/citizenship/>.

- Linklater, A. (1999). « Cosmopolitan Citizenship », dans K. Hutchings et R. Dannreuther (dir.), *Cosmopolitan citizenship*, New York, St. Martin's Press, p. 35-59.
- Lipietz, A. (1987). *Mirages and miracles : the crisis in global Fordism*, London, Verso, 226 p.
- Locke, J. et S. Goyard-Fabre (1984). *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 408 p.
- Lyon, D. (1988). *The information society : issues and illusions*, Cambridge, UK, Polity Press; Oxford.
- Machlup, F. (1962). *The production and distribution of knowledge in the United States*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 416.
- Mack, J. et S. Lansley (1985). *Poor Britain*, London; Boston, G. Allen & Unwin, xxviii, 324 p.
- Madison, J. (1953). *The Complete Madison: His Basic Writings*, New York, Kraus.
- Mapel, D. et T. Nardin (1998). *International society : diverse ethical perspectives*, Princeton, N.J., Princeton University Press, x, 263 p.
- Marc, W. D. (2001). « Prospects for transnational citizenship and democracy », dans *Ethics and International Affairs*, vol. 15, no 2, p. 53-66.
- Maris, V. (2005). « The Convention on Biological Diversity: From Realism to Cosmopolitanism », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- Marshall, T. H. (1965). « Citizenship and social class », dans *Class, Citizenship and Social Development*, New York, Anchor.
- Masuda, Y. (1981). *The information society as post-industrial society*, Washington, World Future Society, xiv, 171.
- Mattelart, A. (2001). *Histoire de la société de l'information*, Paris, Éditions La Découverte, 123.
- (2003). *Mondialisation de la communication*, Paris, Presse universitaire de France.
- McGrew, T. (1999). « The World Trade organization: Technocracy or Banana Republic? », dans A. Taylor et C. Thomas (dir.), *Global Trade and Global Social issues*, London; New York, Routledge, p. 197-216.
- McLuhan, M. (1964). *The Gutenberg galaxy; the making of typographic man*, Toronto, University of Toronto Press, 349 p.
- (1965). *Understanding media : the extensions of man*, Toronto, McGraw-Hill, xiii, 364 p.
- Mill, J. S. (1990). *De la liberté*, Paris, Gallimard, 242 p.
- Miller, D. (1995). *On nationality*, New York, Clarendon Press, viii, 210 p.
- (1999). « Bounded citizenship », dans K. Hutchings et R. Dannreuther (dir.), *Cosmopolitan citizenship*, New York, St. Martin's Press, p. 60-80.
- (2000). *Citizenship and national identity*, Cambridge, UK, Polity Press, 216 p.
- Miller, D. et D. Slater (2000). *The Internet : an ethnographic approach*, Oxford; New York, Berg, ix, 217 p.

- Monberg, J. (1998). « Making the Public Count: A Comparative Case Study of Emergent Information Technology-Based Publics », dans *Communication Theory*, vol. 8, no 4, p. 426-454.
- Moor, J. et T. WardBynum (2002). « Introduction to Cyberphilosophy », dans *Metaphilosophy - Oxford*, vol. 00033, no 00001, 2002-01-01, p. 4-11.
- Moore, A. (2000). « Employee Monitoring and Computer Technology: Evaluative Surveillance v. Privacy », dans *Business Ethics Quarterly*, vol. 10, no 3, 07, p. 697-709.
- Mulgan, G. (1991). *Communication and control : networks and the new economies of communication*, Cambridge, Polity Press, 302 p.
- Mumford, L. (1934). *Technics and civilization*, New York, Harcourt Brace and company, xi, 495 p.
- Murphy, R. F. (1984). « Social distance and the veil », dans F. D. Schoeman (dir.), *Philosophical Dimensions of Privacy: An Anthology*, p. 34-55.
- Mussi, S. (2005). « La peur de la perte: la technoscience en manque d'humanisme? », dans *Argument*, vol. 7, no 2, Printemps-été 2005, p. 128-136.
- Musso, P. (2000). « Le cyberspace, figure de l'utopie technologique réticulaire », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no 2, Automne 2000, p. 31-56.
- Naisbitt, J. (1982). *Megatrends : ten new directions transforming our lives*, New York, Warner Books, 290 p.
- National Performance Review et A. Gore (1993). *Creating a government that works better & costs less : report of the National Performance Review*, New York, Times Books, Random House.
- Nay, O. (2004). *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, 592 p.
- Negroponte, N. (1995). *Being digital*, 1st, New York, Knopf, viii, 243 p.
- Nora, S. et A. Minc (1978). *L'informatisation de la société : rapport à M. le Président de la République*, Paris, La Documentation française.
- Norris, P. (2001). *Digital divide : civic engagement, information poverty, and the Internet worldwide*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, xv, 303 p.
- Nussbaum, M. C. et J. Cohen (1996). *For love of country : debating the limits of patriotism*, Boston, Beacon Press, viii, 154 p.
- O'Neill, O. (1996). *Towards justice and virtue : a constructive account of practical reasoning*, New York, Cambridge University Press, x, 230 p.
- Paris, R. (2003). « The Globalization of Taxation? Electronic Commerce and the Transformation of the State », dans *International Studies Quarterly*, vol. 47, no 2, p. 153-182.
- Parrochia, D. (1993). *Philosophie des réseaux*, Paris, Presses universitaires de France, 300 p.
- Pennock, J. R. et J. W. Chapman (1971). *Privacy*, New York, Atherton Press, xx, 255 p.
- Piore, M. J. et C. F. Sabel (1984). *The second industrial divide : possibilities for prosperity*, New York, Basic Books, ix, 355 p.
- Pogge, T. W. M. (1989). *Realizing Rawls*, Ithaca, Cornell University Press, xii, 296 p.

- (1994a). « Cosmopolitanism and sovereignty », dans C. Brown (dir.), *Political restructuring in Europe : ethical perspectives*, London; New York, Routledge.
- (1994b). « An egalitarian law of peoples », dans *Philosophy and Public Affairs*, vol. 23, p. 195-224.
- (2002). *World poverty and human rights : cosmopolitan responsibilities and reforms*, Cambridge, UK; Oxford; Malden, MA, Polity in association with Blackwell Publishers, vii, 284 p.
- Pollert, A. (1988). « Dismantling Flexibility », dans *Capital and Class*, vol. 34, no spring, spring, p. 42-75.
- (dir.) (1990). *Farewell to Flexibility*. Oxford, Blackwell.
- Popper, K. R. (1957). *The poverty of historicism*, Boston, Beacon, 166 p.
- Porat, M. U. et M. R. Rubin (1977). *The information economy*, É.-U. O. o. Telecommunications, Washington, Supt. of Docs. U.S. Govt. Print. Off., 9 v.
- Poster, M. (2001). *What's the matter with the Internet?*, Minneapolis, MN; London, University of Minnesota Press, ix, 214 p.
- Postman, N. (1993). *Technopoly : the surrender of culture to technology*, New York, Vintage Books.
- Proulx, S. (2004). *La révolution Internet en question*, Montréal, Québec Amérique, 142 p.
- Proulx, S., F. Massit-Folléa et B. Conein (2005). *Internet, une utopie limitée : nouvelles régulations, nouvelles solidarités*, Québec, Presses de l'Université Laval, ix, 335 p.
- Putnam, R. D. (2001). *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, 1st Touchstone, New York; Toronto, Touchstone, 541 p.
- Rawls, J. (1971). *A theory of justice*, Cambridge, Mass., Belknap Press of Harvard University Press, xv, 607 p.
- (1993). *Political liberalism*, New York, Columbia University Press, xxxiv, 401 p.
- (1999). *The law of peoples*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, viii, 199 p.
- Rawls, J. et S. R. Freeman (1999). *Collected papers*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, xii, 656 p.
- Reich, R. B. (1991). *The work of nations : preparing ourselves for 21st century*, 1st, New York, A.A. Knopf, xii, 331 p.
- Renan, E. (1992). *Qu'est-ce qu'une nation? et autres essais politiques*, Presses pocket, Paris, 316 p.
- Renninger, K. A. et W. Shumar (2002). *Building virtual communities : learning and change in cyberspace*, New York, Cambridge University Press, xxxi, 380 p.
- Reynolds, T. S. et S. H. Cutcliffe (1997). *Technology & the West : a historical anthology from Technology and culture*, Chicago, University of Chicago Press, 461 p.
- Robert, P. (2005). *La logique politique des technologies de l'information et de la communication : critique de la logistique du glissement de la prérogative politique*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 308 p.
- Robison, K. K. et E. M. Crenshaw (2002). « Post-industrial transformations and cyberspace: a cross-national analysis of Internet development », dans *Social Science Research*, vol. 31, no 3, p. 334-363.

- Robitaille, A. (2005). « «Citoyen» à toutes les sauces », dans *Le Devoir*, 2005-11-22, p. a1-a8.
- Roszak, T. (1986). *The cult of information : the folklore of computers and the true art of thinking*, New York, Pantheon.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Du contract social, ou, Principes du droit politique*, A Amsterdam, Chez Marc Michel Rey, VIII, 202 p.
- Rousseau, J.-J. et B. Bernardi (2001). *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 256 p.
- Royaume-Uni (1999). *Our competitive future : building the knowledge driven economy : implementation plan*, D. o. T. a. Industry, London, Dept. of Trade and Industry, 37 p.
- Salvaggio, J. L. (1989). *The Information society : economic, social, and structural issues*, Hillsdale, N.J., Lawrence Erlbaum Associates.
- Scheffler, S. (1988). *Consequentialism and its critics*, Oxford, Oxford University Press, vi, 294 p.
- (1999). « Conceptions of Cosmopolitanism », dans *Utilitas*, vol. 11, no 3, p. 255-276.
- (2001). *Boundaries and allegiances : problems of justice and responsibility in liberal thought*, Oxford, Oxford University Press, 221 p.
- Schmidt, J. (1998). « Civility, Enlightenment, and Society: Conceptual Confusions and Kantian Remedies », dans *American Political Science Review*, vol. 92, no 2, Jun. 1998, p. 419-427.
- Schmidtz, D. (2002). *Robert Nozick*, Cambridge, UK, Cambridge University Press, x, 230 p.
- Shannon, C. E. et W. Weaver (1949). *The mathematical theory of communication*, Urbana, University of Illinois Press, v (i.e. vii), 117 p.
- Shapiro, A. L. (1999). *The control revolution : how the Internet is putting individuals in charge and changing the world we know*, New York, PublicAffairs.
- Shapiro, I. et L. Brilmayer (1999). *Global justice*, New York, New York University Press, xi, 222 p.
- Shoji, K. (1990). *Le Nipponisme comme méthode sociologique. Originalité, particularité, universalité*, Tokyo, Tokyo University Department of Sociology.
- Shue, H. (1996). *Basic rights : subsistence, affluence, and U.S. foreign policy*, 2nd, Princeton, N.J., Princeton University Press, xv, 236 p.
- Singer, P. (1981). *The expanding circle : ethics and sociobiology*, 1st, New York, Farrar, Straus & Giroux, xii, 190 p.
- (2004). *One world : the ethics of globalization*, 2nd, New Haven, CT, Yale University Press.
- Smith, M. R. et L. Marx (1994). *Does technology drive history? : the dilemma of technological determinism*, Cambridge, Mass., MIT Press, xv, 280 p.
- Spears, R., M. Lee et S. Lee (1990). « De-individuation and Group Polarization in Computer-Mediated Communication », dans *British Journal of Sociology*.
- Stalder, F. (2006). *Manuel Castells : the theory of the network society*, Cambridge, UK; Malden, MA, Polity, x, 255 p.

- Stasiulis, D. (2002). « Introduction: Reconfiguring Canadian Citizenship », dans *Citizenship Studies*, vol. V6, no 4, p. 365-375.
- Stiglitz, J. E. (2002). *Globalization and its discontents*, 1st, New York, W. W. Norton, xxii, 282.
- Sunstein, C. R. (2002). *Republic.com*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 236 p.
- Tapscott, D. (1996). *The digital economy : promise and peril in the age of networked intelligence*, New York; Toronto, McGraw-Hill, xviii, 342 p.
- Taylor, A. et C. Thomas (1999). *Global trade and global social issues*, London; New York, Routledge, xv, 247 p.
- Thomson, J. J. (1984). « The right to privacy », dans *Philosophical dimension of privacy*, p. 272-299.
- Thornburgh, D., H. Lin et C. S. a. T. B. C. t. S. T. a. S. f. P. K. f. P. a. T. A. t. O. I. J. C. National Research Council (U.S.) (2002). *Youth, pornography and the Internet*, Washington, D.C., National Academy Press, xxviii, 450 p.
- Thornhill, C. (1998). *Historicism*, London, Routledge.
- Thurlow, C., A. Tomic et L. B. Lengel (2004). *Computer mediated communication : social interaction and the Internet*, London; Thousand Oaks, Calif., SAGE, viii, 256 p.
- Touraine, A. (1969). *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 315 p.
— (1992). *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- Tuomi, I. (2002). *Networks of innovation : change and meaning in the age of the Internet*, Oxford, England; New York, Oxford University Press, x, 251 p.
- Urry, J. (2000). *Sociology beyond societies : mobilities for the twenty-first century*, London; New York, Routledge, 255 p.
- Vendel, T. (1996). « Les politiques des autoroutes de l'information dans les pays industrialisés. Une analyse comparative. », dans *Réseaux*, vol. 78.
- Vincent, A. (2003). « Conceptions of the state », dans M. E. Hawkesworth et M. Kogan (dir.), *Encyclopedia of government and politics*, 2nd, London, Eng., Routledge, vol. 1, p. 39-53.
- Wallace, P. M. (1999). « The psychology of the Internet », Cambridge University Press, <http://www.books24x7.com/marc.asp?isbn=0521632943>.
- Warschauer, M. (2003). *Technology and social inclusion : rethinking the digital divide*, Cambridge, Mass., MIT Press, xii, 260 p.
- Webster, F. (2002). *Theories of the information society*, 2nd ed., London; New York, Routledge, 304 p.
- Webster, F. et R. Blom (2004). *The information society reader*, London; New York, Routledge, xii, 449 p.
- Weinstock, D. M. (2004). « Four Kinds of (Post-)nation-building », dans M. Seymour (dir.), *The fate of the nation-state*, Montreal; Ithaca, McGill-Queen's University Press, p. 51-68.

- Wenar, L. (2005). « The Basic Structure as Object: Institutions and Humanitarian Concern1 », dans *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 31 (supplementary volume).
- West, D. M. (2005). *Digital government : technology and public sector performance*, Princeton, Princeton University Press, xv, 234 p.
- Wiener, N. (1948). *Cybernetics : or, Control and communication in the animal and the machine*, New York, J. Wiley, 194 p.
- (1950). *The human use of human beings; cybernetics and society*, Boston, Houghton Mifflin, 241 p.
- Wilhelm, A. G. (2000). *Democracy in the Digital Age : challenges to political life in cyberspace*, New York, Routledge, viii, 184 p.
- (2004). *Digital nation : toward an inclusive information society*, Cambridge, Mass.; London, MIT Press, xiv, 161 p.
- Williams, F. (1988). *Measuring the information society*, Newbury Park, Calif., Sage Publications.
- Winner, L. (1986). *The whale and the reactor : a search for limits in an age of high technology*, Chicago, University of Chicago Press, xiv, 200 p.
- (1998). « The Real Millennium Bug », dans *Tech Knowledge Revue*, September 9.
- Wolton, D. (1999). *Internet et après ? : une théorie critique des nouveaux médias; suivi d'un glossaire*, Paris, Flammarion, 240 p.
- (2003). *L'autre mondialisation : avec bibliographie et index thématique*, Paris, Flammarion, 211 p.
- Woodward, K. M. (1980). *The Myths of information : technology and postindustrial culture*, Madison, WI, Coda Press.
- WSIS (2003). *Declaration of Principles, Building information society: a global challenge in the new Millennium*, I. T. U. (ITU), 9 p.
- Young, I. M. (2000). *Inclusion and democracy*, Oxford; New York, Oxford University Press, x, 304 p.
- Ypsilanti, D., L. Gosling et Organisation de coopération et de développement économiques. Direction de la science de la technologie et de l'industrie (1997). *Vers une société mondiale de l'information : l'infrastructure mondiale de l'information et la société mondiale de l'information : les politiques requises*, Paris, OCDE, 122 p.
- Zimbardo, P. G. (1969). « The human choice: individuation, reason, and order vs. deindividuation, impulse and chaos. », *Nebraska Symposium on Motivation*, Lincoln, University of Nebraska Press, p. 237-307.